

PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'agriculture, du tourisme et du patrimoine

Lundi 27 novembre 2017

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Projet de mission</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, MM. Desquesnes, Godfriaux	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Puget	2
<i>Interpellations et questions orales</i>	2
<i>Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le soutien social aux agriculteurs »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....	2
<i>Question orale de M. Puget à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la position à géométrie variable de l'Europe sur l'agriculture biologique » ;</i>	
<i>Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'avenir de l'agriculture biologique »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Puget, Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....	4
<i>Question orale de M. Arens à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la représentation wallonne au sein de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) »</i>	
Intervenants : M. le Président., M. Arens, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....	6
<i>Question orale de M. Arens à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le tir au pré »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Arens, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.....	7

Question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'objectivation de l'état de santé des agriculteurs »

Intervenants : M. le Président, Mme Brogniez, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 8

Question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'incidence de l'écoconstruction sur la filière bois et l'agriculture »

Intervenants : M. le Président, Mme Brogniez, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 9

Question orale de M. Godfriaux à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'exportation du blanc-bleu belge en Inde »

Intervenants : M. le Président, M. Godfriaux, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 10

Question orale de M. Godfriaux à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la hausse du prix des œufs et du beurre »

Intervenants : M. le Président, M. Godfriaux, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 11

Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le nouveau site Internet easy-agri.com »

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 12

Question orale de M. Puget à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le permis de pêche »

Intervenants : M. le Président, M. Puget, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 13

Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la gestion de la situation des forêts wallonnes »

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 14

Question orale de M. Arens à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'appellation transfrontalière « l'Ardenne » »

Intervenants : M. le Président, M. Arens, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 15

Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la fusion des maisons du tourisme du Brabant wallon »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 17

Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la valorisation touristique de la gastronomie wallonne » ;

Question orale de M. Gardier à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « les étoilés au guide Michelin »

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Gardier, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 18

Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la préservation du site minier du Bois-du-Luc »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 20

Question orale de M. Culot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la reconversion du haut-fourneau B d'Ougrée »

Intervenants : M. le Président, M. Culot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 22

Question orale de M. Gardier à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'année européenne du patrimoine culturel et la Ville de Spa »

Intervenants : M. le Président, M. Gardier, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 23

Organisation des travaux (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 24

Reprise de la séance..... 25

Projets et propositions..... 25

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2018 (Doc. 942 (2017-2018) N° 1) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région (Doc. 941 (2017-2018) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) et (Doc. 942 (2017-2018) N° 1 – Annexes 7 et 7bis)..... 25

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Godfriaux..... 25

Exposé de M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région

Intervenants : M. le Président, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région..... 26

Observations de la Cour des comptes - Exposé de Mme Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes

Intervenants : M. le Président, Mme Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région 30

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Mottard, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, MM. Prévot, Desquesnes, Godfriaux, Mme Brogniez, MM. Gardier, Arens 31

Vote..... 56

Confiance au président et au rapporteur..... 56

Organisation des travaux (Suite)..... 56

Interpellations et questions orales retirées..... 56

Liste des intervenants..... 57

Abréviations courantes..... 58

Présidence de M. Onkelinx, Président.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 49 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Projet de mission

M. le Président. - En attendant d'avoir le feu vert pour entamer nos travaux budgétaires, au niveau de l'ordre du jour, il y avait entre autres un projet de mission. J'ai demandé au service qu'il fasse un planning ou plutôt un rétroplanning de l'avant-mission jusqu'à la mission. C'est une mission qui pourrait se dérouler du 1er au 3 mars 2018, au Salon international de l'Agriculture de Paris, avec notre commission, sachant que l'on essaie de faire coller cela avec une activité du ministre sur place. Cela me paraît intéressant entre autres pour nos travaux en commission.

Le rétroplanning serait d'abord aujourd'hui, la prise d'une position de principe. Êtes-vous d'accord ou pas d'organiser cette mission ? Je vous le demande déjà.

Un parlementaire, membre de cette commission, n'est-il pas d'accord avec cette mission, sans quoi on peut continuer à travailler ?

Je ne vois pas d'expression contraire.

À l'unanimité, la commission décide de l'organisation d'une mission à la Foire internationale de l'Agriculture de Paris. On va élaborer un programme et l'on devra prendre la décision en commission le 22 janvier 2018, me semble-t-il. Mais d'abord, il y aura la présentation de notre décision, tant au bureau pour les aspects budgétaires qu'à la Conférence des présidents.

On partirait le 1er mars 2018 et on reviendrait le 3 mars 2018 : jeudi, vendredi et samedi. Je reviendrai vers vous quand on aura le programme élaboré.

(Réactions dans l'assemblée)

Le salon a lieu du 24 février au 4 mars, mais on ne va pas partir du 24 février au 4 mars. On doit coller avec l'activité développée par M. le Ministre, voilà pourquoi on part ces trois premiers jours. De plus, c'est une

semaine d'activité au Parlement, on essaie donc d'éviter d'être absents début de semaine.

(Réaction d'un intervenant)

La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Le président m'avait fait part du fait qu'il allait proposer cela à la commission. J'ai cru utile de lui préciser qu'en 2018, la Wallonie risquait d'être davantage concernée que les années précédentes, dans la mesure où l'on devrait être invités sur le stand de la région Grand Est. Cela fait des années qu'il n'y a plus de présence officielle, institutionnelle ou même professionnelle collective de la Belgique et de la Wallonie au Salon de Paris. Cela est aussi dû au fait que ce salon a peu changé de physionomie. Cela fait aussi deux ou trois ans que je me disais qu'il serait utile du point de vue à la fois de la promotion du savoir-faire agricole wallon et du point de vue de la promotion du territoire au sens large, le Salon international de l'Agriculture étant devenu un grand rendez-vous, pas seulement rural, mais aussi touristique à Paris. Je me suis posé la question de savoir s'il était possible de retrouver une place bien en vue dans ce salon qui draine, sur une période d'une dizaine de jours, entre 600 000 et 700 000 visiteurs. Après les contacts que j'ai pris avec la région Grand Est, j'ai eu le plaisir de recevoir il y a une dizaine de jours, une lettre du nouveau président de la région, M. Rottner, indiquant qu'il nous proposait d'être l'invité officiel du Grand Est sur le salon, ce qui offre des conditions de participation tout à fait opportunes par rapport à ce que coûterait une présence de la Wallonie seule. Donc, on est en train de mettre au point un partenariat avec le Grand Est. Quelle serait la participation de la région, à travers notamment l'APAQ-W et WBT ? J'en ai fait part au président, en lui disant qu'évidemment, si la mission parlementaire se concrétise, un passage par le stand du grand test serait pour le moins indispensable. On veillerait à organiser quelque chose à la fois d'officiel et d'intéressant pour la délégation.

M. le Président. - Je reviendrai donc vers vous avec un programme plus élaboré.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Président, c'est une visite qui peut être intéressante à la fois pour

inscrire la Wallonie dans un contexte plus large de promotion des produits agricoles et alimentaires. Dans ce contexte-là, non seulement il y a les entreprises de savoir-faire wallon et la possibilité de voir où les innovations se portent demain. Il me semblerait aussi intéressant de profiter d'un déplacement sur Paris pour avoir un contact de niveau politique par rapport à la préparation de la future PAC. On peut avoir des discussions intéressantes, notamment sur les notions d'agriculteur actif, de limitation des droits et aides européennes. C'est un beau sujet sur lequel on pourrait échanger avec nos collègues français ou des représentants du ministre français de l'Agriculture. Cela me semblerait intéressant.

Un autre élément qui me semblerait intéressant également, c'est de voir comment les Français s'organisent en matière de promotion des produits agricoles, donc avoir un contact plutôt avec le service et l'agence française qui s'occupent aujourd'hui d'assurer la promotion des produits agricoles français. Ces deux éléments-là en plus d'une présence et d'une rencontre à l'occasion du salon me sembleraient judicieux.

M. le Président. - Cela me paraît intéressant, c'est donc noté et l'on va essayer de prendre les contacts nécessaires pour explorer ces deux politiques.

La parole est à M. Godfriaux.

M. Godfriaux (MR). - Dans le même ordre d'idées, même si c'est vrai que l'on n'aura que peu de temps, je pense, je suis même certain, que les Français sont très actifs sur le renouvellement des générations, même si la problématique est très compliquée. Il faut ajouter aussi ce thème-là. Je sais que le bail à ferme devrait être réformé d'ici là, mais la problématique du foncier liée à l'installation des jeunes et au renouvellement de générations est primordiale pour notre agriculture, comme celle de la France. Si l'on pouvait maintenir cela aussi à l'ordre du jour, cela m'intéresse.

M. le Président. - Je vais essayer de faire tout cela, mais on n'a pas une semaine, on va donc essayer de faire le maximum. On va prendre les contacts en tout cas, je ne dis pas que tout sera possible, mais on va essayer.

On reviendra vers vous quand le programme sera plus élaboré et que le principe que nous avons décidé ici sera concrétisé au niveau de la Conférence des présidents et du Bureau, avec maintenant les aspects budgétaires.

À l'unanimité des membres, la Commission a décidé d'organiser une mission sur la politique agricole, du 1er au 3 mars 2018, au Salon International de l'Agriculture à Paris.

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Comme je vous l'avais proposé, mais n'ayant pas eu de suite, en voyant l'ordre du jour, je suppose que cela n'a pas été mis à l'ordre du jour de cette commission. Je souhaiterais donc que, pour la prochaine commission, le document n° 937, qui est la proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de modifier l'article 1er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 octobre 1997 relatif à l'agrément et aux subventions des centres de revalidation des espèces animales vivant naturellement à l'état sauvage, déposée par M. Puget (Doc. 937 (2017-2018) N° 1), soit mise à l'ordre du jour de la prochaine commission.

M. le Président. - La seule raison du retrait de la proposition de résolution, c'est que l'on avait tout notre débat budgétaire. Ce n'est pas pour l'alourdir.

La commission a donc décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion la proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de modifier l'article 1er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 octobre 1997 relatif à l'agrément et aux subventions des centres de revalidation des espèces animales vivant naturellement à l'état sauvage, déposée par Monsieur Puget (Doc. 937 (2017-2018) N° 1).

En attendant que l'on ait le feu vert pour entamer nos travaux budgétaires, je vous propose de commencer par les questions orales, ce qui allégera un peu notre travail de tout à l'heure.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LE SOUTIEN SOCIAL AUX AGRICULTEURS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le soutien social aux agriculteurs ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, il y a quelques mois, à l'initiative de notre collègue M. Courard, notre Parlement adoptait la proposition de résolution relative à l'amélioration du soutien social aux agriculteurs. Il fallait, selon nous, oser poser la question du suicide chez nos agriculteurs. Nous devons objectiver les données avec pour but d'améliorer l'action politique pour améliorer justement ce soutien social aux agriculteurs et diminuer la pénibilité du métier.

Or, on a vraiment l'impression que le Gouvernement ne veut pas voir ce problème, ne veut pas s'en saisir. Dans ce dossier encore, la France montre l'exemple puisque le phénomène est étudié.

La résolution que nous avons adoptée le prévoyait. Cela sera ma première question. L'avez-vous mis en œuvre ? Une série de problèmes sont identifiés : le surendettement, la solitude, les pressions sociales et souvent internes de la famille, les difficultés administratives, les imprévisibilités des revenus. Là aussi, j'aurais voulu y voir plus clair au niveau de votre stratégie. Quelle stratégie comptez-vous mettre en place contre la pénibilité du métier d'agriculteur et ainsi améliorer le bien-être de ceux-ci et de leur famille ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, le Parlement wallon a adopté, le 22 mars dernier, une résolution sur le soutien social aux agriculteurs. Suite à la résolution, j'ai mis en place un travail de réflexion spécifique avec les représentants des associations professionnelles agricoles, des vétérinaires, d'organismes spécialisés en matière de santé mentale, de suicide, ainsi que de centres de référence en médiation de dette.

Un travail en sous-groupes se poursuit sur la coordination d'Agricall, dont l'approche transversale, tant agricole qu'en matière de santé et de surendettement, est reconnue par chacune et chacun.

Concernant la prévention, l'intervention et l'intervention d'urgence, il faut davantage informer l'ensemble des intervenants en contact avec les agriculteurs, y compris les services communaux et CPAS, les services d'aide existants, de façon à intervenir le plus en amont possible. Une réflexion est notamment menée pour faciliter le travail en réseau entre ces différents organismes.

Outre les thématiques abordées dans les sous-groupes, je souligne qu'une dynamique constructive entre les associations est lancée. Cette dynamique est aussi primordiale, car elle est au service de l'agriculteur par l'interconnaissance de ces associations entre elles qui m'apparaît fondamentale pour une bonne

collaboration de terrain, au profit de la prévention, mais aussi dans les cas de situations de crise.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci Monsieur le Ministre. Je suis désolé, mais j'ai l'impression que le travail parlementaire n'est pas pris en considération et que vous ne prenez pas la pleine mesure des difficultés rencontrées, la pénibilité du travail, le taux de suicide élevé chez nos agriculteurs. Ce n'est pas parce que vous ne vous saisissez pas du problème qu'il n'existe pas. On a pu le démontrer dans d'autres commissions, notamment avec votre collègue M. le Ministre Di Antonio, sur le harcèlement sexuel dans les transports en commun. J'ai l'impression ici que l'on est dans la politique de l'autruche. Vous nous parlez de coordination, d'Agricall, c'est évidemment essentiel, ils ont réalisé un travail fantastique.

Vous nous parlez de réflexion pour travailler en réseau avec les CPAS. On va réfléchir encore.

(Réaction de M. le Ministre Collin)

Oui, on va réfléchir, un groupe de travail. Par contre, je ne vois aucune démarche structurelle du Gouvernement. Vous avez terminé votre intervention en parlant de la démarche constructive des associations. Heureusement, elles sont là pour l'instant pour pallier le manque de décisions plus structurelles du Gouvernement.

Je vous invite donc peut-être à revoir la vidéo des jeunes agriculteurs de Saint-Dizier qui avait été réalisée et qui est relativement interpellante sur la problématique. Je vous invite aussi à prendre pleinement conscience du problème et de ses réalités et d'agir structurellement avec les compétences qui sont les vôtres.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Je vous invite à relire le texte que je viens de lire.

M. le Président. - Merci, mais la technique de la question orale, ce n'est pas un débat.

**QUESTION ORALE DE M. PUGET À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LA POSITION À GÉOMÉTRIE VARIABLE DE
L'EUROPE SUR L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE »**

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« L'AVENIR DE L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région :

- de M. Puget, sur « la position à géométrie variable de l'Europe sur l'agriculture biologique » ;
- de M. Desquesnes, sur « l'avenir de l'agriculture biologique ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur le Ministre, sur les 28 pays composant l'Union européenne, nous avons relevé 3 abstentions, dont la Belgique, 6 votes contre, mais 19 oui, à la nouvelle réglementation bio qui sera d'application en 2020 en Europe.

Vous étiez contre, soit la position officielle de la Wallonie, et la Flandre souhaitait s'abstenir. Ce qui fut la position finale de la Belgique comme relevé plus en avant.

Vous avez relevé que c'est grâce à une application stricte de la réglementation européenne que la Wallonie peut s'honorer d'avoir créé un lien rempli de confiance entre les consommateurs et les producteurs.

Nos producteurs ont été soumis à des normes drastiques, mis sous pression, contrôlés, parfois sanctionnés, mais surtout, ils ont effectué de lourds investissements et ont souvent dû remettre en question leur principe même de production, ce qui ne fut pas une mince affaire.

Aujourd'hui, nous apprenons que l'Europe revoit sa réglementation afin d'assouplir les contraintes pour la labellisation des produits bio. Nous relevons notamment que les contrôles ne seront plus annuels, mais bisannuels et que le niveau des traces de résidus chimiques dans les denrées bio est flou.

Ce qui interpelle dans cette nouvelle réglementation, c'est que l'on a l'impression que certains pays de l'Europe souhaitent abaisser le niveau d'exigence afin

de couvrir le manque de volonté de ces mêmes États à produire des aliments moins nocifs pour la santé. Il est certain que cette volonté est purement spéculative ou d'ordre économique. En souhaitant protéger leurs agriculteurs, ces États fragilisent les efforts mis en place dans d'autres États et dans d'autres régions et certainement en Wallonie.

Il est évident que personnellement, je ne souhaite pas affliger de nouvelles contraintes, de nouveaux investissements, de nouvelles théories sur les productions de qualité, mais je m'étonne que le travail accompli par les producteurs de Wallonie soit si peu reconnu par l'Europe.

Je m'insurge contre une volonté de certains États membres de conserver une autorité irréfléchie et conservatrice dans un domaine, certes sensible, mais tellement important pour la santé des populations.

Les choix effectués par certains producteurs – choix parfois douloureux, mais promus par cette même Europe – sont de nouveau mis à mal par cette même Europe. On a vraiment l'impression qu'il n'y a aucune vision à long terme et que l'on se soucie peu des producteurs qui se soumettent aux réglementations européennes. Avec l'Europe, c'est une fois blanc, une fois noir. Qu'en est-il des populations et des producteurs qui ont investi ?

Cette nouvelle réglementation va une nouvelle fois engendrer des distorsions de marchés défavorables aux producteurs wallons. Elle est rédigée dans le but de pallier certains manquements effectifs dans la majeure partie des États membres. Ce n'est pas tolérable.

Dans une Wallonie qui rêve d'un 100 % bio dans les 15 prochaines années, doit-on poursuivre dans l'absolu de castrer nos producteurs de marchés à l'export salutaires ?

Doit-on continuer à soumettre nos producteurs à une réglementation tout aussi sévère, voire plus, que celle émise par l'Europe tout en sachant qu'elle peut à tout moment évoluer dans le sens contraire de son bien-fondé ?

Quel est encore le poids d'une région telle que la Wallonie dans les échanges relatifs à la constitution de réglementations agricoles et de ses approbations ou refus ?

Peut-on encore imaginer soumettre nos producteurs à la réglementation actuelle alors que la nouvelle réglementation est moins sévère ?

Enfin, quelles sanctions sont effectives en cas de non-respect d'une telle réglementation ? Quels pays sont enclins à ne pas la respecter ?

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, ainsi que mon collègue l'a explicité, le 20 novembre dernier, la majorité d'États membres de l'Union européenne, auxquels ne s'est pas jointe la Belgique, ont marqué leur accord à une réforme relative à l'agriculture biologique. Normalement, cette modification devrait entrer en vigueur en juillet 2020. Très légitimement, une série de producteurs s'interrogent sur les conséquences.

Vous avez eu une position claire : la position belge étant le reflet, le plus petit commun dénominateur entre la position des trois Régions, malheureusement, la Belgique s'est abstenue. Ceci étant, dans le vote, cela n'aura pas été d'influence par rapport au résultat final.

Pouvez-vous expliciter en quelques mots les raisons pour lesquelles votre homologue flamande a une position différente de la nôtre ?

Risque-t-il d'y avoir un impact direct pour notre secteur bio en Wallonie ? Sachant que nous allons être contraints à un moment donné de faire un choix, gardons-nous une harmonie de nos législations ou passe-t-on sur une législation plus sévère créant une distorsion de concurrence ?

C'est également une question par rapport à nos objectifs et au plan stratégique Bio que nous suivons. Cela ne mettra-t-il pas à mal la crédibilité du consommateur par rapport au label bio ?

Néanmoins, les choses ne sont pas encore totalement pliées puisque le Parlement européen doit encore se prononcer.

Monsieur le Ministre, je vous lance un appel : un peu à l'instar de ce que certains de vos prédécesseurs ont fait il y a quelques années lorsque le sujet était suffisamment grave, il me semblerait intéressant de réunir au sein de votre cabinet les différents parlementaires européens de la Belgique et singulièrement de la Belgique francophone afin de les mobiliser, car à un moment donné, la Wallonie et les élus wallons européens seront amenés à se prononcer sur cette modification du règlement concernant la production agricole biologique.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Messieurs les députés, le 20 novembre dernier, le Comité spécial agriculture du Conseil de l'Union européenne a en effet soutenu à la majorité qualifiée la proposition de texte visant à réviser la réglementation européenne applicable à la production biologique.

Si ma collègue flamande, déjà en juin dernier, avait revu sa position dans le sens de l'abstention suite à certaines évolutions du texte jugées favorables, j'ai

quant à moi maintenu mon opposition à ce projet. In fine, ceci a amené la Belgique à s'abstenir lors du vote.

Il faut en convenir, tout n'est pas à jeter dans ce projet. Certains éléments positifs peuvent être repris : les produits bio importés de la plupart des pays tiers qui devront être produits et contrôlés conformément aux standards européens plutôt qu'à un standard privé jugé équivalent ou encore la possibilité donnée à nos petits producteurs de mettre en œuvre une certification de groupe moins onéreuse pour leur trésorerie.

J'ai pourtant refusé de soutenir ce texte, essentiellement en raison de son manque d'ambition sur la problématique de la décertification des produits contaminés par une substance non autorisée. Bien que présent dans la proposition initiale de la Commission, le principe de la décertification automatique en présence de résidus n'a pas été retenu dans le compromis final, privilégiant ainsi les intérêts des filières contre la défense des consommateurs.

Malgré les efforts conséquents que nous avons déployés en vue de rallier d'autres délégations à notre cause et bien que ces efforts aient fait bouger les lignes, au final, notre position sur le sujet est restée minoritaire.

Le texte voté nous autorise néanmoins à continuer d'appliquer sur notre territoire les systèmes rigoureux que nous avons développés avec le soutien du secteur wallon bio.

Par ailleurs, le débat n'est pas clos.

D'une part, des actes délégués et des actes d'exécution seront discutés. Ces actes permettront notamment de fixer les règles permettant de bloquer les produits contaminés pendant la durée des investigations menées pour identifier la source de la contamination et vérifier l'absence d'usage de produits interdits.

D'autre part, la Commission produira dans quatre ans un rapport sur les cas de contaminations identifiés et sur les mesures correctives prises. Elle pourra mettre sur la table une nouvelle proposition réglementaire.

Éviter un nivellement par le bas et évoluer vers une harmonisation positive reste plus que jamais notre objectif. J'estime que dans un contexte de forte croissance du secteur bio, l'Union européenne a raté une occasion de remonter les standards sur tout le territoire européen.

Le processus réglementaire à venir nous donnera cependant encore l'occasion de mener ce combat afin que soit préservée la confiance du consommateur nécessaire au développement durable de la filière biologique européenne, belge et wallonne.

Il est évident que dans les semaines et les mois qui viennent, nous allons poursuivre nos concertations à la fois avec les milieux professionnels concernés et avec

tous les élus et politiques responsables, notamment les parlementaires européens auxquels vous avez fait allusion.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Merci, Monsieur le Ministre. Je peux rejoindre ce que mon collègue a dit, et vous l'avez souligné, au sujet d'une concertation avec les députés belges francophones présents au niveau de l'Europe. Il est important de le sensibiliser, mais ils ont eu le loisir, tout comme nous, de vous lire et vous avez confirmé ce que nous avons lu.

D'accord pour des normes plus sévères en Wallonie. Pour le marché interne, cela ne peut être qu'un bien-fondé et l'on ne peut rien dire là-dessus puisque nous souhaitons que les citoyens wallons mangent des produits de qualité.

Toutefois, j'ai quand même soulevé le petit problème : c'est à l'export. À partir du moment où les normes sont plus sévères et où les produits ont un coût de revient plus élevé, il sera difficile de performer dans des marchés à l'export, certainement chez nos voisins où les normes seront moins sévères et donc avec un coût de production moins élevé.

Je ne l'ai pas soulevé dans ma question, mais c'est une réflexion qui m'est venue après avoir déposé la question. Je me demande aussi si derrière tout cela, il n'y a pas une volonté d'ouvrir le marché bio aux grandes industries. On sait que moins les normes sont sévères, plus les grandes industries ont des facilités à produire et avoir un label bio. Je pense donc que ce n'est pas une bonne chose et je vous rejoins dans tout ce que vous avez dit, Monsieur le Ministre.

Ce n'est pas, à chaque fois, comme cela, mais aujourd'hui, c'est comme cela. Merci.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses. Le combat continue donc. Je voudrais vraiment aussi en tirer comme conclusion que ce sur quoi nous devons enfoncer le clou auprès du consommateur et singulièrement du consommateur wallon, c'est que le bio local est aussi à privilégier.

Je pense que le fait, notamment, de ne pas rabaisser les standards de contrôle en Wallonie est un élément important et un élément positif sur lequel nous pourrions aussi mettre le paquet en termes d'informations et de promotion pour assurer la confiance du consommateur, mais aussi faire un levier positif pour, aujourd'hui, les 10 % – quasiment 10 % – d'agriculteurs wallons qui ont choisi le mode biologique de production.

QUESTION ORALE DE M. ARENS À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LA REPRÉSENTATION WALLONNE AU SEIN DE L'AGENCE FÉDÉRALE POUR LA SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE (AFSCA) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Arens à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la représentation wallonne au sein de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) ».

La parole est à M. Arens pour poser sa question.

M. Arens (cdH). - Monsieur le Ministre, je reviens encore une fois sur la problématique de la représentation wallonne au sein des organismes de gestion de l'AFSCA. En effet, un des enseignements de la crise du fipronil que nous avons connue cet été a été de constater la nécessité de procéder au remplacement du représentant de la Wallonie au sein du comité consultatif de l'AFSCA par un agent maîtrisant les enjeux des dossiers de notre territoire wallon.

Le récent incident survenu à Omezée témoigne une fois de plus des problèmes de communication de l'Agence fédérale. Dans un premier temps, je reviens sur Omezée. L'agriculteur a reçu un rapport favorable de l'AFSCA qui, ensuite, est revenue avec un avis négatif, provoquant, on le conçoit, l'incompréhension de l'agriculteur qui, pour un même contrôle, a reçu deux rapports différents de cette agence.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur le renouvellement de la représentation wallonne au sein de l'AFSCA ? Sera-t-il chargé de représenter spécifiquement les intérêts wallons à ce niveau ?

Avez-vous attiré l'attention de l'AFSCA sur le problème soulevé par ses changements d'opinion dans le dossier d'Omezée ?

Pouvez-vous nous faire le point sur le suivi de ce dossier ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, et j'attends vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, le Comité consultatif de l'AFSCA rend des avis d'initiative ou à la demande du ministre de tutelle ou de

l'Administrateur délégué sur les matières ayant trait à la politique menée par l'Agence.

Il constitue également une plateforme de concertation entre l'AFSCA et ses partenaires sur des points d'actualité, l'évolution de la réglementation, le financement, et cetera.

L'arrêté royal du 19 mai 2000 règle la composition et le fonctionnement de ce comité consultatif.

En 2012, la représentation de la Wallonie a été confiée à des agents compétents en matière de politique de la santé, mais peu concernés par les sujets agricoles abordés au sein de ce conseil consultatif. C'est pourquoi, à mon initiative et en plein accord avec la ministre de la Santé, le Gouvernement wallon du 26 octobre dernier a désigné deux agents membres de la DGO3 comme représentants de la Région au Comité consultatif.

La représentante effective est conseillère auprès du Directeur général de la DGO3, après de nombreuses années au service de la politique agricole.

La représentante suppléante est attachée et qualifiée au département du développement à la Direction de la qualité. Elle est chargée, entre autres, de l'encadrement des producteurs qui travaillent en circuit court et du suivi des activités de l'ASBL DiversiFerm.

S'agissant du suivi de l'incident d'Omezée, au-delà des considérations sur les analyses contradictoires de l'AFSCA, je rappellerai que l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 juillet 2013 relatif à une application des pesticides compatible avec le développement durable prévoit que des mesures appropriées sont prises par la personne appliquant des produits phytopharmaceutiques afin que ceux-ci ne puissent atteindre les lieux occupés par les publics vulnérables, dont les enfants.

Son entrée en vigueur est fixée au 1er juin 2018.

Ce dossier est géré par mon collègue, le ministre de l'Environnement, qui s'est déjà exprimé en commission sur l'applicabilité de ce texte adopté à l'initiative de son prédécesseur. En attendant, il est conseillé bien sûr aux utilisateurs de prendre toutes les précautions – lorsque je dis les précautions, cela veut dire toutes les précautions – pour préserver la santé de leurs concitoyens.

En concertation avec le Parquet, les constatations faites par l'AFSCA ont été reprises dans un procès verbal qui a été transféré pour suite utile au procureur du Roi.

M. le Président. - La parole est à M. Arens.

M. Arens (cdH). - Je remercie le ministre pour sa réponse. Je suis très heureux d'apprendre le remplacement de la représentation wallonne. J'espère que les actuels représentants seront plus dynamiques et

que la Région sera réellement associée à la gestion de cette agence.

Je souhaiterais, quand même, Monsieur le Ministre, que vous alliez encore plus loin pour que les Régions puissent davantage être associées à la gestion de cet organe qui est quand même un organe fondamental dans toute la sécurité de la chaîne alimentaire.

QUESTION ORALE DE M. ARENS À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « LE TIR AU PRÉ »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Arens à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le tir au pré ».

La parole est à M. Arens pour poser sa question.

M. Arens (cdH). - Monsieur le Ministre, le « tir au pré » consiste à tuer à la ferme les animaux destinés à la boucherie. Ce procédé permet d'éviter énormément de stress à l'animal lorsqu'il évite l'abattoir. Si toutes les mesures sont prises, il ne se rend pas compte de sa mise à mort.

Votre collègue en charge du Bien-être animal envisage – à juste titre – de légaliser le tir au pré en Région wallonne, ce dont je me réjouis.

Cependant, je pense que cette pratique doit être professionnalisée et contrôlée.

Monsieur le Ministre, si l'acte est fait par l'agriculteur, avez-vous été associé à cette réflexion ? En effet, le projet en préparation prévoit que le fermier qui accomplira l'acte devra posséder un permis de chasse. Cependant, ce procédé est différent de la chasse. Une formation particulière, suivie d'un examen, ne serait-elle pas plus adaptée ? Prévoyez-vous de créer un nouveau type de permis ?

Deuxièmement, l'élevage est un métier distinct de la mise à mort. Ne conviendrait-il pas de professionnaliser cet acte de tir au pré et le confier à quelqu'un de différent que l'éleveur ? Ne pourrait-on imaginer que les abattoirs forment des personnes et les chargent de cet acte ?

Prévoyez-vous qu'un vétérinaire soit présent à chaque mise à mort d'un animal ?

Quelles seront les règles concernant les mesures à prendre et à contrôler pour que les autres animaux ne se rendent pas compte des actes de mise à mort à la ferme ?

Ce procédé est-il ou sera-t-il économiquement attrayant pour les éleveurs ? Combien coûterait ce procédé par tête ? Quelle serait la différence avec l'abattoir ?

Est-il possible d'évaluer le pourcentage d'éleveurs qui accepteraient de pratiquer ce procédé ? Les organisations professionnelles ont-elles déjà été contactées puisque l'on a vu que dans d'autres pays, cela se réalise déjà ?

J'écoute vos réponses, Monsieur le Ministre.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

(Réaction de M. Arens)

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, la réflexion sur le tir au pré est menée par Nature et Progrès, dans le cadre d'une subvention que je lui ai attribuée pour un projet qui s'appelle « Echangeons sur notre agriculture », qui cherche à impliquer les agriculteurs et les consommateurs dans les perspectives d'avenir de notre agriculture wallonne.

Un échange concernant le tir au pré a eu lieu le 10 novembre dernier dans le cadre du colloque « Pistes d'avenir pour l'élevage wallon » organisé par Nature et Progrès.

Je ne souhaite pas créer un nouveau type de permis en plus d'un permis de chasse qui atteste de connaissances dans le maniement des armes à feu. La pratique du tir au pré demande surtout des compétences en matière de bien-être animal, notamment sur l'étourdissement des animaux et l'évaluation de son efficacité.

La mise à mort est l'étape ultime de l'élevage d'animaux de boucherie et je ne vois pas pourquoi les éleveurs, si c'est leur volonté, ne pourraient pas se former et avoir la compétence nécessaire pour pratiquer le tir au pré.

La présence d'un vétérinaire pour des raisons de bien-être animal et de politique sanitaire paraît, a priori, nécessaire cependant.

En effet, le respect des règles sanitaires fédérales est essentiel et ceci représente certainement l'obstacle le plus difficile à surmonter pour mettre en place le tir au pré dans de bonnes conditions et garantir la sécurité des consommateurs. Il s'agit des normes suivantes :

- la présence d'un vétérinaire qui assure l'expertise *ante* et *post-mortem* ;
- la prise en charge du bovin tué dans des conditions sanitaires irréprochables pour la viande ;

- une attention particulière pour la gestion des déchets.

Une concertation avec l'AFSCA devra donc avoir lieu le cas échéant.

Dans l'état actuel du dossier, des études économiques n'ont pas encore été portées à ma connaissance pour évaluer la rentabilité de ce procédé par rapport aux coûts actuels en abattoir. Les éleveurs pourraient trouver un intérêt dans ce procédé si une demande se développe, par exemple, de la part de certains restaurateurs qui souhaitent se distinguer par les pratiques adaptées à la demande de leurs clients consommateurs.

Je n'ai pas connaissance du pourcentage d'éleveurs qui accepteraient de pratiquer de la sorte, ni de la position des organisations professionnelles qui devront évidemment être consultées.

M. le Président. - La parole est à M. Arens.

M. Arens (cdH). - Je remercie le ministre pour ses réponses et je pense que nous devons suivre de près ce dossier parce qu'il me semble vraiment très important dans toute la problématique du bien-être animal ou, en tout cas, de la moindre souffrance animale lors de la mise à mort.

QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « L'OBJECTIVATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES AGRICULTEURS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'objectivation de l'état de santé des agriculteurs ».

La parole est à Mme Brogniez pour poser sa question.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, l'état de santé, physique et mentale, de nos agriculteurs est un sujet régulièrement abordé. Il l'a d'ailleurs encore été ici en commission.

De façon récurrente, notamment dans les médias, il est fait état d'un constat alarmant : on parle de dépressions, suicides, maladies graves, et cetera. C'est vrai que le sujet est souvent mentionné. La pénibilité du travail, l'isolement et l'exposition à des produits chimiques, tels que les pesticides, sont souvent avancés à titre d'exemple par certains.

Il semble pourtant, j'en suis même persuadée, qu'il n'existe aucun chiffre exact, ni aucune étude sérieuse, à propos de cette problématique qui, selon moi, mériterait d'être objectivée.

Ne serait-il pas envisageable d'établir une étude sur base par exemple d'un questionnaire qui pourrait être traité de façon anonyme, afin d'objectiver l'état de santé des agriculteurs de Wallonie ? Si oui, les associations agricoles et le Collège des producteurs pourraient-ils par exemple faire partie prenante ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, le métier d'agriculteur est en effet un métier connu pour sa pénibilité et aussi pour sa dangerosité. Il apparaît que, au niveau européen, la fréquence des accidents de travail non mortels est 1,7 fois plus élevée que la moyenne. La fréquence des accidents mortels est quant à elle trois fois plus élevée que la moyenne.

Ces constats existent, recueillis par des organismes tels que PreventAgri. Ils recueillent, sous forme de questionnaires anonymes, des informations sur les conséquences du métier sur la santé : des troubles musculo-squelettiques, les accidents de travail, l'usage des produits phytopharmaceutiques. Pour les difficultés liées à la santé mentale des agriculteurs, Agricall recueille également ces constats de terrain, mais ces organismes ne sont pas de la recherche fondamentale.

La résolution adoptée le 22 mars dernier par le Parlement wallon demande de réaliser une étude visant à objectiver les chiffres. J'ai dès lors mis en place, avec l'appui d'Agricall, un travail de réflexion spécifique avec les représentants des associations professionnelles agricoles, des vétérinaires et d'organismes spécialisés en matière de santé mentale, de suicide ainsi que de centres de référence en médiation de dette.

Comme je l'ai souligné tout à l'heure par rapport à la question de M. Prévot, le travail s'effectue, il a été réparti en sous-groupes et ceux-ci feront part, en temps utile, du fruit de leurs réflexions et propositions.

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - C'est vrai que l'on entend souvent beaucoup de réflexions sur la santé des agriculteurs. Quand on est agriculteur, c'est assez ulcérant d'entendre certains propos. En France notamment, puisque la France a déjà été citée en exemple, il y a une étude menée sur le long terme : Agrican. Ce modèle d'étude et d'enquête est très intéressant parce que cela objective les choses, les agriculteurs sont vraiment partie prenante de l'étude. Cela permet d'objectiver les pathologies auxquelles ils

peuvent être exposés, d'objectiver aussi le taux de suicide.

Il y a en plus, dans cette étude, une comparaison par rapport à la population d'un même département. Si vous allez voir sur Internet, vous verrez que l'on peut estimer, par exemple dans une certaine région française, qu'il y a 25 % de suicides en moins chez les agriculteurs que dans la population du département, qu'il y a x % de cancers en moins que dans d'autres populations, mais que par contre un cancer est plus présent chez les agriculteurs qu'un autre.

C'est vraiment intéressant comme étude. Si l'on peut travailler sur des chiffres, sur quelque chose d'objectif et déterminer des causes, on pourra alors travailler efficacement sur la santé mentale et physique des agriculteurs.

**QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« L'INCIDENCE DE L'ÉCOCONSTRUCTION
SUR LA FILIÈRE BOIS ET L'AGRICULTURE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'incidence de l'écoconstruction sur la filière bois et l'agriculture ».

La parole est à Mme Brogniez pour poser sa question.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, la presse faisait dernièrement mention que des élèves d'une école de Binche étaient les premiers à suivre des cours dans un bâtiment fabriqué exclusivement en bois pour l'ossature, en paille et en terre pour l'isolation, donc uniquement des matériaux renouvelables. Le sol est constitué d'un isolant en liège et d'une chape sèche.

La société Paille-Tech, basée à Floreffe, qui est le fabricant à l'origine de ce projet est en pleine progression. En une année, elle a même été appelée à doubler ses équipes afin de répondre à la demande.

Outre les qualités indéniables en matière d'isolation, les autres avantages de ce type de matériaux sont qu'ils sont totalement recyclables et même compostables en cas de démontage et qu'ils ne contiennent aucune substance chimique.

Connaît-on l'évolution de l'écoconstruction en Wallonie ? Existe-t-il une certification ?

Dans quelle mesure est-ce une opportunité pour la filière bois wallonne ? Des partenariats entre entreprises de construction et entreprises forestières pourraient-ils voir le jour ou sont-ils déjà à l'ordre du jour ?

Au niveau de l'agriculture, le développement de l'écoconstruction pourrait-il aussi avoir des répercussions favorables ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, l'écoconstruction à ossature bois paille-terre fait partie intégrante de la construction bois. Que l'isolant soit de paille plutôt que de laine de bois, par exemple, n'en fait pas un nouveau type de construction.

Il connaît une progression régulière en Wallonie : de 6 % de constructions individuelles neuves en 2011, on est passé à 9 % en 2016. Le choix de la paille comme isolant reste cependant encore assez marginal au sein de la construction bois.

Le cluster écoconstruction rassemble les acteurs et experts du secteur : architectes, entrepreneurs, bureaux d'étude, négociants. Ils sont signataires d'une charte où ils s'engagent à construire des bâtiments respectueux de l'environnement, tout en offrant un maximum de confort aux occupants et en respectant la santé des habitants et des travailleurs par l'usage d'écomatériaux, dont le bois, la paille et la terre, mais également le chanvre.

L'évolution du secteur est positive. Le cluster comptait 100 membres en 2010, il en compte près de 300 aujourd'hui.

Depuis 2010, plusieurs unités de production des matériaux ont vu le jour dans notre Région. L'écoconstruction représente ainsi plus de 1 000 emplois directs en Wallonie.

À l'heure actuelle, il n'y a pas encore de certification wallonne pour les écomatériaux. Les constructions en bois wallonnes utilisent plus de 60 % de bois produits par les scieries wallonnes, des bois résineux. Ces dernières ont fortement investi récemment dans une intégration verticale de leurs activités et sont bien présentes sur le marché de la construction bois, soit par la fourniture d'éléments structurels, pour le fameux lamellé-collé, soit par la production de maisons complètes.

Il est généralement admis que 70 % des produits bois sont destinés à la construction, en ce compris les meubles.

Tout développement de la construction bois a donc un effet bénéfique sur l'activité de la filière. C'est la raison pour laquelle l'Office économique wallon du bois

a créé un groupe de travail « bois dans la construction ». Pour autant, les producteurs forestiers ne se sont pas impliqués, à ma connaissance, dans la construction bois. Dans cette perspective, l'Office s'efforce d'établir une connexion plus forte entre les producteurs et les transformateurs de bois.

La construction bois en général et l'écoconstruction en particulier offrent une opportunité intéressante de valorisation de la forêt wallonne d'abord et des produits agricoles ensuite, mais qui reste encore modeste pour l'instant ?

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Je trouverais intéressant que, si l'écoconstruction est appelée à se développer davantage en Wallonie, cela puisse avoir des répercussions favorables sur le secteur du bois qui en a bien besoin. Autant que ce soit le bois wallon qui soit utilisé dans ces constructions qu'un bois étranger. Si des coopérations peuvent voir le jour, ce serait une excellente chose pour tout le monde.

**QUESTION ORALE DE M. GODFRIAUX À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« L'EXPORTATION DU BLANC-BLEU BELGE
EN INDE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Godfriaux à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'exportation du blanc-bleu belge en Inde ».

La parole est à M. Godfriaux pour poser sa question.

M. Godfriaux (MR). - Monsieur le Ministre, nous le savons tous ici, la race bovine blanc-bleu belge destinée à la production de viande se développe, voire cartonne à l'exportation, alors qu'elle est souvent décriée dans notre propre pays en termes de consommation. On l'a encore vécu pas plus tard qu'il y a quelques semaines, notamment dans une émission télévisée.

Nous avons pu lire dans la presse, suite à la visite d'État d'une délégation belge en Inde, qu'un protocole d'entente a été conclu entre la société liégeoise ProAniWal et l'État de Meghalaya. Le bétail local y serait croisé avec nos bovins.

Le transport et l'abattage des bovins ainsi que la consommation de leur viande, dont le rendement est très faible, constituent encore et toujours un sujet polémique en Inde. Les vaches y conservent un statut sacré dans certains États.

Monsieur le Ministre, j'ai trois questions. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur ce protocole d'entente ? Quels bénéfices peuvent tirer la Wallonie et les agriculteurs wallons d'un tel accord ? Troisièmement, et de façon plus générale, comment se porte l'exportation du blanc-bleu belge ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, annoncée dans le cadre de la visite d'État menée par la Belgique en Inde au début du mois, la conclusion du protocole entre l'ASBL wallonne ProAniWal et l'État de Meghalaya confirme l'intérêt du blanc-bleu belge en vue d'améliorer la conformation des races locales.

Il n'est évidemment pas question d'exporter des animaux vivants ni des produits de viande bovine, mais bien de la semence BBB dans le but d'un croisement. Si un protocole dans ce sens a bien été signé lors de cette visite d'État, l'envoi de semences reste néanmoins malaisé, étant donné certaines dispositions réglementaires et des formalités fédérales complexes, malgré leur récente révision en début du mois.

Ces complexités administratives expliquent probablement en partie le fait que nous n'avons eu aucun échange commercial au cours de la période 2014-2016 avec l'Inde pour ce type de produit, ni d'ailleurs pour des produits de viande.

Cette absence de flux prévaut d'ailleurs pour toute la Belgique où l'on n'enregistre qu'une exportation anecdotique en 2015 pour un montant – j'ai parlé d'anecdote, vous allez voir que c'est le cas – de 12 700 euros de viande fraîche ou réfrigérée sous forme de carcasses ou demi-carcasses.

Concernant les exportations de blanc-bleu belge, on notera que les statistiques sur les échanges d'animaux vivants et de viandes ne font pas la distinction selon la race. L'exportation en race pure est par ailleurs difficile en raison du prix élevé de ce type d'animaux. De surcroît, la demande en viande s'oriente de plus en plus vers les morceaux de moindre qualité au détriment des produits nobles.

Cette évolution illustre aussi le fait que la situation du marché des viandes issues de vaches laitières et mixtes est plutôt bonne en comparaison avec celle observée pour les animaux de meilleure conformation.

C'est pour mieux identifier les spécificités de notre race blanc-bleu belge que j'ai porté avec la profession le projet d'indication géographique protégée qui est actuellement à l'examen auprès de la Commission européenne.

M. le Président. - La parole est à M. Godfriaux.

M. Godfriaux (MR). - Merci pour ces différentes réponses.

Je ne manquerai pas d'interpeller mes collègues concernant notamment les dispositions complexes que vous mentionnez au niveau du Fédéral afin d'essayer rapidement d'améliorer cette situation.

Je vous encourage à continuer dans la voie choisie de faire entendre les qualités de notre race locale.

**QUESTION ORALE DE M. GODFRIAUX À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LA HAUSSE DU PRIX DES ŒUFS ET DU
BEURRE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Godfriaux à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la hausse du prix des œufs et du beurre ».

La parole est à M. Godfriaux pour poser sa question.

M. Godfriaux (MR). - Monsieur le Ministre, c'est un fait : le prix du beurre et des œufs a fortement augmenté ces dernières semaines. Si en Wallonie, nous sommes visiblement loin d'une pénurie de beurre comme c'est le cas dans certains supermarchés du nord de la France, le beurre commence à avoir un goût salé pour les professionnels de la boulangerie-pâtisserie et même pour certains consommateurs. Le coût de ces deux matières premières se répercute alors sur le prix des produits transformés.

À côté, les œufs suivent également depuis quelques jours cette courbe ascendante sur les marchés. Les producteurs wallons sont en effet confrontés à une pénurie d'œufs, notamment à la suite de la crise du fipronil. Poules et œufs contaminés ont été détruits, mais tous les élevages n'ont pas encore eu le temps d'être renouvelés. Il faut 17 à 18 semaines avant d'avoir des poules pondeuses issues de poussins d'élevage.

Quel regard portez-vous sur la hausse du prix des œufs ? Selon vous, est-ce une conséquence directe de la crise du fipronil ?

Plus important, les agriculteurs bénéficient-ils de ces augmentations ? Si oui, dans quelle mesure ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député,

concernant la hausse du prix du beurre, vous savez comme moi que les causes en sont multiples.

D'une part, il y a une forte demande qui est aussi due à une réorientation du regard scientifique et médical porté sur le beurre. Pendant des années, le beurre a été décrié et aujourd'hui, on lui retrouve heureusement toutes ses vertus et pas uniquement gastronomiques, mais aussi diététiques.

Entre-temps, le beurre a été victime de très mauvais préjugés pendant des années et cela n'a évidemment pas encouragé les producteurs et les laiteries à continuer à miser sur des investissements dans ce domaine. En tout cas, je pense que l'on retrouvera très vite un équilibre par rapport au prix. Je regrette que les producteurs à la base ne profitent pas suffisamment de l'augmentation de ce prix du beurre.

La crise du fipronil a effectivement engendré un déficit temporaire d'offre d'œufs sur le marché européen. En Belgique, le prix est passé de 98 euros pour 100 kg début août à 201 euros par 100 kg. Cependant, la tendance haussière semble freinée. Pour la première fois depuis la crise, la cotation hebdomadaire de la dernière semaine pour les œufs XL n'a pas augmenté.

Cette envolée des prix rappelle la situation de 2012, à l'expiration du délai pour la modification des cages avec un pic de 202 euros par 100 kg en Belgique.

La demande pour les œufs et produits d'œufs reste importante, d'autant plus que l'on s'approche des fêtes de fin d'année.

Néanmoins, les analyses de la Commission européenne indiquent un probable rééquilibrage de l'offre d'œufs dans un avenir proche suite aux nombreuses mises en place de poulettes.

Du point de vue des producteurs, en fonction des modalités contractuelles établies avec leurs acheteurs, cette hausse temporaire permet de renforcer des trésoreries malmenées par le confinement obligatoire des volailles intervenu du 10 novembre 2016 au 19 avril 2017 suite à l'épidémie de grippe aviaire et également par les conséquences de la récente crise du fipronil cet été.

M. le Président. - La parole est à M. Godfriaux.

M. Godfriaux (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Vous le dites entre les lignes et je pense que vous partagez cette affirmation. Malheureusement, les agriculteurs profitent peu, voire pas du tout, de cette augmentation du prix, que ce soit au niveau du beurre ou que ce soit au niveau des œufs, en fonction des contrats qui sont faits et qui sont souvent faits sur une durée moyenne d'un à trois ans.

J'ose espérer que cette hausse pour les producteurs se maintiendra à un niveau relativement élevé pour que

ceux-ci puissent avoir une trésorerie qui s'améliore dans les prochains mois et les prochaines années.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LE NOUVEAU SITE INTERNET
EASY-AGRI.COM »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le nouveau site Internet easy-agri.com ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, on se souviendra que votre collègue en charge du Bien-être animal avait porté un projet de décret relatif à la commercialisation des animaux. Celui-ci avait suscité l'émoi chez les professionnels de l'agriculture puisque eux-mêmes utilisent également Internet pour certaines de leurs ventes.

Début novembre, un nouveau site Internet officiel pour la commercialisation des animaux de rente en Wallonie est désormais accessible gratuitement. Ce site est destiné aux amateurs, hobbyistes, éleveurs professionnels et bientôt professionnels de la viande.

Easy-Agri est le fruit de la collaboration entre le Collège des producteurs, l'Association wallonne de l'élevage et l'Arsia, l'ASBL active dans les secteurs de l'identification et de la santé animale. Il permet que les ventes ou les achats réalisés respectent les règles en matière d'identification, d'enregistrement, mais également de traçabilité.

Jusqu'à la fin de l'année, le site sera en phase test et des contacts réguliers seront pris avec les utilisateurs pour permettre d'effectuer les ajustements techniques nécessaires.

Monsieur le Ministre, j'ai plusieurs questions.

Tout d'abord, quel soutien apportez-vous à ce nouveau site ? Comment accueillez-vous ce site easy-agri.com ?

Pouvez-vous déjà tirer un premier bilan du lancement de ce site ?

La partie destinée aux professionnels de la viande est-elle encore indisponible ? En connaissez-vous les raisons ?

Dans quels délais devrait-elle être accessible ?

Des ajustements techniques nécessaires ont-ils été demandés et réalisés ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, l'initiative de ce site Internet est commune avec mon collègue, M. Di Antonio, ministre du Bien-être animal. Sa motivation est que les ventes et achats réalisés sur ce site respectent les règles en matière d'identification, d'enregistrement et de traçabilité ainsi que les législations relatives au bien-être animal. C'est une manière de mettre en exergue le respect de toutes ces normes.

Pour ma part, je soutiens cette initiative, car la vente d'animaux en ligne est une réalité de l'agriculture d'aujourd'hui et il est utile que, comme dans d'autres régions, une plateforme spécialisée soit mise à disposition des éleveurs. Il est évident que ce nouveau mode de commercialisation est simple et qu'il permet de diminuer les coûts liés à la vente et à l'achat des animaux.

Depuis son lancement ce 7 novembre et en date du 22 novembre, le site avait déjà reçu 3 053 visites avec 456 personnes inscrites, dont 344 particuliers et 112 professionnels, et 201 annonces ont déjà été publiées. On peut donc déjà affirmer que le site a rencontré un très bon succès en à peine deux semaines.

D'un point de vue qualitatif, les internautes communiquent de nombreuses marques de satisfaction, les insatisfactions provenant de personnes qui cherchent à poster des annonces pour des espèces qui ne sont pas ciblées par ce service comme les oiseaux, les rongeurs ou encore les poissons d'aquarium.

La partie destinée aux professionnels de la viande qui a pour objectif de mettre en relation directe les éleveurs d'animaux de production avec les professionnels qui achètent, transforment ou découpent de la viande – les chevilleurs, les abattoirs, la découpe, les transformateurs, les bouchers, l'HORECA et même des collectivités – est en cours de développement. La phase de lancement est prévue le premier semestre 2018.

Le site Internet sera en constante évolution et les ajustements techniques sont déjà apportés par les responsables du Collège des producteurs.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Ministre. Ma réplique ne sera pas très longue. On peut souligner la bonne initiative et cette collaboration avec votre

collègue, Carlo Di Antonio. La réalité actuelle et l'utilisation du web pour les vendeurs sont une réalité qu'il ne fallait pas occulter. J'avais aussi compris à l'époque et j'avais relevé auprès de votre collègue la levée de boucliers du secteur agricole, lorsque les textes étaient sortis. Je pense que l'on va dans le bon sens avec ce site de vente qui respecte toutes les normes en vigueur, notamment la traçabilité qui est essentielle.

J'entends également que la partie destinée aux professionnels n'est pas victime d'une difficulté de lancement, mais qu'elle est plutôt en cours de réalisation et qu'elle interviendra dans le cours du premier semestre de l'année prochaine.

Je vous remercie en tout cas pour toutes ces précisions.

**QUESTION ORALE DE M. PUGET À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LE PERMIS DE PÊCHE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « le permis de pêche ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur le Ministre, nous avons pu lire dans les journaux du groupe Sudpresse de ce jeudi 16 novembre que plus de 65 000 personnes pratiquent la pêche en Wallonie. Ces dernières doivent toutefois bénéficier d'un permis. Depuis février 2016, on peut acheter ce document en ligne sur www.permisdepeche.be. Les permis A – deux lignes maximum au bord de l'eau – et B – pêche au bord de l'eau, mais aussi pieds dans l'eau, barque et utilisation d'une balance à écrevisses.

Nous apprenons également que deux nouvelles catégories viennent d'être créées : le permis J, réservé aux moins de 15 ans voulant pêcher seuls, qui est gratuit ; et le permis T, destiné aux touristes et aux pêcheurs temporaires. Il donne les mêmes autorisations qu'un permis B, mais il n'est valable que 14 jours.

Mes questions vont se concentrer sur le nouveau permis T.

Je suppose qu'il a été mis en place suite à des contrôles où l'on s'est rendu compte que les touristes voulant exercer ce loisir ne possédaient pas de permis et que c'est pour pallier ce manquement qu'il a été créé.

Comment allez-vous informer les touristes qu'ils doivent être en possession de ce permis ?

Comment s'assurer qu'ils auront bien les connaissances théoriques pour pratiquer ce sport ? N'y a-t-il pas un risque de « surpêche » ? Une campagne de promotion va-t-elle être réalisée ?

Enfin – cela fait partie aussi de vos compétences – pensez-vous que cela va développer le tourisme en Wallonie ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin pour sa réponse.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, je vous confirme qu'en vue de promouvoir la pêche, le Gouvernement wallon a légalisé un permis T, comme « touristique » ou « temporaire », à 25 euros, assorti des mêmes droits que ceux du permis B, mais uniquement valable pendant une période de 14 jours consécutifs, contrairement aux autres types de permis qui sont, eux, valables toute l'année civile.

C'est une mesure prise en faveur des touristes qui visitent notre Région et qui veulent s'adonner à la pêche. Jusqu'ici, ces personnes devaient s'acquitter d'un permis annuel un peu plus cher, à 37,18 euros, pour pouvoir pêcher seulement quelques jours la plupart du temps.

Comme ministre du Tourisme, je suis particulièrement satisfait de cette mesure qui va permettre de rendre notre Région touristiquement encore plus attractive. Vous savez que le produit pêche est un de nos bons produits touristiques.

Le touriste qui pratique la pêche dans les eaux soumises à la loi sur la pêche est tenu de respecter toutes les dispositions légales et réglementaires en cette matière, au même titre, bien sûr, que tout autre pêcheur.

J'estime que cette mesure, si elle a un intérêt pour la politique touristique, ne présente aucun risque de surpêche en Wallonie.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - J'avais aussi demandé si vous alliez en faire la promotion.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Nous allons bien sûr en faire la promotion par l'ensemble des opérateurs touristiques : les syndicats d'initiative essentiellement, les maisons de tourisme, mais aussi la maison de la pêche et l'ensemble des fédérations.

M. Puget (Indépendant). - Merci, Monsieur le Ministre. Effectivement, il est opportun d'en faire la

promotion pour que les touristes se mettent en règle et achètent ce permis avant de pratiquer leur loisir favori sur nos merveilleuses rivières de Wallonie.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LA GESTION DE LA SITUATION DES FORÊTS
WALLONNES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la gestion de la situation des forêts wallonnes ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, lundi dernier, le 20 novembre, une journée de sensibilisation au reboisement s'est tenue à Vaux-sur-Sûre, dans une province que vous connaissez bien, la Province de Luxembourg.

L'événement, qui est organisé dans le cadre du projet européen Interreg Forêt Pro Bos, visait la mise en place d'actions en faveur d'une gestion forestière durable et d'un approvisionnement en bois local sur la zone transfrontalière du nord de la France, des provinces wallonnes de Hainaut, de Namur, de Luxembourg, mais également de Flandre-Occidentale.

Lancé en octobre 2016 pour une durée de quatre ans, le projet Forêt Pro Bos regroupe 13 partenaires pour un budget d'un peu plus de 3 500 000 euros, cofinancé par les Régions à hauteur de 35 %, par l'Europe pour 55 % et par les partenaires résiduels pour 10 %.

Ce projet est une réponse à l'augmentation du nombre de surfaces forestières laissées à l'abandon ainsi qu'à la surexploitation d'autres surfaces disponibles, surtout pour les résineux et les peupliers.

Quel bilan pouvez-vous tirer de la journée de sensibilisation du 20 novembre ?

Qu'en est-il ressorti ? Que pouvez-vous déjà nous dire concernant la mise en place d'actions qui pourraient ressortir de cet événement ?

Quant au projet lancé en 2016, quel état des lieux pouvez-vous en faire aujourd'hui ? Qu'en est-il des surfaces surexploitées d'un côté et abandonnées de l'autre ?

D'une manière générale, on connaît les difficultés rencontrées dans la gestion durable de la forêt prisée composée principalement de petites parcelles.

Comment, là aussi, améliorer la gestion de ces petites parcelles de forêt privée et lutter efficacement contre le morcellement de notre forêt wallonne ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, la journée du 20 novembre dernier avait pour objectif d'aborder la problématique du reboisement et de présenter les services de conseil et d'aide à la plantation, pour les propriétaires forestiers privés. Cette journée a permis de livrer une vision d'ensemble de la politique régionale développée ces dernières années, en faveur du maintien des ressources forestières et de l'accompagnement de la forêt privée.

Au cours de cette journée, deux projets Interreg – France-Wallonie-Vlaanderen et Grande Région – ont été abordés. Ceux-ci visent à sensibiliser les propriétaires au reboisement et à les accompagner par des documents de gestion durable – Regiowood. Le projet Interreg Forêt Pro Bos a débuté le 1er octobre 2016. Plusieurs actions sont programmées au sein de ce projet afin d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement de l'amont de la filière bois. Au cours de la première année du projet, plusieurs actions ont déjà été mises en place en faveur du reboisement. Je citerai la réalisation d'une brochure présentant les différents acteurs de la gestion forestière, la mise en place d'un guichet d'information pour répondre aux questions des propriétaires en matière de reboisement, des rencontres avec les propriétaires sur leurs parcelles par les structures d'accompagnement, des conférences et des journées d'information ainsi que la tenue d'un stand d'information à la Foire agricole et forestière de Libramont 2017.

On constate actuellement une surexploitation des ressources résineuses en forêt wallonne. Cette surexploitation touche principalement l'épicéa avec un taux de prélèvement de 150 % et affecte en particulier la forêt privée, où les taux de prélèvement atteignent des sommets : 151 % pour les résineux en général et 163 % pour l'épicéa en particulier. Cela s'explique entre autres par les vagues de plantation d'après-guerre qui arrivent à leur terme de maturité économique actuellement. Le marché du bois étant favorable, certains propriétaires décident aussi d'effectuer des coupes parfois anticipées. Le déficit de reboisement concerne essentiellement la petite forêt privée. Celle-ci représente 51 % de la forêt wallonne et elle est constituée de près de 90 000 propriétés.

Une cellule d'appui à la petite forêt privée a été mise en place en 2012 au sein de l'Office économique wallon du bois. Cette cellule est un guichet d'information pour les propriétaires et développe aussi des actions de gestion forestière groupées : ventes de bois et travaux de reboisement, pour aider les propriétaires à valoriser au

mieux leurs parcelles. La cellule est active actuellement sur 16 communes.

J'ai renforcé les moyens attribués à cette cellule d'appui à la petite forêt privée. À partir de 2017, deux agents supplémentaires sont mis à disposition. Vous savez qu'il existe aussi une prime à la plantation dans une province, avec une décision de la Wallonie de doubler le budget mis à disposition par la province. J'ai contacté les quatre autres provinces pour espérer qu'elles adoptent une résolution dans le même sens. Les fonds seraient disponibles pour doubler les budgets spécifiquement développés par chaque province.

Je rappelle enfin que le nouveau fichier écologique des essences est un outil informatique mis à disposition des propriétaires gracieusement et 24 heures sur 24, à la fois pour faire le choix des essences les plus adéquates et pour disposer d'un guide du boisement. Ceci, bien sûr, sans préjudice du recours à tous les professionnels qui sont à disposition pour aider les propriétaires privés.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci Monsieur le Ministre pour votre réponse. Je l'analyserai plus en détail, mais en tout cas, je vous remercie d'avoir fait l'état des lieux de la situation en citant notamment quelques actions menées depuis 2016 dans le cadre du projet Forêt Pro Bos.

Vous l'avez rappelé, les défis sont nombreux pour nos forêts wallonnes et je pense qu'il faudra continuer à multiplier les actions pour pérenniser cette forêt wallonne ainsi que la gestion durable de celle-ci.

J'entends qu'il y a une vraie volonté de la part du Gouvernement et de votre part, je ne peux que le saluer. Je serai évidemment attentif aux actions à venir pour protéger notre forêt.

QUESTION ORALE DE M. ARENS À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « L'APPELLATION TRANSFRONTALIÈRE « L'ARDENNE » »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Arens à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'appellation transfrontalière « l'Ardenne » ».

La parole est à M. Arens pour poser sa question.

M. Arens (cdH). - Monsieur le Ministre, les professionnels du tourisme des provinces de Liège, Namur et Luxembourg ainsi que des Ardennes françaises ont présenté fin du mois d'octobre une nouvelle appellation à destination du public

international : l'Ardenne. Cette marque transfrontalière dépasse l'Ardenne au sens géologique du terme et s'étend aux alentours.

Le but est de permettre aux régions participantes de profiter de la notoriété de l'appellation « Ardenne » auprès du grand public, notamment au nord du pays, afin de développer les activités touristiques.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous indiquer si la Wallonie est partenaire de ce projet ? Dans l'affirmative, quelle est la nature du partenariat financier, expertise ? Quelle est la plus-value de ce projet pour le tourisme dans notre Région ?

Ce projet a reçu deux subsides européens, en 2016, permettant d'offrir un accompagnement aux professionnels du tourisme. Pouvez-vous indiquer si la Wallonie a cofinancé cet accompagnement ? Dans l'affirmative, pour quel montant ? Ce projet transnational bénéficie-t-il du soutien de la Grande Région ?

D'autres « ambassadeurs » sont recherchés. La Wallonie participe-t-elle à cette action ? Une première rencontre était prévue le 21 novembre à Libramont. Pouvez-vous nous indiquer les conclusions de celle-ci ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, la Wallonie est effectivement partenaire financier de cette démarche. Elle cofinance deux dossiers européens : le portefeuille de projets « Ardenne Attractivity » qui est un programme Interreg VA France-Wallonie-Vlaanderen (FWVI) et le projet « Agreta » qui est un programme Interreg VA de la Grande Région.

La juxtaposition de deux projets permet finalement à l'ensemble du territoire wallon d'être concerné. Le portefeuille Ardenne Attractivity couvre les territoires éligibles dans cet espace France-Wallonie-Vlaanderen à savoir les provinces de Namur et de Luxembourg et les Ardennes françaises.

Il comprend 4 projets distincts visant l'écotourisme, le marketing, un réseau d'ambassadeurs Ardenne et le projet « Ardenne Attractivity » proprement dit, pour un budget total de 2 487 767,98 euros, dont 1 368 271,98 euros de financement européen FEDER et 428 015 euros de cofinancement par la Wallonie.

Le projet Agreta, Ardenne Grande Région, Eco-Tourisme et Attractivité, permet, cette fois dans le cadre Grande Région, d'associer les partenaires des autres territoires ardennais non couverts par l'espace France-Wallonie-Vlaanderen, à savoir Province de Liège et Grand-Duché de Luxembourg. C'est un projet d'une ampleur globale équivalente à celle du portefeuille

Ardenne Attractivity, avec un budget de 2 444 147,86 euros, dont 1 466 488,72 euros de financement européen FEDER, soit un taux de 60 % en Grande Région et 540 311,66 euros de cofinancement public par la Wallonie, via la DO 34.

Au total, pour ces deux projets « Marque touristique Ardenne », la Wallonie apporte donc un cofinancement de près de 970 000 euros.

La plus-value de cette démarche transfrontalière Ardenne, portée depuis 2014 par le Groupement européen d'intérêt économique « Ardenne » et que la Wallonie subventionne annuellement dans son fonctionnement à hauteur de 15 000 euros, est de mieux valoriser la destination Ardenne, comme territoire transfrontalier cohérent, en évitant l'émiettement des actions de promotion ici et là et la concurrence stérile et en structurant l'action de tous les acteurs touristiques qu'ils soient publics, opérateurs privés ou citoyens afin d'améliorer la qualité des prestations et d'augmenter l'attractivité de la région.

Un dernier mot concernant la Grande Région, l'adhésion du Département des Ardennes françaises à la Grande Région, fortement soutenue par la Wallonie, qui sera effective dès le 1er janvier 2018, viendra renforcer le pilier Ardenne, désormais entièrement présent, avec la continuité de l'Eifel allemand, dans ce grand espace transfrontalier, et donnera à l'avenir davantage de force et de cohérence à nos actions de promotion de la destination Ardenne.

Pour ce qui est de la première rencontre du 21 novembre à Libramont qui a réuni environ 350 personnes, ce qui constitue déjà un beau succès de participation et une information éloquent, il est trop tôt pour en tirer d'autres conclusions. Nous y reviendrons par la suite, après que les opérateurs en aient fait l'analyse, mais j'ai pu mesurer une très large satisfaction de la part de toutes les personnes présentes.

M. le Président. - La parole est à M. Arens.

M. Arens (cdH). - Je remercie Monsieur le Ministre pour ses différentes réponses. C'est un très beau projet, mais je pense avoir mal entendu, Monsieur le Ministre. Vous avez dit, je crois, « presque dans l'ensemble du territoire wallon » et j'espère que c'est l'ensemble du territoire wallon qui est concerné par cette opération.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - J'ai commis une erreur si je vous ai dit cela parce qu'en fait c'est évidemment le territoire, ce sont les provinces qui sont concernées par l'Ardenne qui sont éligibles dans ces projets. Il s'agit donc des provinces de Luxembourg, de Liège et de Namur au sens de l'Ardenne transfrontalière et je vous précise par exemple qu'en ce qui concerne la France, c'est le seul Département des Ardennes françaises et en

ce qui concerne le Grand Duché de Luxembourg, c'est la région de l'ORTAL à savoir l'Office régional du tourisme des Ardennes luxembourgeoises qui est concernée. On parle bien ici de l'Ardenne transfrontalière.

M. Arens (cdH). - Je vous remercie pour ces précisions, mais je m'attendais à ce que ce soit étendu à l'ensemble du territoire wallon.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Si le président m'y autorise, ces politiques sont menées pour que cela profite bien entendu à l'Ardenne au sens du territoire, mais on sait que c'est une politique qui profite à l'ensemble du territoire wallon. Vous avez d'ailleurs régulièrement observé que dans certains endroits qui, géographiquement, ne sont pas localisés dans l'Ardenne au sens strict, on évoque l'Ardenne comme moteur d'attractivité également pour ces territoires.

M. Arens (cdH). - Merci Monsieur le Ministre, je vois que vous restez un bon Ardennais.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LA FUSION DES MAISONS DU TOURISME DU
BRABANT WALLON »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la fusion des maisons du tourisme du Brabant wallon ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, depuis de nombreux mois, la fusion des maisons du tourisme, voulue par le nouveau Code du tourisme et encouragée par vous et vos services demeure au point mort en Brabant wallon. Pour des questions personnelles ou des querelles de clocher, aucun accord politique n'a vu le jour dans les délais impartis. Deux maisons du tourisme ont dû adresser à leur personnel des préavis puisqu'il y avait une perte de moyens pour les maisons du tourisme qui n'avaient pas opéré les fusions souhaitées par la réglementation. Il semble qu'une lueur d'espoir voit le jour et qu'un projet d'accord puisse se dessiner quant à la fusion des cinq maisons du tourisme au sein d'une seule structure à l'horizon 2019, ce qui me semble être une belle perspective pour rassembler les opérateurs touristiques brabançons.

Cependant, il y a encore des discussions entre quatre maisons du tourisme du centre et de l'ouest et celle de la Hesbaye brabançonne avant d'arriver à une décision.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire ce qu'il en est précisément aujourd'hui ? De quelle proposition formelle et concrète disposez-vous à ce jour ? Va-t-on arriver à la fusion des cinq structures ou y aura-t-il une étape intermédiaire ?

Par ailleurs, j'aurais aimé que vous nous précisiez quel est le sort réservé aux agents et au personnel de ces différentes maisons du tourisme et en quoi encore aujourd'hui les sanctions financières s'appliquent à la situation des maisons du tourisme du Brabant wallon.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, j'ai lu beaucoup de choses par rapport à la problématique des maisons du tourisme en Brabant wallon. J'ai lu dans certains journaux que j'aurais préconisé dès le début des discussions qui remontent, vous le savez déjà, à l'été 2014, qu'il n'y ait qu'une seule Maison de tourisme ou bien qu'il y en ait quatre, qu'il y en ait deux, et cetera. Je n'ai pas eu à me prononcer sur une opinion personnelle à ce sujet. La seule chose que j'avais indiquée, c'est que, puisqu'il devait y avoir une restructuration des Maisons de tourisme, il m'apparaissait que cela devait aussi bien entendu concerner le Brabant wallon puisqu'il y avait cinq maisons de tourisme sur cette province et que cela me paraissait beaucoup. Il y avait certainement plusieurs formules possibles. La responsabilité de la conception puis de la constitution, la concrétisation des Maisons de tourisme dépendant bien entendu des acteurs communaux et locaux.

À plusieurs reprises et dans le cadre des difficultés à mettre en place la réforme des maisons du tourisme sur le territoire du Brabant wallon, j'ai appelé les acteurs concernés à reprendre les négociations en rappelant être personnellement à disposition pour organiser toute réunion de travail souhaitée. Mes derniers contacts remontent au mois d'octobre et il semble en effet qu'un accord se dessine en vue de fusionner les maisons du tourisme du Brabant wallon.

Cependant, ni le Commissariat général au tourisme, ni moi-même n'avons pour l'instant reçu de proposition officielle me permettant d'inscrire le point en Gouvernement afin de proposer à mes collègues une modification de la cartographie des maisons du tourisme qui, actuellement, prévoit, puisque c'était le stade de discussion au moment où la décision du Gouvernement avait été prise, trois maisons du tourisme en Brabant wallon.

En fonction, je n'ai pas connaissance des modalités de fonctionnement, des budgets proposés, ou encore de l'organisation interne de la nouvelle structure qui se profile.

En attendant, les sanctions financières telles que prévues dans le décret sont toujours d'application. Les quatre structures concernées ne perçoivent donc plus que 50 % de leur subvention trimestrielle depuis le 1er avril 2017. *Dura lex, sed lex.*

Je n'ai pas à me prononcer sur les choix qui sont posés et les modalités qui sont mises en place pour arriver à une rationalisation du paysage touristique. Seule la cohérence du bassin touristique m'importe, tout comme le respect des dispositions imposées par le Code wallon du tourisme et l'efficacité des ressources humaines et financières mises à disposition du tourisme.

En ce qui concerne l'emploi, j'ai rappelé à plusieurs reprises que cette réforme devait se faire dans le respect de l'emploi. C'est ainsi que les moyens financiers du CGT et les aides à l'emploi – qui dépendent de mon collègue ministre de l'Emploi – ont été maintenus au global. L'affectation, par contre, des moyens financiers et l'organisation de la structure relèvent de l'autonomie des ASBL et des administrateurs de celles-ci.

Il m'importe aussi de vous rappeler que le fonctionnement d'une maison du tourisme ne dépend pas uniquement des aides de la Région wallonne, mais aussi de l'implication des communes qui investissent ou non dans ces associations. Je ne suis pas en mesure de vous dire quel est le nombre idéal de personnes à affecter à cette maison du tourisme en particulier, fonction notamment des conventions de collaboration qu'elle pourrait être appelée à nouer avec ses organismes touristiques locaux.

Pour conclure, je voudrais quand même vous dire que j'ai salué avec satisfaction le fait que l'on semblait enfin sortir de l'imbroglio et que l'on allait enfin faire la réforme de ces outils qui me paraissent bien nécessaires à la promotion touristique et à l'accueil en Brabant wallon comme dans le reste du territoire wallon.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Très brièvement, votre réponse ne peut qu'encourager les acteurs de terrain à prendre rapidement position et introduire un dossier complet auprès de vos services pour que le Brabant wallon soit en ordre de marche pour s'assurer sa promotion touristique de façon efficace et en profitant au maximum des possibilités financières que le département wallon du tourisme leur offre.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LA VALORISATION TOURISTIQUE DE LA
GASTRONOMIE WALLONNE »**

**QUESTION ORALE DE M. GARDIER À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LES ÉTOILÉS AU GUIDE MICHELIN »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région :

- de M. Desquesnes, sur « la valorisation touristique de la gastronomie wallonne » ;
- de M. Gardier, sur « les étoilés au guide Michelin ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

Je me réjouis déjà de ces questions.

M. Desquesnes (cdH). - Cela vous met l'eau à la bouche, Monsieur le Président, et pas que l'eau puisqu'il s'agit de bonne et belle gastronomie wallonne. Monsieur le Ministre, c'est de saison – cela s'appelle un marronnier, je pense, dans la presse –, quelque chose qui revient chaque année, ce sont les publications des lauréats et des bénéficiaires des belles cotations dans les prestigieux guides gastronomiques, tels que le Michelin, le Bib Gourmands et le Gault & Millau, pour faire un peu leur publicité et qui, évidemment, font réagir le petit Landerneau à la fois gastronomique et médiatique.

La version 2018 de ces guides consacre une forte progression d'établissements de restauration établis au nord de notre pays. Par exemple, si l'on regarde le Michelin 2018, une seule nouvelle étoile en Wallonie contre 11 en Flandre et une absence de « trois étoiles » pour ce qui concerne les établissements situés dans notre belle Wallonie.

Cette évolution surprend au regard de la qualité de nos chefs, de nos établissements scolaires et de notre patrimoine gastronomique, nos produits du terroir et selon certains observateurs, il semble que la Flandre ait fait du lobbying pour arriver à ce résultat, c'est-à-dire que l'on aurait mobilisé certains relais afin de davantage orienter certaines décisions, bien sûr en tout honneur et toute légalité, là n'est pas la question, mais c'est vrai que ce sont des éléments de lobbying, de mise en valeur, qui peuvent peut-être faire la différence.

Conscients de cette importance de la reconnaissance de nos talents en Wallonie, les chefs, les toqués wallons ont entamé, depuis quelques années, notamment avec le soutien de la Wallonie et de votre précédent collègue en charge de l'économie, un travail de communication et de réseautage de la crème de notre gastronomie wallonne, notamment au travers du groupement Génération W.

La Wallonie, à votre initiative, a aussi également fixé une partie de son offre touristique sur la qualité des produits de notre terroir, nos produits de bouche et bien sûr des restaurants qui participent à cette action. Et je me permets vraiment d'insister pour dire qu'il s'agit non seulement d'appoint, de complément par rapport à une offre touristique en matière d'hébergement, mais également un produit d'appel parce que je pense que le tourisme gastronomique est aussi une niche qui peut attirer des consommateurs chez nous et, soyons aussi clairs et honnêtes, des consommateurs ayant un porte-monnaie important. Je pense qu'il est aussi significatif d'attirer chez nous des visiteurs ayant des moyens conséquents, ce qui permet évidemment de donner davantage d'ampleur à notre économie touristique et aux emplois qui y sont liés.

Monsieur le Ministre, voici mes quelques questions.

Quelles mesures sont aujourd'hui prises pour amplifier la valorisation de la haute gastronomie wallonne, bien sûr ambassadeurs de choix de nos produits agricoles et artisanaux, mais comme je l'ai dit, une niche touristique créatrice et porteuse d'emplois ?

Ne conviendrait-il pas de mieux ou davantage vendre l'image de nos établissements à l'étranger au travers de Wallonie Belgique Tourisme dont c'est la principale vocation ? N'y a-t-il pas une action à mener là-dedans en participant et en intégrant évidemment Wallonie-Bruxelles International dans ce type d'opération puisque l'on est à la fois dans l'image et la valorisation des produits touristiques ?

Quelle collaboration avez-vous avec votre collègue en charge de l'Économie, notamment dans la prolongation du soutien Génération W ?

M. le Président. - La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Gardier (MR). - Monsieur le Ministre, il y a un certain nombre de choses qui viennent d'être dites par mon éminent collègue que je vais en partie répéter, mais je vais essayer de sortir un peu de ma question pour ne pas tout répéter. C'est vrai que le guide Michelin a récemment remis ses étoiles et que l'on a effectivement pu constater, comme c'est expliqué, un grand décalage entre ce qui a été trouvé comme nouvelles étoiles, une en Wallonie, et 11 en Flandre.

On peut évidemment chercher des raisons, on a entendu dans les médias toutes sortes de choses. On a imaginé que c'était par rapport au niveau de vie différent

dans le nord du pays qui justifiait que ce type de restaurant aurait plus de succès en Flandre, qu'il y avait aussi simplement une répartition de population qui pouvait expliquer cette disparité. Pour moi, la grande question, c'est la transmission du savoir-faire parce qu'il y a vraiment d'immenses talents en Wallonie – en Flandre aussi bien sûr – et de voir seulement une étoile supplémentaire, c'est vraiment ce qui attire mon attention, c'est donc cette transmission du savoir-faire.

Que manque-t-il finalement en Wallonie pour que ces chefs formés par de grands cuisiniers osent ouvrir des restaurants ambitieux ? Je ne sais pas, la question, vraiment, j'ai envie de la poser et en tout cas, celle ressentie de Werner Loens, directeur de la sélection du guide au Benelux, qu'il manque quelque chose pour inciter ces jeunes talents à se lancer.

Effectivement, l'attrait touristique d'une région, le produit d'appel d'une région, peut-être aussi ses belles tables et la promotion de celles-ci. Dans cette optique, quelles mesures doivent être prises afin de rendre non seulement l'enthousiasme à ces jeunes chefs de se lancer dans la gastronomie de haut niveau – et Dieu sait s'il y en a qui ne manquent pas de talent –, mais aussi aux jeunes apprentis qui seraient tentés de traverser la frontière pour plus de visibilité ? Comment mettre en lumière cette gastronomie wallonne qui le mérite tant ?

C'est vrai qu'il y a eu des initiatives, mais l'on constate quand même que ces remises d'étoiles et ces guides ont évidemment un impact extrêmement important. Comment faire pour inciter et booster ce secteur ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Messieurs les députés, il convient de rappeler que la démarche du guide Michelin est totalement indépendante, que les journalistes se rendent anonymement dans les établissements de leur choix et qu'ils accordent leur classification selon leurs propres grilles de critères.

Certes, pour de nombreuses raisons que vous avez commentées pour partie, la nouvelle édition du guide rouge fait la part belle à la Flandre. N'oublions quand même pas que la Wallonie compte malgré tout de nombreux restaurants répartis en deux restaurants deux étoiles, deux restaurants une étoile et 14 Bib gourmands, sans compter les assiettes Michelin et les menus à moins de 20 euros.

Soulignons également que ces dernières semaines, la presse s'est fait l'écho de plusieurs chefs qui ont décidé de renoncer à leur ou leurs étoiles pour sortir de la pression que celles-ci imposent et aussi se rapprocher de

leurs clients, mais il ne faut pas évoquer cela et ne pas répondre à la question.

Je voudrais aussi, une fois n'est pas coutume, citer quelqu'un d'autre avant de reprendre mes propres propos. Je voudrais citer Sang Hoon Degeimbre qui gère l'Air du Temps à Éghezée, qui est un membre éminent et fondateur de « Génération W » qui, suite à la relative polémique née de l'annonce des nouveaux étoilés, déclarait ceci : « Au lieu de se réjouir de la richesse culinaire et du dynamisme d'un pays, on accroît les stigmates entre les régions. Plus peut-il être fait pour promouvoir notre culture gastronomique ? Oui. Doit-on pointer du doigt des responsables ? Non, hormis nous-mêmes. Nous sommes et devons rester les acteurs dans notre métier. Je note toujours l'extrême humilité dont nous faisons preuve, la difficulté que nous avons à nous affirmer, à dire haut et fort : « Nous faisons bien et bon ». C'est sur quoi nous devons travailler. Depuis plusieurs années, « Génération W » travaille pas à pas à répandre cette bonne parole. Peut-on aller plus loin ? On y travaille, mais cela demande du temps et surtout, réjouissons-nous que la Belgique devienne chaque année un peu plus une scène culinaire internationale active. Quelle que soit la région, cela rayonne sur chacun d'entre nous ».

Cela étant, je pense que l'on doit effectivement faire plus. Finalement, cette annonce donne raison au fait que nous avons choisi « la Wallonie gourmande » comme thématique 2017 pour décliner la promotion du tourisme en Wallonie.

Toute une série d'initiatives avait déjà été prise depuis plusieurs années. Je souhaite rappeler notamment qu'au niveau du tourisme, il y avait eu deux années consécutives consacrées aux saveurs, en 2012 et 2013.

Il y a bien entendu l'action importante de « Génération W » qui s'est créée et consolidée grâce aussi au budget wallon, en particulier au budget de l'économie et avec des coups de pouce qui ont été donnés par la politique touristique.

Cette année de « Wallonie gourmande », nous l'avons passée à créer des itinéraires gourmands, à créer des circuits gourmands.

Nous avons évidemment beaucoup insisté sur les produits, sur les artisans, sur les endroits où ces produits sont déclinés, avec aussi une intervention de notre part dans des émissions qui sont particulièrement regardées, qui mettent en avant des cuisiniers, des gastronomes. Je pense qu'il faut encore en faire plus et je pense que vous avez mis le doigt sur un problème qui est essentiel : la transmission des savoirs. Là aussi, des efforts ont été faits, notamment dans le cadre du plan Marshall, dans le cadre du plan Creative Wallonia et dans le cadre des « Génération W ». Je pense que l'on doit effectivement encore en faire davantage. J'ai évidemment indiqué à Wallonie Tourisme combien il était essentiel

de réserver un créneau particulier de promotion sur ce que l'on appelle le haut de gamme : non pas pour créer une caste ou pour assurer une fracture sociale au niveau des milieux de la cuisine et de la gastronomie, mais on sait que chaque fois que l'on a une excellence qui est consolidée au niveau d'un groupe d'étoilés, c'est finalement au bénéfice de l'ensemble de la profession, de l'ensemble du tourisme et puis de l'ensemble de tous les secteurs qui y sont attachés, soit en amont, soit en aval. Nous allons dès lors y travailler davantage.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je voudrais vraiment qu'au niveau de WBT l'on puisse créer, avec « Génération W », avec peut-être encore d'autres partenaires, un groupe de travail spécifique à la gastronomie wallonne et à sa valorisation à l'international pour montrer aussi que ce type de réussite fait partie des fleurons du tourisme wallon.

M. le Président. - La parole est à M. Gardier.

M. Gardier (MR). - Je voudrais vraiment remercier M. le Ministre pour sa réponse. Elle me convient parfaitement ; je n'en espérais pas tant. Effectivement, je pense que nous avons une difficulté à promouvoir et à assumer l'excellence. C'est un mal wallon, assez régulièrement.

En l'occurrence, c'est nécessaire de le faire. C'est bien l'objet de ce qui est proposé, c'est une manière de garantir la transmission des savoirs. Déjà affirmer, comme vous venez de le faire, que l'on aura une attention particulière dans ce sens, c'est déjà extrêmement important. Promouvoir le haut de gamme, ce n'est pas un gros mot, c'est aussi quelque chose qui peut aider, tirer vers le haut une région et être un produit d'appel.

Je salue aussi ce qui a été fait par « Génération W ». Il y a aussi à travailler avec Wallonie Bruxelles Tourisme dans ce sens, mais peut-être en ayant vraiment bien en tête l'importance d'assumer la promotion de ce haut de gamme. On le fait bien en Flandre, on le fait bien dans d'autres Régions. Il faut que nous le fassions mieux en Wallonie et je salue ces initiatives et cette prise de position.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LA PRÉSERVATION DU SITE MINIER DU
BOIS-DU-LUC »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre

de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la préservation du site minier du Bois-du-Luc ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, Bois-du-Luc est un des sites wallons inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. L'ensemble architectural est composé de plusieurs parties dont une cité ouvrière conçue un peu comme une cité modèle comparable à d'autres cités en Europe.

Les maisons des carrés de Bois-du-Luc sont actuellement gérées et propriétés de la Société de logements de service public Centr'Habitat qui les loue à des particuliers.

Bien sûr, ces logements datent du milieu du 19^e siècle et nécessitent régulièrement et notamment maintenant d'importants travaux de rénovation et d'isolation. Vu le classement du site, une éventuelle mise aux normes impliquerait des charges supplémentaires pour son propriétaire, Centr'Habitat, qui a du mal à assumer ce type de charges.

Aussi, ce propriétaire public envisage-t-il une vente partielle des maisons. Or, justement, c'est l'unité architecturale et l'homogénéité des carrés du Bois-du-Luc qui sont les éléments majeurs qui ont fondé – en tout cas en partie – le classement UNESCO de ce magnifique site.

La parcellisation de la propriété du site, si elle peut se comprendre d'un point de vue de la gestion immobilière et d'une mixité de population entre propriétaires et locataires, pose évidemment question sur le maintien de la cohésion patrimoniale du site.

Monsieur le Ministre, êtes-vous informé du projet de cette vente partielle des logements ? Dans l'affirmative, combien de logements seraient-ils concernés ?

Deuxième sous-question, les travaux nécessaires à la réhabilitation des carrés pourraient-ils bénéficier d'un soutien du département du patrimoine ? Quelles seraient les conséquences sur les taux d'aides pour ces différents biens s'ils étaient vendus ?

En attendant, le fait d'être propriétaire public ou privé modifierait le niveau d'intervention.

Troisième sous-question, afin de garantir la préservation du lieu et de son harmonie urbanistique et patrimoniale, ne conviendrait-il pas de confier à l'IPW ou à son successeur, l'agence wallonne du patrimoine, une mission d'encadrement et de conseil technique ?

Enfin et plus globalement, Monsieur le Ministre, pouvez-vous me faire le point sur la valorisation du site

qui inclut les autres parties de ce magnifique site minier ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, comme vous le savez, l'ensemble du site de Bois-du-Luc est à la fois repris sur la liste de patrimoine mondial de l'UNESCO et sur la liste des biens de l'Institut du Patrimoine wallon. Ce dernier exerce donc ses missions de conseil auprès du propriétaire – dans ce cas, la société de logements sociaux.

Ni l'IPW, ni l'administration n'ont été informés dernièrement d'un projet de vente des maisons des carrés de Bois-du-Luc. Cependant, cette idée pourrait participer à la revitalisation du site et à la réhabilitation des maisons.

Je retiens de votre proposition la nécessité, comme cela a été fait il y a quelques années au Grand-Hornu, de mettre en place, avant la vente, une forme de charte reprenant des considérations à la fois patrimoniales, historiques, esthétiques et techniques afin d'offrir aux acquéreurs potentiels toutes les informations utiles et nécessaires à des interventions harmonieuses.

Il convient de souligner que les maisons sont classées au titre d'ensemble architectural et qu'elles ne bénéficient pas des subsides à la restauration.

En ce qui concerne la valorisation du site, l'ASBL gestionnaire des lieux (ASBL Ecomusée) poursuit, avec l'aide de l'IPW, et sur base d'un *masterplan*, le développement et la réorganisation du site. La Région, propriétaire des lieux, a d'ailleurs investi cette année plus de 230 000 euros dans des travaux d'assainissement, d'entretien, de protection, de drainage des différents bâtiments de ce vaste ensemble que j'irai visiter prochainement puisque je n'ai pas le plaisir de le connaître.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). -Je remercie Monsieur le Ministre pour sa réponse très intéressante sur le modèle de ce qui s'est passé au Grand-Hornu. Effectivement, on a pu connaître d'importantes avancées sur ce site. Je pense que le site, son label UNESCO, pour ce qui concerne la partie des carrés d'habitation, est confronté à des difficultés : celles d'être reconnus et classés comme ensemble patrimonial et, de ce fait-là, d'avoir des contraintes, mais en contrepartie de ne pas pouvoir bénéficier d'aides de la Région wallonne puisqu'il ne s'agit pas de biens classés au sens monument. Dans ce cadre-là, comme vous l'avez précisé dans votre réponse, ils ne peuvent pas bénéficier de subventions.

Je trouve que, par rapport à cette situation de contrainte sans avantage, il faudrait que l'on puisse déployer une mission utile de conseil globalisé et que, de cette façon, les propriétaires et futurs propriétaires – puisqu'il se confirme qu'une partie des maisons seraient destinées à être vendues – ne voient pas dans le classement de l'ensemble qu'un inconvénient, mais puissent aussi y retirer un avantage, celui d'être utilement conseillés dans des démarches que l'on sait de toute façon plus lourdes puisqu'il s'agit d'un bien qui est à la fois protégé par la Région wallonne et qui impose le respect d'une série d'obligations pour maintenir son classement au titre de patrimoine mondial de l'UNESCO.

**QUESTION ORALE DE M. CULOT À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« LA RECONVERSION DU HAUT-FOURNEAU B
D'OUGRÉE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Culot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la reconversion du haut-fourneau B d'Ougrée ».

La parole est à M. Culot pour poser sa question.

M. Culot (MR). - Monsieur le Ministre, je suppose que la question de la sauvegarde des hauts fourneaux a déjà été abordée au sein de votre commission. J'entends fréquemment parler de l'avenir du HF4 de Charleroi. Je voulais, pour ma part, intervenir une première fois sur le HFB tout en vous disant d'emblée que la question des sauvegardes des hauts fourneaux ne m'est pas venue la semaine dernière en tête. C'est un dossier que je suis de longue date. Dès 2011, au niveau de mon groupe à Seraing, on proposait la tentative de sauvegarde du HF6. L'évolution du patrimoine industriel a eu pour conséquence que du HF6 on s'est un peu réorienté vers le HFB, car du côté du HF6 il n'y a plus grand-chose à sauvegarder puisqu'il a été dynamité il y a quelques mois. Qu'il s'agisse du HF6 ou HFB, en région liégeoise ou en Wallonie de manière générale, la question de la sauvegarde de certains éléments du patrimoine industriel et du patrimoine sidérurgique en particulier est une question extrêmement importante.

En ce qui concerne le HFB, j'estime qu'il a un certain nombre d'atouts, notamment sa localisation en bord de Meuse ou le long de la ligne de train 125A qui devrait revivre dans les prochains mois. En outre, sa très grande étendue est propice au développement d'un projet.

Je regrette souvent que, dans le débat public ou politique, on oppose souvent celles et ceux qui veulent faire une sorte de musée de ces sites à celles et ceux qui estiment que puisque l'on aurait pas les fonds nécessaires pour en faire un musée, il faudrait les raser totalement. Il y a peut-être parfois matière ou espace à développer un projet alternatif : entre le musée et le rien du tout, il y a peut-être des partenariats publics-privés à mettre en œuvre ou des idées originales à creuser. Les musées, s'agissant des infrastructures industrielles, n'ont pas toujours le succès que l'on espère lorsqu'ils ne sont pas animés ou en connexion avec d'autres activités. Il faut peut-être penser à des initiatives nouvelles, à des initiatives moins coûteuses pour l'argent public – parce que je suis bien conscient que garder ce type d'infrastructures, quand il n'y a pas de projet économique derrière, peut être extrêmement lourd et peut-être pas suffisamment utilisé par la population pour le justifier.

Je voulais remettre ce dossier sur la table. On parle souvent du HF4. Je pense que l'un n'est pas exclusif de l'autre et que les Wallons et les Liégeois que nous sommes doivent aussi mettre sur la table avec détermination la question de l'avenir du HFB. Je voulais vous entendre sur la matière sur vos intentions et projets éventuels ou demande d'information, car les mandataires locaux ou semi-locaux que nous sommes peuvent aussi vous aider à avancer en la matière.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, je voudrais vous remercier à la fois de la question, mais aussi des éléments que vous placez dans votre question qui sont marqués du sceau du bon sens et de la modération. Dans les éléments de la question, j'avais vu que vous souligniez avec beaucoup de pertinence l'emplacement généralement occupé par les hauts fourneaux qui est particulièrement stratégique, à proximité des cours d'eau et des voies de chemin de fer.

Comme le HF4, ce sont de gros dossiers. Je ne suis pas en train de me débiter en disant cela : je suis responsable de la politique du patrimoine et également de la politique touristique et il peut y avoir des opportunités, mais la conversion de ces sites dépend des mes collègues de l'économie, de l'aménagement du territoire et plus largement d'ailleurs de l'ensemble du Gouvernement au vu de l'impact budgétaire colossal et de l'enjeu majeur que représenterait ce type de projet. Je voudrais rappeler que le HFB d'Ougrée ne bénéficie pas à ce jour de mesure de protection. À la limite, comme ministre du Patrimoine, je n'ai pour l'instant pas de compétence directe d'actionner une quelconque reconversion pour le site. Cela ne signifie pas que la Wallonie néglige son patrimoine industriel puisque nous avons quatre sites miniers inscrits au patrimoine

mondial de l'UNESCO et près de 200 biens classés comme monuments qui se rapportent à l'activité industrielle au sens large.

Par ailleurs, j'ai signé dernièrement deux subventions de 50 000 euros chacune à des associations pour mettre à jour l'inventaire du patrimoine industriel – c'est un inventaire qui date du début des années 1990 – et pour assurer une valorisation mémorielle du HF4 que vous avez cité à Marcinelle, dans la même logique que la démarche qui a été développée pour le charbonnage de Cheratte en 2015.

De manière générale, je dois vous avouer que je dois examiner davantage cette question. C'est une thématique qui peut être lourde de conséquences au niveau budgétaire et qui doit être réfléchi dans le cadre d'une politique globale : pas seulement de la politique patrimoniale, mais aussi économique, d'aménagement et de valorisation touristique. Ce sont des options qui doivent être choisies par le Gouvernement dans son ensemble, mais sachez que cette notion de patrimoine industriel m'est chère et que nous ne pouvons balayer aucune des hypothèses d'un revers de la main.

M. le Président. - La parole est à M. Culot.

M. Culot (MR). - Nous n'allons pas les balayer. Nous allons – et je pense que cela peut concerner l'ensemble des groupes majorité et opposition – essayer de vous fournir en idées ou projets ou en tous cas de faire bloc pour pouvoir faire de ce HFB un symbole vivant. Je crois qu'il faut penser à un projet vivant pour ce type d'infrastructure et pas à un projet de musée figé. Sachez que vous aurez quelques députés à l'écoute et très disposés à mettre en œuvre un projet comme celui-là.

**QUESTION ORALE DE M. GARDIER À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE
ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR
« L'ANNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE
CULTUREL ET LA VILLE DE SPA »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gardier à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'année européenne du patrimoine culturel et la Ville de Spa ».

La parole est à M. Gardier pour poser sa question.

M. Gardier (MR). - Monsieur le Ministre, en 2018, l'accent sera mis sur le patrimoine culturel en Europe. Ce patrimoine culturel englobe les ressources héritées du passé sous des formes et des aspects divers. Il comprend les monuments, les sites, les traditions, les

savoirs transmis et les expressions de la créativité humaine, ainsi que les collections conservées et gérées par les musées, les bibliothèques et les archives. Il est évident que ce qui sera mis en avant constituera un attrait touristique important.

Ne voyez-vous pas l'opportunité de profiter de cette année d'héritage culturel en Europe pour mettre en avant notre savoir-faire wallon ? De quelle façon ?

À cet égard – pour prendre un exemple au hasard –, la ville de Spa est cofondatrice de l'association des villes thermales historiques européennes et candidate à une reconnaissance UNESCO. C'est effectivement en Wallonie, à Spa plus précisément, que le concept de la ville thermale a été inventé. C'est bien en Wallonie que, pour la première fois, des personnes se sont rassemblées sur des durées plus ou moins longues pour prendre des vacances, pour prendre soin d'elles-mêmes. Le concept a cartonné à travers l'Europe et le monde ; aujourd'hui, nous avons énormément de villes thermales un peu partout dans le monde. Spa est même devenu un nom commun. En anglais, le terme de spa s'est même étendu à la moindre baignoire. Aujourd'hui encore, c'est bien sur le modèle de la ville thermale créée à Spa au cœur de l'Europe que des villes thermales ont été créées dans le monde entier.

Le mot tourisme même, vient du tour des villes thermales : à l'époque, l'on faisait le tour des villes thermales. C'était au début l'ancêtre du tourisme et cela a donné le tourisme.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Ministre, il s'agit bien là d'un héritage culturel très important dont nous pouvons être fiers.

De quelle façon la Région wallonne peut-elle aider à faire reconnaître en Wallonie, mais également à l'international, cet héritage majeur ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Député, 2018 a été déclarée par l'Union européenne année européenne du patrimoine culturel. Cette décision a été prise à la demande de nombreux pays qui souhaitent mettre l'accent sur le patrimoine culturel et son importance pour la société.

Selon les termes de la décision du Parlement européen et du Conseil européen, l'année européenne du patrimoine culturel a pour objectif d'encourager le partage et l'appréciation du patrimoine culturel de l'Europe en tant que ressource partagée, de sensibiliser à l'histoire et aux valeurs communes et de renforcer un sentiment d'appartenance à un espace européen commun.

Cette année européenne ne relève pas de la seule compétence des autorités nationales, mais elle veut stimuler et mettre en valeur les initiatives prises par les autorités régionales et locales, l'ensemble du secteur du patrimoine et la société civile au sens large.

En ce qui concerne la Ville de Spa, sa valeur patrimoniale est incontestable et sa réputation de « café de l'Europe » ne suscite guère de contestation ou de questions ni en Wallonie, ni en dehors de nos frontières. Pour preuve, sa présence dans l'itinéraire culturel du Conseil de l'Europe consacré aux villes d'eaux. Pour sa part, la Wallonie a, dès 2008, inscrit la ville de Spa sur la liste indicative belge de l'UNESCO. Elle a également répondu favorablement à l'invitation de la République tchèque d'inclure Spa dans une proposition d'inscription sur la liste du patrimoine mondial consacrée aux grandes villes d'eaux d'Europe avec 10 autres villes situées dans six pays européens.

La Wallonie participe activement aux travaux du Comité de pilotage de ce dossier qui devrait être déposé au Centre du Patrimoine mondial pour une décision que nous espérons favorable en 2020.

En 2018, la Wallonie sera également placée sous le thème du patrimoine insolite. Spa possède de nombreux atouts pour s'inscrire dans cette double approche insolite et européenne. Vous l'avez dit vous-même, rien que la vocation qui est devenue celle du nom de la ville et l'origine du mot tourisme sont des phénomènes qui sont à la fois extrêmement importants, mais aussi insolites. Je ne peux donc qu'inviter les autorités et les associations spadoises à proposer des initiatives que mes services et moi-même examinerons avec la plus grande attention.

Pour conclure, je pourrais attacher à cette question le même principe que j'ai développé pour les étoiles du guide Michelin : lorsque l'on a la chance d'avoir des trésors dans un territoire, il ne faut pas se priver de les mettre en avant : ce sont des locomotives pour l'ensemble du territoire.

M. le Président. - La parole est à M. Gardier.

M. Gardier (MR). - Je remercie, M. le Ministre pour sa réponse et pour sa prise en compte de l'importance de ce type de patrimoine. Je note qu'il est sur la balle. Nous ne manquerons pas de revenir et de présenter différentes manières pour mettre ces spécificités particulières et importantes en avant.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. - Avant la suspension de séance – car nous devons attendre le feu vert avant d'entamer nos travaux budgétaires –, la commission a l'honneur de

recevoir une délégation de femmes marocaines du ministère de l'Agriculture.

Mesdames, bienvenues dans la commission de l'agriculture. Le problème, c'est que vous arrivez au moment de la suspension des travaux. C'est grâce à cela que nous pouvons vous accueillir en toute sérénité.

Nous avons un peu bouleversé l'ordre du jour de notre séance de commission aujourd'hui. Normalement, nous terminons par les questions orales et les interpellations. Toutefois, nous avons commencé par ces questions orales, parce que nous devons attendre, pour pouvoir entamer nos travaux budgétaires, le feu vert de la Commission du budget et entre autres l'exposé de la Cour des comptes.

Tant que nous n'avons pas le feu vert de la Commission du budget, nous ne pouvons pas entamer nous-mêmes nos travaux.

Je vous souhaite encore la bienvenue et je cède la parole à M. le Ministre Collin qui va aussi vous accueillir au sein de cette commission.

La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Je suis ravi de vous accueillir. Nous sommes dans une séance particulière : nous devons avoir la présentation par mes soins du budget qui concerne les responsabilités qui me sont confiées au Gouvernement wallon, nous devons avoir les observations de la Cour des comptes, mais nous sommes tenus d'attendre la clôture de l'intervention de la Cour des comptes dans la Commission du budget qui examine de manière globale et transversale l'ensemble du budget 2018 de la Wallonie.

Je voulais juste, pour que vous ne subissiez pas l'arrêt de nos travaux – qui ne prendra pas beaucoup de temps –, vous dire un mot de la diversité des sujets que nous avons abordés ici depuis 14 heures 45 minutes. Nous avons, dans ce Parlement, une commission par ministre. Nous sommes sept ministres, il y a une commission par ministre. Donc, la commission traite l'ensemble des responsabilités qui sont confiées au ministre. C'est la raison pour laquelle on a parlé à la fois d'agriculture – je sais que c'est un sujet qui vous tient à cœur –, on a parlé de conservation de la nature, on m'a aussi interrogé sur la politique touristique et sur la politique du patrimoine.

Pour ne prendre qu'un seul exemple qui témoignera de la diversité des thématiques développées dans la politique agricole au niveau de la Wallonie, on a parlé du soutien social aux agriculteurs, on a parlé de l'agriculture biologique et d'un grand débat qui, pour l'instant, se tient au niveau européen pour savoir s'il faut réformer la réglementation relative à l'agriculture biologique. J'ai expliqué que la Wallonie s'était opposée

au projet de réforme parce que nous tenons beaucoup à la rigueur de gestion des règlements sur l'agriculture biologique et des contrôles, parce qu'à notre sens il y va de la crédibilité par rapport aux consommateurs et du respect des agriculteurs.

Nous avons évoqué aussi la problématique de la sécurité de la chaîne alimentaire. Nous avons évoqué aussi – là, vous serez peut-être un peu étonné –, c'est une nouvelle conception qui est présentée par une association de dire qu'à côté des abattoirs dans lesquels tous les animaux doivent être tués, il pourrait y avoir maintenant la possibilité d'aller en prairie tuer des animaux dans un meilleur respect du bien-être animal. C'est un débat qui a été ouvert.

On a évoqué des difficultés relatives à l'état de santé des agriculteurs, avec des chiffres d'accidents, parfois mortels, qui sont particulièrement alarmants.

On a parlé de l'écoconstruction et de la valorisation de certaines matières premières agricoles dans l'écoconstruction.

On m'a aussi interrogé sur l'exportation de notre fleuron d'élevage qu'est le blanc-bleu belge, notamment en Inde, suite à une visite d'État.

On a parlé de la hausse du prix des œufs et du beurre. On a encore parlé d'un site qui vient d'être développé par le Collège des producteurs wallons et qui permet de mettre en ligne des animaux de ferme qui sont à vendre sans passer par les canaux traditionnels de la vente.

Si j'ai pris ces exemples-là de la politique agricole, c'est pour vous montrer combien les parlementaires qui sont ici sont actifs, sont sur la balle de tous les sujets d'actualité, avec parfois des sujets qui reviennent évidemment plus régulièrement et d'autres qui sont nouveaux, en fonction des tendances. Comme partout dans le monde et dans votre pays aussi, l'agriculture est très évolutive et elle doit évidemment se mettre en phase pour répondre non seulement aux réalités difficiles de nos agriculteurs, mais aussi aux demandes de plus en plus exigeantes de nos consommateurs.

Voilà un peu le résumé que je voulais faire pour témoigner du travail qui est fourni ici.

M. le Président. - J'en profite aussi pour excuser l'absence de Mme Ryckmans qui m'avait contacté, en ce qui concerne votre venue, mais qui n'a pas pu se joindre à nous aujourd'hui, étant elle-même, comme vous, en mission à l'étranger.

Monsieur le Ministre, chers collègues, je ne peux pas vous passer la parole, hélas, ce n'est pas à l'ordre du jour. On doit respecter strictement l'ordre du jour de nos travaux. Là, je ne peux pas vous donner la parole.

Simplement, indiquer que vous participez à votre mission, un voyage d'étude sur le leadership en agriculture et développement rural. L'objectif général de cette mission est le partage d'expérience sur la thématique du leadership dans le développement agricole et rural.

Après cette précision, je suspends la séance, le temps que l'on nous donne le feu vert pour entamer nos travaux budgétaires.

La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 16 heures 50 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 17 heures 1 minute.

M. le Président. - La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018 (DOC. 942 (2017-2018) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION (DOC. 941 (2017-2018) N° 1 – ANNEXES 7 ET 7BIS) ET (DOC. 942 (2017-2018) N° 1 – ANNEXES 7 ET 7BIS)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2018 (Doc. 942 (2017-2018) N° 1)
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région (Doc. 941 (2017-2018) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) et (Doc. 942 (2017-2018) N° 1 – Annexes 7 et 7bis).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Godfriaux.

M. Godfriaux (MR). - Je propose Mme Galant comme rapporteuse.

M. le Président. - Mme Galant est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Parlementaires, la première diapositive va vous indiquer l'évolution globale des budgets qui sont sous ma responsabilité.

Vous voyez qu'en crédits d'engagement, on passe l'initial à 307 064 000 euros par rapport à 298 093 000 euros à l'initial 2017. En crédit de liquidation, on arrive à 311 065 000 euros contre 295 758 000 euros à l'initial 2017.

J'aurai l'occasion, avec les diapositives suivantes, d'évoquer les points où les majorations se trouvent particulièrement importantes.

Au niveau du tourisme, par contre, vous voyez qu'il y a une similitude au niveau des crédits d'engagement. C'est la même chose au niveau des crédits de liquidation.

L'annuité CRAC est adaptée sur base de l'avenant du 13 juillet 2015 à la convention-cadre du 9 mai 2012. Celui-ci a revu le montant des annuités en fonction du niveau réel d'évolution des dossiers. L'annuité passe de 4,7 millions d'euros à l'initial 2017 à 5,3 millions d'euros à l'initial 2018.

La dotation du CGT est maintenue à son niveau de 2017. Par mesure d'économie, celle-ci n'est pas indexée. Le montant retenu pour le budget 2018 est donc identique à celui du budget 2017, soit 53 214 000 euros. Mais cela veut dire que la majoration de la dotation de 5,5 millions d'euros, qui était réalisée dans le cadre du budget initial 2017, est ainsi pérennisée, ce qui est très important parce que ces moyens visent à permettre entre autres le soutien de projets visant notamment le développement de complexes touristiques et de projets dans les massifs forestiers.

Comme annoncé l'année dernière, un nouveau programme de financement alternatif sera lancé en vue de soutenir les projets relatifs aux grandes infrastructures touristiques. L'octroi des subsides aura

lieu dès que le montant exact aura pu être communiqué par le Gouvernement dans le cadre de son nouveau plan d'investissement.

En ce qui concerne le programme 15.02, la diminution des moyens opérés au niveau de ce programme s'explique par la prise en compte du cycle des projets cofinancés. En effet, des moyens importants ont été mobilisés en 2017 pour lancer les nouveaux projets : engagement de la totalité des montants et liquidation, le cas échéant, de la première tranche pour les dossiers financiers dans le cadre du Fonds européen des affaires maritimes et de la pêche et de la mesure Leader.

Les besoins sont donc moindres en 2018. Des moyens complémentaires devront cependant être prévus en 2019 afin de poursuivre la liquidation des projets engagés. Par ailleurs, les moyens de certains articles sont diminués, tout simplement pour tenir compte du niveau réel de consommation par l'administration. Par exemple, l'AB 12.12 « Réalisation de l'étude » est mise à zéro en tenant compte qu'aucun n'engagement n'a été opéré sur cette AB en 2016.

En ce qui concerne le programme 15.03, vous noterez la prolongation des mesures d'accompagnement dans le cadre du prélèvement kilométrique. Je voudrais signaler qu'une nouvelle étude est en cours de finalisation via le bureau Stratec, concernant la problématique laitière. Dans l'attente des résultats finaux de cette étude, le Gouvernement a décidé de prolonger les mesures d'accompagnement actuelles.

On note aussi la majoration des moyens dédiés à la recherche dans le cadre du Plan triennal de recherche agronomique 2017-2019, des moyens complémentaires à hauteur de 365 000 euros sont prévus à l'AB 41.07 en crédits d'engagement pour atteindre 4,7 millions d'euros en vue de financer les projets qui seront retenus en 2018.

En ce qui concerne le programme 15.04 « Aide à l'Agriculture », il faut noter une majoration substantielle de la dotation du Fonds wallon des calamités agricoles. Vous noterez que les réserves du Fonds de calamités agricoles, fin 2017, sont estimées à 7 079 000 euros.

Nonobstant cela, nous avons tenu compte de la problématique du gel dans le secteur fruitier et de la sécheresse du printemps 2017. Nous avons également tenu compte de ce que l'indemnisation, selon les exigences européennes, sera réduite de 50 % en l'absence d'assurance, ce qui est très généralement le cas.

Nous avons aussi veillé à ce que les dossiers soient le plus rapidement possible instruits. L'ensemble des procès-verbaux de constat sont maintenant parvenus à l'administration, à la fois pour le gel de la deuxième

quinzaine d'avril 2017 et pour la sécheresse du printemps 2017.

Une enveloppe supplémentaire de 10 millions d'euros a été mobilisée dans le cadre du budget initial 2018, portant les dépenses du fonds à un total de 14,5 millions d'euros. Sur base des chiffres précis qui découleront de la finalisation de la procédure, le besoin final sera défini dans le cadre de l'ajustement 2018 et, le cas échéant, les moyens complémentaires nécessaires seront débloqués.

Prolongation des mesures d'accompagnement du prélèvement kilométrique. Ici, on vise les investissements en ce qui concerne le matériel de déterrage aux champs et le matériel de transport et de stockage pour l'élevage. On vise aussi l'AB 63.04 à hauteur de 345 000 euros pour l'octroi de subventions aux pouvoirs publics pour les travaux de transformation de l'abattoir public.

En matière d'aide exceptionnelle à l'agriculture, tenant compte des expériences passées, nous avons voulu réécrire un montant de 1 million d'euros, qui est maintenu dans le budget au titre d'aide exceptionnelle à l'agriculture. Ce montant sera majoré en cours d'année en fonction du besoin. Les agriculteurs eux-mêmes souhaiteraient qu'il n'y ait plus d'aide exceptionnelle, tant ils espèrent d'abord tirer leurs revenus de la politique des prix de leurs matières premières. Mais nous savons qu'il faut être prudent.

Un autre élément dans le programme 15.04, c'est la fusion des programmes « Fruits et légumes » et « Lait » dans les écoles, qui est concrétisée dans le cadre de ce budget initial, avec un nouvel AB 45.02 doté de 650 000 euros.

Le programme 15.11 « Nature, forêts, chasse et pêche » est marqué par la transformation du Fonds piscicole et halieutique en un fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie. Suite à l'analyse réalisée par l'administration quant à la mise en conformité du fonctionnement du Fonds piscicole et halieutique en Wallonie aux nouvelles réglementations en matière de contrôle interne en général et de séparation de fonctions en particulier imposée par les nouveaux AWG et WBFIn, il est proposé de transformer le Fonds piscicole et halieutique en Wallonie – actuellement UAP de type 1 en un fonds budgétaire classique intégré au budget de la Région wallonne. Il apparaît en effet que la mise en œuvre de ces nouvelles réglementations s'avère trop lourde pour l'organisme dans le cadre de son fonctionnement actuel. Sa transformation en fonds budgétaire classique permettra de garantir le respect des règles en matière de contrôle interne du fait de son intégration au sein du processus de paiement instauré au niveau du SPW.

Actuellement, les recettes du fonds sont essentiellement constituées des recettes liées à la vente

de permis de pêche. Il en sera de même dans le cadre de sa transformation en fonds budgétaire classique. Les recettes du fonds sont estimées à 1 252 000 euros en 2018. Le Comité de gestion du fonds a été associé à la démarche de transformation du fonds. À sa demande, une Commission budget du fonds sera créée, à laquelle sera invitée l'Inspection des finances.

Les moyens relatifs aux subventions de fonctionnement des parcs naturels en Wallonie ont été rassemblés sur un seul AB afin d'en faciliter la gestion et d'accélérer le versement de ces subventions aux parcs : 2 156 000 euros sur l'AB 46.03.

Le fonds budgétaire pour la gestion de la forêt Saint-Michel Freyr, créé dans le cadre de l'ajustement 2017 est maintenu et doté 165 000 euros.

Concernant le programme 15.12 « Espace rural et naturel », au niveau des plans communaux de développement rural, suite à une importante opération, +6 millions d'euros, réalisée en 2014 et qui a permis d'apurer une partie importante des liquidations qui étaient reportées classiquement de l'année n à l'année n+1 faute de moyens, les crédits de liquidation 2016 ont été augmentés de 1,5 million d'euros par rapport à 2015 pour atteindre 12,5 millions d'euros. Ce niveau de crédits de liquidation a été maintenu en 2017.

Une nouvelle augmentation a été prévue dans le cadre du budget 2018, permettant de rétablir l'égalité entre crédits d'engagement et crédits de liquidation à hauteur de 14 millions d'euros. Par ailleurs, afin de poursuivre l'apurement de l'encours sur cet AB, d'autres mesures sont prévues en 2018. D'une part, en fonction des besoins et moyens disponibles, des crédits de liquidation complémentaires pourront être mobilisés par réallocation dans le cadre de l'ajustement du budget 2018. D'autre part, le nouveau système d'engagement en deux temps contribue à améliorer l'estimation budgétaire des conventions et donc à limiter les demandes d'avenants et permet d'éviter un gonflement théorique de l'encours.

Le nettoyage de l'encours va se poursuivre avec la suppression des visas anciens inactifs.

Je voudrais dire un mot de l'appel à projets « Médecine rurale ». Il a été lancé en octobre 2017 en vue de créer des cabinets ruraux pour médecins généralistes ainsi que des logements tremplins destinés également aux assistants en médecine. Une enveloppe de 2 millions d'euros a été débloquée à cet effet. En matière de logements tremplins – c'est le premier axe – l'objectif est d'offrir l'opportunité à des assistants en médecine générale ou à de nouveaux médecins généralistes actifs sur le territoire communal de se maintenir sur le territoire, de faire des économies en vue de s'installer sur le territoire communal, de se maintenir sur le territoire, de leur permettre de faire des économies

en vue de s'installer définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement.

L'axe 2 vise la création de cabinets en milieu rural pour permettre aux communes candidates de mettre à disposition des locaux pour des jeunes et/ou nouveaux médecins généralistes désireux de s'installer sur le territoire communal, ou pour des médecins souhaitant initier la nouvelle pratique de groupe. L'appel vise à favoriser cette pratique groupée, mais il n'exclut pas non plus les projets de pratique en solo.

Les projets retenus pourront bénéficier d'une subvention maximale de 100 000 euros, le taux de subvention pouvant, quant à lui, atteindre 60 à 80 % des dépenses éligibles. Le dossier de candidature doit être transmis au plus tard le 12 janvier 2018. Je vous l'ai dit : 2 millions d'euros ont été débloqués à cet effet.

Le programme 16.21 « Monuments, sites et fouille » est évidemment marqué par la création de l'AWAP. Vous le savez, le 12 juillet dernier, le Parlement a voté le décret érigeant l'Agence wallonne du patrimoine en service administration à comptabilité autonome et portant dissolution de l'Institut du patrimoine wallon. Ce décret entre en vigueur le 1er janvier 2018. Un des enjeux essentiels de la création de l'AWAP est d'offrir une administration plus efficace et efficiente.

En tant que SACA, l'AWAP dispose d'une comptabilité autonome et d'un budget spécifique. Globalement, les moyens budgétaires de l'AWAP sont constitués des moyens actuellement dévolus au département du patrimoine du SPW et à l'IPW, à l'exception pour ce dernier des moyens relatifs à la rémunération du personnel qui sera prise en charge par le SPW.

Le programme 21 de la division organique 16 ne compte donc plus que deux articles de base.

Le premier, l'AB 41.04, concerne la subvention à l'AWAP fixée à 41,128 millions d'euros. Le second, l'AB 41.10, a pour vocation de transférer vers l'AWAP les parts wallonnes des dossiers cofinancés qui seront gérés par l'AWAP. Cet AB sera alimenté en cours d'année au départ de la DO 34.

Le calcul de la dotation 2018 de la future AWAP est donc le suivant :

- la dotation IPW ajout 2017 : 9,5 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation ;
- le transfert des moyens spécifiques, dotation Communauté germanophone et PTP : +2,444 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation ;
- le transfert des crédits classiques du programme 16.21, à savoir +36,493 millions d'euros en crédits d'engagement et

+29,769 millions d'euros en crédits de liquidation ;

- la majoration des crédits de liquidation pour les accords-cadres de 4 millions d'euros en crédits de liquidation.

Le total, en crédits d'engagement, 43,852 millions d'euros ; en crédits de liquidation, 41,128 millions d'euros.

S'agissant d'une dotation, les crédits d'engagement doivent évaluer les crédits de liquidation. L'écart positif en crédits d'engagement a été reporté directement au sein du budget de l'AWAP, qui est doté de 45,608 millions d'euros en crédits d'engagement et de 42,884 millions d'euros en crédits de liquidation.

J'ai évoqué le supplément de 4 millions d'euros en crédits de liquidation pour la consolidation des moyens mobilisés pour les accords-cadres. Vous savez que c'est une décision du Gouvernement du 14 mai 2017 d'approuver la conclusion de neuf nouveaux accords-cadres en matière de financement des grands chantiers de restauration. L'investissement total sur dix ans s'élève à 97 millions d'euros, auxquels il convient d'ajouter le solde des accords-cadres en cours.

Des crédits de liquidation supplémentaires à hauteur de 4 millions d'euros sont prévus au budget 2018 afin d'assurer le paiement des tranches 2018.

J'en arrive aux UAP. J'ai évoqué déjà l'AWAP, qui deviendra une SACA. J'en viens à l'APAQ-W.

Le budget global de l'APAQ-W est en légère augmentation, de 9,438 millions d'euros en 2018 contre 9,362 millions d'euros en 2017.

Je mentionne l'autorisation de prélèvement sur les réserves à hauteur de 600 000 euros qui est maintenue. Le maintien de ce prélèvement se justifie par la crise actuelle connue par le secteur. La suspension des cotisations dans le secteur du lait a été décidée par le Gouvernement le 1er décembre 2016.

Le montant annuel des cotisations obligatoires destinées au Fonds promotion lait est estimé à 1,055 million d'euros. Ainsi, afin de maintenir le niveau actuel des actions de promotion consacrées au secteur du lait, l'APAQ-W compensera la perte de recettes liée à la suspension des cotisations par un prélèvement sur ces réserves en 2018 d'un montant complémentaire de 1,55 million d'euros.

Au niveau du CRA-W, le budget global du CRA-W est stable : 34,177 millions d'euros en 2018 contre 34,154 millions d'euros en 2017.

Il est important de signaler l'autorisation de prélèvement sur les réserves du fonds Moerman à hauteur de 1,9 million d'euros qui est maintenue.

Pour rappel, le fonds Moerman est constitué des exemptions de versement de 80 % du précompte professionnel retenu pour les institutions scientifiques agréées, dont le CRA-W fait partie. Ces exemptions ne sont permises qu'à condition que ces montants soient réinvestis dans des projets de recherche. Plusieurs projets ont ainsi pu être financés dans le cadre de la loi de défiscalisation Moerman depuis 2008.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce régime favorable aux activités de recherche, il est nécessaire de conserver ce type d'alimentation du fonds et du prélèvement en fonction de la mise en œuvre des projets rentrant dans le cadre de la loi Moerman.

Au niveau des comptes, c'est un sujet qui est régulièrement revenu en commission. Je voudrais vous informer que les comptes 2011 du CRA-W ont été transmis au ministre du Budget pour transmission à la Cour des comptes. Le CRA-W a finalisé les comptes 2012 et 2013. Ceux-ci doivent maintenant être contrôlés par le réviseur d'entreprise. Le plan d'action visant à la résorption du retard se poursuit, suivi par la *task force* associant la Cour des comptes et l'Inspection des finances.

Depuis le début de la législature, nous avons réglé la problématique des comptes 2006 ; puis des comptes 2007, 2008 et 2009 ; du compte 2010. Pour le compte 2011, le problème est maintenant réglé. Je vous l'ai dit, pour 2012 et 2013, cela ne devrait pas traîner, puisque les comptes ont été finalisés et sont au contrôle du réviseur d'entreprise. Cela veut dire que nous tenons l'objectif qui avait été affiché d'être en ordre à la fin de la législature ; ce qui est quelque chose d'extrêmement important pour moi. Tous les moyens ont maintenant été mis en place, ce qui permet d'accélérer les choses. Je voudrais dire aussi que la *task force* à laquelle j'ai fait allusion s'est réunie il y a quelques semaines à peine et s'est réjouie de ces évolutions positives.

J'en viens au Commissariat général au tourisme.

Le budget global du CGT est en légère diminution, passant de 64,305 millions d'euros en 2017 à 63,03 millions d'euros en 2018. Cette diminution s'explique essentiellement par la diminution de la prévision en matière de valorisation du patrimoine du CGT. Cette recette, qui se veut prudente à ce stade passe de 3 millions à 1 million d'euros. En fonction de l'évolution des différents dossiers gérés par Immowal, cette recette sera adaptée dans le cadre de l'ajustement 2018.

Les dispositions légales ainsi que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'année à thème « Wallonie insolite » sont intégrés dans ce projet de budget. Outre les moyens classiques du CGT qui seront orientés dans le cadre de cette nouvelle thématique, un budget spécifique de 400 000 euros est prévu sur

l'AB 51.03 pour l'octroi de subsides à l'investissement aux secteurs autres que publics.

Afin de poursuivre la stratégie de réduction de l'encours du CGT, au-delà des mesures décidées en 2015, 2016 et 2017, il a été décidé de maintenir l'écart positif entre crédits de liquidation et crédits d'engagement au budget 2018, soit un écart de 4,92 millions d'euros. De plus, à partir de 2017, un prélèvement complémentaire de 2,8 millions d'euros sur les réserves du CGT est réalisé en vue de poursuivre l'apurement de l'encours.

Je ne reviens pas sur le Fonds wallon des calamités naturelles, que j'ai évoqué lors de la présentation rapide du programme 15.04.

Je voudrais dire un mot par rapport à la transmission des prévisions budgétaires des UAP de type 3. Vous savez que c'est une nouveauté dans notre exercice d'analyse budgétaire.

Conformément au décret WBFIn tel que modifié, les prévisions budgétaires des UAP de type 3 sont, pour la première fois, transmises pour information au Parlement. Les budgets approuvés par les organes de gestion de ces différentes unités seront communiqués ultérieurement dès que ceux-ci seront transmis.

L'exposé particulier intègre donc les prévisions transmises par la SA IMMOWAL, WBT, la SA Triage-Lavoir du Centre, l'ASBL Abbaye de Villers-la-Ville et l'Office économique wallon du bois.

Les contrats de rivière intégrés au périmètre de la Région wallonne en cours d'année 2017, après la diffusion des informations, n'ont pas été en mesure de transmettre leur prévision avant le dépôt de l'exposé particulier, ce qui justifie que les documents transmis depuis lors ont été communiqués aux membres de la commission seulement à partir de ce 24 novembre 2017. J'avais fait un rappel aux contrats de rivière qui n'avaient visiblement pas perçu cette obligation. Les choses sont rentrées dans l'ordre. Je suis désolé de ce contretemps qui ne se reproduira évidemment pas, dans la mesure où les contrats de rivière ont maintenant bien assimilé quelles étaient leurs obligations. Tout le monde dispose maintenant du document avec les prévisions budgétaires des 14 contrats de rivière, puisqu'ils sont 14 à être reconnus sur les territoires de la Wallonie.

Voilà l'introduction que je souhaitais faire en me tenant, bien sûr, à la disposition de la Cour pour ses questions et observations et de l'ensemble des parlementaires.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre. J'avais manqué à mes devoirs en n'accueillant pas Mme Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes. C'est fait, je vous donne bien volontiers la parole pour l'exposé de la Cour des comptes.

*Observations de la Cour des comptes - Exposé de
Mme Mercier, Première Auditrice à la Cour des
comptes*

M. le Président. - La parole est à Mme Mercier.

Mme Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes. - Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, concernant l'examen du budget 2018, la Cour a fait deux observations concernant les compétences de M. le Ministre : une observation plus large sur l'analyse du dispositif et une observation sur la section particulière.

En ce qui concerne le dispositif du budget des dépenses, la Cour rappelle que la pratique qui consiste à modifier une législation organique par la technique du cavalier budgétaire n'est pas adéquate et que de telles modifications devraient être opérées en vertu des procédures décrétales normales.

À cet égard, elle renvoie notamment aux articles 190, 191, 193 et 194 du dispositif qui modifient le Code wallon du patrimoine. Pour l'essentiel, ces articles complètent les dispositions concernant l'hébergement touristique insolite.

La Cour relève également que l'article 192 du décret budgétaire modifie le Code réglementaire du tourisme. Cette pratique est inadéquate. Une telle modification devrait être opérée en vertu des procédures réglementaires habituelles.

Concernant la section particulière, cette section comporte les fonds destinés à recevoir les cofinancements européens et à liquider la part européenne des crédits relatifs aux projets cofinancés.

En application des articles 132 et 133 du dispositif du budget général des dépenses, les dispositions de l'article 4 du décret du 15 décembre 2011 ne sont pas d'application pendant l'année 2018 à l'égard des fonds constituant le Titre IV du tableau de la section particulière annexé au décret budgétaire. Le ministre ayant le budget dans ses attributions peut, au-delà des recettes disponibles et à concurrence des montants d'intervention décidés par la Communauté européenne, engager et ordonnancer des dépenses à charge des articles de la section particulière.

La Cour des comptes relève que le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, communément appelé FEOGA et l'instrument financier d'orientation pour la pêche, l'IFOP, sont deux fonds européens qui ont été supprimés depuis quelques années. Le FEOGA a été remplacé par le Fonds européen agricole de garantie, le FEAGA, et le Fonds européen agricole pour le développement rural, le FEADER. Le Fonds européen pour les affaires maritimes et de la pêche a remplacé l'IFOP. La Cour s'interroge dès lors sur l'opportunité de laisser figurer à la section particulière les articles de base concernant les deux fonds supprimés. En ce qui

concerne particulièrement l'IFOP, 58 milliers d'euros demeurent inscrits en recettes depuis la fin de la programmation 2007-2013. Par conséquent, la Cour invite M. le Ministre à prendre des mesures nécessaires pour clôturer ce dossier et récupérer, s'il y a lieu, le montant dû auprès de la Commission européenne.

Par ailleurs, la Cour des comptes constate que les parts européennes des crédits européens destinés au FEADER et au FEAGA ne sont pas prévues dans la section particulière. Sur base de l'article 115 du dispositif du budget général des dépenses, le ministre reçoit pourtant l'habilitation pour autoriser la Trésorerie à mobiliser les moyens financiers à concurrence de 380 millions d'euros pour couvrir les dépenses au titre de ces deux fonds. Par souci de transparence budgétaire, la Cour des comptes estime que les sommes mobilisées doivent figurer au budget régional au même titre que les parts européennes inscrites à la section particulière et qui sont destinées au FEADER, au Fonds social européen, au programme Life, ainsi qu'au réseau transeuropéen de transport, le RTE-T. Merci pour votre écoute.

M. le Président. - Je remercie Mme Mercier pour son intervention.

La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Une réponse à la première observation, concernant les cavaliers budgétaires qui modifient le Code wallon du tourisme : je souhaite rappeler que ces cavaliers concernent la mise en œuvre de l'année à thème, la Wallonie insolite. Vous savez qu'en 2016, c'était « la Wallonie à vélo » ; en 2017, on était dans la Wallonie gourmande, on en a parlé tout à l'heure. J'ai choisi comme thématique de promotion la Wallonie insolite. Ces cavaliers seront pérennisés dans le cadre du prochain décret-programme. Il est actuellement en préparation et sera soumis très prochainement au niveau du Parlement.

Concernant la remarque visant la section particulière, les fonds FEOGA et IFOP repris en section particulière pourraient effectivement être supprimés. Le montant de 58 milliers d'euros encore présent sur le fonds IFOP devrait cependant faire l'objet d'une analyse en vue de sa possible récupération. En ce qui concerne les parts européennes des fonds FEADER et FEAGA, une analyse sera réalisée par l'administration en vue d'examiner les possibilités d'intégration de ces éléments au sein de la partie section particulière du budget de la Région.

M. le Président. - Merci. Je suppose qu'en ce qui vous concerne, vous n'avez pas de commentaires à ajouter par rapport à la réponse de M. le Ministre ?

Mme Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes. - Non.

M. le Président. - Y a-t-il un parlementaire qui a une question particulière à demander à la Cour des comptes ?

Sans quoi, pour des raisons pratiques, je vais pouvoir libérer Mme Mercier, en la remerciant beaucoup d'être venue.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Mottard.

M. Mottard (PS). - Monsieur le Président, je voudrais commencer par une remarque qui concerne une technique budgétaire qui est manifestement contestable – je ne suis pas le seul à le dire – à savoir les cavaliers budgétaires. Si nous ne nous trompons pas, dans l'exposé particulier du ministre Collin, on relève 39 cavaliers budgétaires. Or, il n'y en avait « que » 26 lors de l'exercice 2017. Je considère que l'on ne s'améliore décidément pas.

Si vous le permettez, je vais vous lire une note qui démontre tous les dangers et faiblesses d'abuser de cette technique. On reste malgré tout dans une pratique qui est contestable. Ces cavaliers budgétaires, qui sont largement critiquables en matière de bonne gouvernance, sont condamnés par la Cour des comptes et pas par principe. Si l'on veut s'entendre sur le sujet, quand on parle de cavaliers budgétaires, on évoque le fait que c'est l'absence de motifs de sollicitation d'avis des organes consultatifs. Le cavalier budgétaire permet de « by-passer » un certain nombre d'éléments, d'avis et d'opérateurs qui, à tort ou à raison, ont leur mot à dire dans la politique menée par le Gouvernement. C'est aussi une insécurité juridique puisque le Conseil d'État, en ne se prononçant pas, on a des dispositions qui peuvent et on le verra dans les articles, amener soit à des difficultés d'interprétation, soit même à des difficultés d'application.

Je pense qu'il faut vraiment tout faire pour qu'à l'avenir – d'autant que c'est, dans un certain nombre de cas, souvent possible – éviter ces cavaliers budgétaires. Il y a des décrets que l'on appelle ordinaires, qui doivent aussi pouvoir répondre à cette philosophie. Reconnaissons aussi que sur la notion même de cavalier budgétaire, il y a un débat. Lorsque l'on a entendu le Conseil d'État, il l'avait souligné à demi-mot, il y a un débat au sein même du Conseil d'État sur ce qu'est réellement un cavalier budgétaire. Engagent-ils pour la durée de la période qui est celle du décret tel qu'on le prend, à savoir une année ? Ou bien, a-t-il une vocation plus pérenne ? Si tel est le cas, on devrait pouvoir vous demander également un cadastre des cavaliers budgétaires qui n'ont pas été reconduits par le décret-

programme et qui sont toujours en vigueur selon cette jurisprudence. Nous ne disposons pas de ce document.

On dit souvent que c'est au pied du mur que l'on voit le maçon, mais aussi que la critique est aisée, mais que l'art est difficile. Le texte que je viens de vous lire n'émane pas d'un de nos brillants et fidèles collaborateurs, mais ce sont plutôt les mots d'un certain Jean-Luc lorsqu'il était bouillant député de l'opposition.

Je considère que pour lui, l'examen n'est pas satisfaisant. Je dirais même plus qu'en première session, on dirait que c'est un examen totalement raté. Le ministre du Budget, puisque c'est le ministre Crucke, c'est plutôt : « Faites ce que je dis, pas ce que je fais ». Nous avons aussi décidé de déposer un amendement qui vise à la suppression des articles 178 à 190 et 192 à 194 du projet de décret. Je pense que j'ai déjà longuement explicité le pourquoi, mais si j'ajoute, en outre, que le règlement d'ordre intérieur de notre assemblée prévoit en son article 110 que pour le cas où dans un projet de décret budgétaire des dispositions de nature normative sont proposées, ces dispositions sont disjointes et font l'objet d'un projet de décret distinct. Je crois que cet amendement a toute sa valeur, même s'il ne sera pas discuté ici, qu'il devra être discuté en commission du Budget.

M. le Président. - Il s'agit donc d'un amendement qui devrait être déposé en commission du Budget. Il est déposé ici, mais sera examiné en commission du Budget vendredi. On prend simplement note et acte du dépôt de l'amendement. Nous transmettrons à la commission du Budget.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Par rapport à l'observation des cavaliers budgétaires, je voudrais préciser que les seuls nouveaux cavaliers budgétaires concernent, d'une part le Fonds piscicole et halieutique, et d'autre part le Code wallon du tourisme.

En réalité, c'est l'urgence qui motive le fait que ces dispositions se trouvent dans des cavaliers budgétaires, puisque l'entrée en vigueur des dispositions doit se situer au 1er janvier. Ce sont des dispositions qui vont être pérennisées à très court terme puisqu'elles se trouveront dans un décret-programme. Je ne dois pas vous préciser que ce décret-programme sera examiné par le Conseil d'État, bien entendu.

En ce qui concerne les autres cavaliers budgétaires, ils permettent d'assurer les transferts en cours d'année. Vous savez que ce type de cavalier budgétaire, Dieu sait s'ils sont nécessaires, mais il n'est pas envisageable de les pérenniser, eux, dans un décret.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Complémentaire à l'explication de mon collègue, M. Mottard, très clair et il ne nous appartient pas ici d'ouvrir le débat. Je voudrais quand même juste rappeler que le Parlement n'est pas non plus responsable du retard justement dans le décret-programme. Peut-être que l'amendement ne nous est pas encore parvenu, mais en fait, on demande simplement la suppression du Fonds piscicole et du volet logements insolites.

M. le Président. - La discussion générale se déroulera thème par thème. Si cela vous convient ? Je veux bien faire la discussion générale entière, mais je pense que thème par thème me paraît plus judicieux parce que l'on peut mettre l'accent plus particulièrement sur un thème ou l'autre. Ensuite, on en viendra après cela, après la discussion générale, si cela vous convient, à la discussion programme par programme et article budgétaire par article budgétaire ?

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - J'entends votre proposition, Monsieur le Président, mais à condition que l'on regroupe les DO : agriculture, ruralité, nature, environnement, tourisme et patrimoine, par exemple.

M. le Président. - Cela vous convient ? D'accord, on va faire cela.

On va commencer la discussion générale...

(Absence d'enregistrement)

L'agriculture, nature-forêt et ruralité, c'est cela ? On laissera le tourisme et le patrimoine après, comme cela ce sont des thèmes qui se recourent.

M. Prévot (PS). - Visiblement, Monsieur le Président, la majorité n'a aucune intervention, en tout cas n'a pas envie d'intervenir.

M. Desquesnes (cdH). - Non, il est logique dans un débat budgétaire de laisser l'opposition intervenir.

M. Prévot (PS). - Ils n'ont pas envie d'intervenir avant moi. Je leur laisse le choix des armes. Je vais évidemment rester alors dans le cadre de la discussion stratégique. Il n'y a pas de problème, la soirée sera longue.

Pour revenir avec le volet choisi, on se rend compte dans ce budget que crise après crise, on ne peut ignorer que notre modèle agricole arrive à une échéance fortement vécue, que ce soit sur le plan économique, environnemental ou même social, le modèle n'est plus tenable. Nous reviendrons évidemment à la faveur du débat et notamment lorsque nous aborderons le programme 15.04 sur les limites de notre modèle agricole.

J'ai néanmoins pointé deux éléments au niveau du budget que je souhaitais mettre en évidence avec ce premier tour au niveau de la discussion générale. Je ne serai pas beaucoup plus long, comme cela je laisserai évidemment mes collègues s'exprimer également. Je me permettrai peut-être de revenir par la suite sur l'un ou l'autre élément.

Tout d'abord, j'aimerais revenir peut-être sur la libération de cette aide spécifique via le Fonds des calamités agricoles de 10 millions d'euros. C'était évidemment un point que nous avons soutenu. Ces 10 millions d'euros ont été libérés pour les producteurs de fruits touchés par la sécheresse de ce printemps, mais également par les gelées d'avril qui ont eu un impact substantiel sur les récoltes de cet automne.

Je l'ai dit, et on l'avait déjà dit lorsque vous étiez venu nous en parler ici, Monsieur le Ministre. Nous avons évidemment soutenu cette aide de 10 millions d'euros. On ne pouvait que la soutenir. C'est en fait une forme de continuité par rapport à ce qui était déjà amorcé depuis 2014 et même sous l'ancien Gouvernement. Nous sommes venus systématiquement en aide au secteur agricole en crise, que ce soit pour les producteurs de lait ou pour les éleveurs. C'est quelque chose que vous aviez fait. Vous êtes resté cohérent, en tout cas, sur ce point. C'est quelque chose qui a été fait depuis 2014 de venir de manière ponctuelle en aide au secteur lorsque ceux-ci étaient évidemment touchés par des difficultés.

Néanmoins, pour le secteur spécifique de la production de fruits, force est de constater que depuis 2014 il est littéralement sous perfusion. Cela nous inquiète très fortement. Je l'ai dit, une aide spécifique, une aide ponctuelle n'est évidemment pas négligeable. On soutiendra systématiquement des aides qui peuvent venir justement en soutien du secteur. Ce qui nous inquiète, et au travers de ce budget on le voit très clairement également, et surtout par rapport à la situation qui est vécue sur le terrain, c'est que nous ne voyons pas non plus comment nous allons sortir de cette crise structurelle dans laquelle se trouve le secteur. Nous espérons, en tout cas, pouvoir, non plus à l'avenir travailler de manière ponctuelle par des aides que nous soutenons, je l'ai dit, mais plutôt essayer de s'attaquer au mal profond du secteur par un soutien beaucoup plus structurel. Ce n'est pas un carton rouge que nous mettons ici au ministre de l'Agriculture, c'est plutôt une sensibilisation sur la problématique structurelle complexe, mais évidemment complète également du problème du secteur qui nous revient, mais qui vous revient aussi très régulièrement lorsque vous les visitez.

Un deuxième point que je voulais aborder sur ce premier tour – et c'est plus grave, parce que cela pourrait passer inaperçu –, ce sont les dispositifs en matière de droit d'enregistrement et de succession, qui visent la transmission d'entreprises agricoles, qui ont disparu. Concrètement, cela signifie, d'une part, la

suppression du droit des 3 % sur la transmission de terre de plus de 150 hectares et de la condition de maintien pendant 15 ans de ces terres et d'autre part, la suppression de la notion claire de transmission préalable de l'exploitation.

On l'a vu et l'on a des débats d'actualité depuis quelques semaines ici au sein de cette commission, ce gouvernement continue à faire de l'accès durable à la terre, une priorité, comme vous l'indiquez d'ailleurs dans l'exposé général de votre budget. Grâce à vous, j'ai l'impression que jamais les sociétés de gestion foncière n'auront autant de facilité à acheter des terres agricoles en Wallonie. On s'était battu, depuis de nombreuses années, pour le maintien de ce dispositif afin de garantir une forme de préemption pour les agriculteurs.

Aujourd'hui, on a l'impression que ce gouvernement – et plus particulièrement vous, Monsieur le Ministre – fait sauter ces garde-fous qui nous paraissent indispensables, qui nous semblaient aller dans le bon sens. J'aimerais vous entendre sur ce point spécifique puisqu'en faisant sauter ces garde-fous essentiels, on a l'impression que l'on va fragiliser le secteur et, en tout cas, la transmission des terres et le vœu pieu de cet accès durable à la terre que vous martelez régulièrement.

Pensez-vous vraiment que c'est en agissant de la sorte que vous allez faciliter l'accès durable à la terre pour nos jeunes agriculteurs, notamment ? Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Pour ma part, bien sûr, je souligne le fait que 10 millions d'euros ont pu être dégagés – c'est un engagement que M. le Ministre et le Gouvernement avaient pris – afin de pouvoir répondre aux besoins suite aux calamités agricoles qui ont été déclarées. C'est important de montrer que face à ces risques climatiques, le Gouvernement est aux côtés des agriculteurs. On a eu l'occasion déjà d'en débattre à plusieurs reprises.

J'ai une série de questions ponctuelles à l'attention de M. le Ministre. J'ai eu l'occasion, antérieurement, de l'interroger sur le développement de la filière piscicole en Wallonie. Je constate que des montants sont prévus, notamment au programme 04 « Aide à l'agriculture » : l'article 31.20 et 31.22 prévoient des moyens budgétaires – certes très limités – à la fois pour l'aide à la conversion à l'aquaculture en bio et pour l'installation de jeunes aquaculteurs. C'est vraiment un potentiel important pour la Wallonie, singulièrement les zones où nous avons de belles rivières avec une capacité. Je sais que M. le Ministre, dans une vie antérieure, a été attentif au développement de ce type de projet. Il n'y a actuellement, à ma connaissance, qu'un seul aquaculteur bio en Wallonie. La demande est exponentielle. Comment va-t-on faire pour encourager et faire en sorte

qu'il y en ait davantage ici ? Je vois que les montants permettent d'aider probablement une installation supplémentaire. Pouvez-vous me confirmer cela ?

Concernant le programme de distribution des fruits et légumes à l'école, il y a des changements importants au travers du programme 04 de l'article budgétaire 41.03 d'une part, mais également deux autres articles budgétaires, 41.04 et un article budgétaire supplémentaire. Globalement, les montants qui apparaissent sont en diminution. J'aimerais entendre M. le Ministre précisément sur...

(Réaction de M. le Ministre Collin)

Les programmes « Distribution fruits et légumes » et « Lait » dans les écoles. J'aimerais que vous puissiez m'expliquer clairement – je sais bien qu'il y a un mécanisme de cofinancement – en quoi le programme est soutenu. Fait-on des restrictions budgétaires ou, au contraire, répond-on à l'entièreté de la demande à ce sujet ?

Je voudrais aussi revenir, toujours dans le même programme, sur l'article budgétaire 63.02 qui concerne les subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction de l'agrandissement de transformation d'abattoirs publics. Pour 2018, l'on retrouve 300 000 euros en engagement et 300 000 euros en liquidation. Où en sont les projets ? Y a-t-il déjà des projets précis dans les cartons ou est-ce un montant qui est mis à titre de réserve ? Vous avez parlé d'investissement cyclique – c'est l'article 63.03 – pour les halls relais agricoles. Il n'y a aucun montant qui est prévu cette année. On continue à payer ce qui correspond aux engagements antérieurs, mais vous avez annoncé – et c'est indiqué dans le justificatif – qu'un nouvel appel à projets va être lancé. Quand cet appel à projets va-t-il être lancé ?

M. le Président. - Je dois vous rappeler qu'après la discussion générale, on aura une discussion sur les AB et sur tous les programmes. Ce n'est pas un problème, M. le Ministre peut répondre après ou maintenant, ce qui n'empêchera pas un collègue ou l'autre de revenir sur un programme. Ou alors vous attendez la discussion, DO par DO, c'est à vous de voir. Cela n'empêchera pas d'autres collègues de pouvoir revenir sur une thématique.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Cette fois, cela concerne le programme 11 « Nature, forêt, chasse et pêche », l'indemnisation pour les dégâts pour les espèces protégées, 200 000 euros sont prévus ; c'est un montant similaire aux années antérieures. Je ne vois pas mention du loup, mais j'imagine que c'est un oubli dans le programme justificatif. C'est ma question.

Sur le programme 12 « Espace rural et naturel », il n'y a plus de montants d'engagement, mais il y a un

montant de liquidation très précis de 511 000 euros. Vu le montant précis, quand va-t-on annoncer les lauréats de votre appel à projets ? À quoi correspondent les 511 000 euros précisément que l'on compte dépenser cette année ?

Toujours dans le même programme, l'article 63.05 concerne les subventions, pouvoirs et organismes publics pour des opérations innovantes ou transcommunales d'amélioration du cadre de vie rurale, gestion de territoire rural ou le développement rural. Cette année, il y a 2 millions d'euros en engagement. M. le Ministre avait présenté 2 millions d'euros pour le soutien à la médecine en zone rurale. Est-ce cela ? Dans le cadre du justificatif du 63.05, on est dans les pouvoirs publics – c'est un article 60 – et la justification du crédit est la suivante : action innovante en matière de ruralité transcommunale sur base d'un groupement de communes, d'un parc naturel ou d'un projet. Cela me semble éloigné du descriptif que M. le Ministre a fait. Peut-être ne s'agit-il pas de la même chose ou le justificatif est-il peut-être un peu lacunaire. Voilà les questions pour les parties agriculture, ruralité, nature, forêt. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Godfriaux.

M. Godfriaux (MR). - Monsieur le Ministre, je vais compléter quelques questions. L'une ou l'autre seront redondantes, mais pour notre groupe, on doit constater que la morosité ambiante dans le secteur agricole n'est pas nouvelle. Cela est dû à plusieurs facteurs, mais vous le mentionnez dans vos commentaires généraux, la volatilité est de plus en plus forte sur le marché. C'est une explication importante.

Nous devons tous, le Parlement et le Gouvernement, agir pour redonner une image positive du secteur. Nous devons tous agir pour redonner une partie de la valeur qui est créée pour les biens alimentaires aux producteurs, et non pas, comme c'est le cas dans la plupart des cas, uniquement aux intermédiaires. Nous devons pour cela favoriser plusieurs actions : les circuits courts, la coopération entre producteurs et il y a sûrement plein d'autres initiatives qu'il faut soutenir.

C'est ma première analyse budgétaire, veuillez me pardonner si parfois des questions sont idiotes. Au niveau des recettes, nous devons constater une diminution très forte des recettes en vente de bois domaniaux. Est-ce quelque chose de récurrent ? Ou est-ce dû ponctuellement au fait qu'il y aura beaucoup moins de ventes pour 2018 ?

Dans les autres articles, j'ai constaté qu'il y a des subventions au Comité du lait, des subventions dans le secteur de la betterave, et cela c'est nouveau, pour accompagner les mesures suite à l'instauration du prélèvement kilométrique. Pourquoi spécifiquement dans ces deux secteurs ? Je n'en ai pas vu ailleurs.

Pourquoi pas dans d'autres secteurs qui sont également touchés ?

Je constate aussi qu'il y a, sauf erreur de ma part, 4 000 000 euros destinés à aider les jeunes, à l'installation des jeunes. C'est très faible, voire trop faible selon moi. J'imagine que c'est justifié par le très faible engouement des jeunes à s'installer aujourd'hui. Les investissements très importants, le fait que beaucoup de jeunes maintenant avant de s'installer en agriculture ont un parcours et une formation plus forte, voire un parcours professionnel qui précède leur installation. Je me demande si le soutien à un changement de législation pour octroyer cette aide aux jeunes plutôt que d'aller jusque 40 ans, d'aller jusque 45 ans, ne serait pas quelque chose qu'il faut défendre au niveau belge et donc au niveau européen afin de permettre à des personnes qui ont fait une formation plus adaptée et qui ont fait un parcours professionnel de s'installer un peu plus tard dans leur vie professionnelle.

Je constate au niveau de l'APAQ-W qu'il est en déséquilibre de 2 millions d'euros. Je ne critique pas ce fait, mais je souhaite que l'APAQ-W et son action soient pérennisés sur le long terme. Pouvez-vous me donner votre point de vue par rapport à cela ? Quelles actions sont mises en place pour rééquilibrer le budget, plutôt en jouant sur les recettes et donc en maintenant les dépenses de promotion ?

Au niveau du Centre wallon des recherches agronomiques, on a voté encore récemment ici au Parlement différents éléments liés aux produits phytosanitaires, des restrictions, des engagements sous forme de projets de résolution. Y a-t-il une part suffisante laissée ou qui est mise à disposition du CRA, notamment, pour faire des recherches - je pense aux néonicotinoïdes - afin d'accompagner l'avenir de nos agriculteurs que ce soit toujours économiquement rentable et agronomiquement acceptable.

Pour le reste, j'en resterai là.

J'ai une dernière question et en fait c'est une confirmation de mon collègue M. Desquesnes. Je suis très étonné de ne pas retrouver de budget pour un autre appel à projets « Hall relais agricole » comme cela a été le cas il y a deux ou trois ans. C'est notamment à travers ce genre de projet que l'on peut créer des valeurs et surtout laisser une partie de cette valeur aux mains des producteurs.

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Très brièvement, je voudrais, à mon tour, souligner le renforcement du Fonds des calamités agricoles. On ne reviendra pas sur les circonstances. C'est bienvenu. Le Gouvernement a tenu son engagement. Je pense que ce sera apprécié au sein du monde agricole, horticole et fruiticole également.

J'aurais juste une question concernant l'APAQ-W. Vous avez annoncé que les producteurs laitiers seront encore exonérés de cotisations et promotions. C'est vrai que le prix du lait est un peu meilleur. On annonce une nouvelle diminution très prochainement.

Par contre, un secteur qui est fortement impacté pour le moment, c'est la viande. On en parle moins, mais la crise s'éternise. Elle a tendance encore maintenant à s'aggraver. Les prix sont encore à la baisse chez le producteur. Au niveau de l'APAQ-W, y aurait-il aussi une possibilité d'agir pour soulager un peu le secteur de la viande ?

Je voudrais revenir aussi sur l'AB 34.01.41, au niveau de l'indemnisation des dégâts par les espèces protégées. Je vois que le budget est stable. Par contre, j'aurais voulu savoir quelle évolution constate-t-on dans les demandes, et cetera. On a l'impression que les dégâts s'amplifient. Si je pense, par exemple, aux dégâts de castors, aux dégâts de blaireaux. Je vois que contrairement à ce que l'on pourrait croire, le budget est stable. La demande est-elle toujours constante ? Comment peut-on expliquer cette stabilité par rapport au ressenti du terrain ? Je me trompe peut-être.

M. le Président. - Après, il y aura normalement, mais comme on a un peu anticipé ce que j'avais demandé que l'on fasse au départ, c'est-à-dire aller dans les divisions organiques et dans les programmes en ce qui concerne ces quatre thèmes que sont l'agriculture, nature, forêt et ruralité. On peut aller directement dans le détail et terminer le point. Ensuite, nous en viendrons au tourisme. On peut utiliser la même technique et puis au patrimoine la même technique. Le tout, c'est d'y aller avec ordre et méthode. J'aime bien de le dire et de le répéter.

Maintenant, si M. Prévot veut aller dans le détail, il a la possibilité maintenant d'y aller.

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Président. Ce n'est pas vraiment l'usage et il y avait une méthodologie qui avait été annoncée par vous même en tant que président. M. Desquesnes est passé à travers champs et en a profité pour poser ses questions. Je suis resté bien sagement dans la stricte ligne que vous nous aviez tracée, Monsieur le Président. Je resterai avec ma déclaration générale et je reviendrai avec mes questions plus spécifiques tout à l'heure, au fur et à mesure de l'évolution des débats.

M. le Président. - Il n'est pas interdit de penser que malgré les questions de détail, nous revenions plus tard sur des questions de détail.

La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine

et délégué à la Grande Région. - Je sais aussi que M. Prévot est un député intelligent et que s'il a déjà des réponses à l'une ou l'autre de ses questions, il ne manquera pas de le dire. Il n'y a aucune malice dans ce que je viens de dire.

Il a commencé son intervention par quelque chose à laquelle je peux m'associer totalement. Lorsqu'il dit que c'est important évidemment d'avoir un soutien financier à travers les aides exceptionnelles, à travers le Fonds de calamités, à travers une politique budgétaire, ce qui est beaucoup plus important, c'est évidemment avoir un modèle agricole qui assure un revenu aux agriculteurs de par leur travail et de par la valorisation de leurs matières premières. C'est clair que c'est la question, c'est le débat, c'est l'enjeu, c'est le défi de l'avenir de l'agriculture.

Cela passe évidemment par une nouvelle Politique agricole commune. Cela passe par une diminution des coûts de production, y compris au niveau des problèmes fonciers. Cela passe surtout – M. Godfriaux l'a évoqué – par une meilleure valorisation des matières premières. On doit tirer un meilleur parti des productions agricoles, en les valorisant pour leur donner plus de valeurs ajoutées, au bénéfice aussi des producteurs. C'est toute la problématique du prix juste.

On doit avoir aussi une agriculture qui soit plus forte, moins liée aux prix du marché. Une agriculture plus forte, c'est aussi une agriculture plus autonome par rapport, notamment, aux intrants.

Par rapport au secteur fruiticole, vous savez que le gel d'avril a compliqué encore la tâche de nos producteurs, qui avaient déjà été frappés par l'embargo russe et qui le sont encore. Il y a 58 communes qui sont concernées par des dégâts aux pommes, poires, cerises, fraises et vignes, soit 154 producteurs. Nous avons reçu l'ensemble des constats et j'espère que dans les prochaines semaines, je pourrai venir au Gouvernement avec l'arrêté qui permettra d'indemniser, dans le cadre du Fonds des calamités, les producteurs de fruits.

On poursuit évidemment la politique d'aide au secteur fruitier, à la fois dans la valorisation de celles et ceux qui s'engagent dans des démarches de qualité différenciée et dans la lutte intégrée.

On a aussi renforcé – et c'est une volonté vis-à-vis de l'ensemble des centres pilotes – l'aide aux centres pilotes avec notamment une coordination qui en sera assurée au niveau du CRA-W. Le secteur fruitier mérite aussi des actions spécifiques de promotion, que l'on va encore amplifier.

Par rapport à l'aide de crise, ce sont 6,5 millions d'euros, auxquels s'ajoute 1,5 million d'euros au niveau des céréales, dont l'affectation n'a pas encore été utilisée. Je dirais que l'argent sera à l'organisme payeur et donc on n'est pas tenu par un échéancier

extrêmement rigoureux. On souhaite toutefois que ce million d'euros soit valorisé de la manière la plus efficace possible.

Par rapport aux 6,5 millions d'euros, je pense que c'est un dossier qui est l'illustration de l'intérêt que le Parlement wallon, dans son intégralité, porte au secteur agricole, puisque c'est une décision qui avait été prise au niveau de l'ajustement budgétaire lorsqu'il avait été discuté dans l'ancien Gouvernement et c'est une option qui avait été concrétisée par l'actuel Gouvernement, ce qui fait que c'est une décision positive pour le secteur, qui, à mon sens, n'a pas de dossier politique, puisque c'est une décision dont on peut considérer qu'elle est portée par l'ensemble des groupes.

J'en avais l'initiative, car je considère que même si les agriculteurs se sentent quelque part blessés de ces aides exceptionnelles à répétition, car ils veulent gagner leur vie avec le produit de leur travail, ce sont des aides qui, malgré tout, sont indispensables pour soulager quelque peu les trésoreries.

Par rapport au problème de la taxation et des droits d'enregistrement, droits de donation et de succession, on en est simplement revenu au régime précédent, qui était un régime plus favorable aux agriculteurs. C'est un cavalier budgétaire que l'on n'a pas reconduit, et qui fait en sorte que maintenant, les exploitants agricoles sont mis sur le même pied par rapport à cette problématique.

Il existe d'autres mécanismes qui permettent d'aider les jeunes. Il existe d'autres mécanismes spécifiques qui valorisent l'agriculture à taille raisonnable. Ce sont des dispositifs qui se trouvent dans les deux piliers de la PAC, avec notamment, les aides aux investissements et les aides à l'installation pour les jeunes.

Par rapport à M. Desquesnes, concernant la filière piscicole, certes, il y a peu d'exploitants dans cette filière, mais ce sont des exploitants de qualité, avec un nombre de dossiers qui reste très limité. C'est un secteur très spécifique. C'est un secteur qui est aussi aidé, en dehors de l'article que vous avez cité, au niveau de la recherche. C'est un secteur qui est également aidé en termes de promotion.

Par rapport à l'article budgétaire sur la distribution des fruits et légumes et du lait, il n'y a pas du tout de restriction, que du contraire. La différence vient du fait que la part européenne est plus importante qu'avant, puisque l'on passe de 1,4 million à 1,7 million d'euros. On a des moyens budgétaires qui sont plus importants.

Au niveau des halls-relais, on procède à la liquidation en cours au fur et à mesure de l'évolution des dossiers. Il n'y a pas de montant qui a été indiqué dans le budget 2018 parce que l'appel à projets sera lancé dans l'année 2018. Il ne devrait pas y avoir d'engagement nécessaire en 2018, le temps que chacune et chacun se positionnent, répondent à l'appel à projets,

et cetera. Si même il y avait une accélération des choses, on pourrait encore venir à l'ajustement, mais en principe, ce ne sera pas le cas. Ce nouvel appel à projets devrait être décidé par le Gouvernement lorsqu'il évoquera le Plan d'investissement pour la Wallonie.

Par rapport aux espèces protégées, on a un peu omis d'actualiser l'exposé particulier. C'est clair que le loup est évidemment maintenant concerné. Pour l'instant, cependant, il n'y a pas de loup. Au niveau des budgets, on estime donc que l'on peut rester à budget constant. On n'a d'ailleurs pas, et je réponds en cela à d'autres parlementaires, d'indications selon lesquelles on aurait un pic de demandes d'indemnisation. Pour le moment, les budgets permettent de faire face et l'on est resté à budget constant.

Au niveau des espaces de *coworking*, le montant que vous avez cité correspond à la première tranche de ce qui devrait être engagé cette année-ci et c'est dans les jours qui viennent que l'annonce des projets retenus sera faite, puisque toutes les dispositions ont maintenant été prises pour pouvoir le faire. Ce sera certainement avant le 10 décembre que les choses seront annoncées.

L'article que vous avez évoqué par rapport aux projets « médecine générale » est un article général, qui permet des actions innovantes au bénéfice de la ruralité. Ce sont ici les communes qui seront bénéficiaires de cet appel à projets sur la médecine, puisque ce sont les communes qui doivent rentrer les projets, soit pour un logement tremplin ou pour des cabinets ruraux.

(Réaction d'un intervenant)

Par rapport à M. Godfriaux, je rejoins aussi ce qu'il a dit par rapport à la volatilité des prix. Dans la foulée des commentaires que j'ai faits par rapport à l'intervention de M. Prévot, je confirme évidemment cela. Je confirme aussi – et je le remercie de l'avoir dit – que l'on doit, à mon sens, continuer à travailler à cultiver une image positive du secteur. Je pense que c'est extrêmement important et l'on va continuer à s'y attacher.

Votre question concernant les ventes de bois est tout sauf naïve ou pire, Monsieur Godfriaux. On n'a plus prévu de recettes de vente de bois domaniaux parce qu'il n'y a pas de projet ni d'intention d'avoir un projet précis à cet égard. Ce qui reste dans le pipeline – j'ai fait le point récemment, lors d'une question parlementaire – ce sont les maisons forestières, pour lesquelles il y a des décisions de vente qui ont été prises.

Par rapport à la compensation au prélèvement kilométrique, c'est avec le secteur que nous avons réalisé une étude sur l'impact du prélèvement kilométrique. C'est à la fois le secteur du lait, c'est à la fois le secteur des betteraves, c'est à la fois le secteur des pommes de terre, c'est aussi le secteur du transport de viande. C'est à travers l'ensemble de ces secteurs-là

que les décisions de compensation ont été prises, mais je vous ai tout à l'heure précisé qu'il y avait une étude plus globale qui était en cours de finalisation via le bureau d'études Stratec, parce que peut-être qu'un jour, on se rendra compte que d'autres secteurs sont également impactés, qu'il y a des mesures de compensation à prendre ou bien alors des mesures plus radicales. Vous savez néanmoins que, pour des mesures plus radicales, d'exonération notamment, cela passe par un accord, au minimum, de l'ensemble des entités de ce pays.

Les 4 millions d'euros par rapport aux jeunes, c'est aussi un budget en fonction des besoins qui sont objectivés au cours des derniers mois et de l'année dernière. C'est clair que l'idée aussi que vous évoquez de dire que, dans la nouvelle PAC, on pourrait prendre en compte des installations à un âge un peu plus avancé, c'est parmi les idées qui ont été discutées lors de réunions de préparation avec le front vert. Ce sont donc des questions qui méritent des réponses.

Il n'y a pas de déséquilibre par rapport au budget de l'APAQ-W. En réalité, il y a une différence entre le budget des recettes et le budget des dépenses, mais c'est compensé par un prélèvement dans les réserves. L'APAQ-W bénéficie de toute une série de réserves importantes et le Gouvernement considère que, plutôt que d'aller puiser dans la grande caisse wallonne, il est aussi intéressant, de manière équilibrée et modérée, d'aller prélever une partie des importantes réserves de l'APAQ-W.

Par rapport à ces réserves, je réponds à Mme Brogniez, il y a une très grande différence en ce qui concerne le lait et la viande. En réalité, vous savez que ce sont des programmes de promotion qui sont financés par le secteur. Au niveau du secteur laitier, nous avons des réserves colossales, alors que les cotisations viande c'est tout autre chose. Au niveau des réserves « cotisations viande », il y en a à peine pour 172 000 euros. Or, les cotisations d'une année au niveau de la viande, c'est 425 000 euros. Il n'empêche, nous en avons parlé au Gouvernement jeudi dernier en évoquant la décision de suspension des cotisations lait, que nous voulons trouver des axes nouveaux de renforcement de la politique de promotion de la viande. C'est un secteur qui a vraiment besoin d'un solide coup de main. On n'a jamais fait autant en 2017 au niveau de l'APAQ-W en faveur de la viande, mais on doit encore en faire davantage. C'est sans doute par cet angle-là que l'on sera le plus à côté des éleveurs et le plus à côté du secteur. Du reste, c'est un secteur, puisqu'ils connaissent les chiffres, qui pour l'instant n'a pas été demandeur d'une suspension de cotisations en fonction de cet élément de fait que je viens de vous évoquer.

M. Godfriaux avait évoqué la question des halls-relais, mais j'y ai répondu.

Il a posé une dernière question concernant les recherches menées au niveau du CRA-W. Je puis lui

confirmer que nombre de ces recherches concernent la réduction d'indépendance aux intrants, de la recherche d'alternatives à l'usage de néonicotinoïdes ou encore de glyphosate. Dans les projets lauréats du plan triennal de recherche qui seront prochainement avalisés par le Gouvernement, il y a de très nombreux projets qui sont affectés à ce type de thématique, parce que l'on sait qu'elles sont extrêmement importantes.

M. le Président. - J'en viens aux éventuelles répliques sur la discussion générale dans les matières de l'agriculture, de la ruralité, de la forêt et de la conservation de la nature. Avez-vous des répliques avant d'en venir au tourisme ? Après, on fera le paquet « tourisme » et l'on finira par le patrimoine.

M. Mottard (PS). - J'ai une intervention supplémentaire, ce n'est pas une réplique puisque je ne suis pas intervenu. Cela concerne la police particulière de l'Unité antibraconnage. Cette unité avait été créée pour lutter contre certaines bandes de braconniers qui écumaient les forêts dans les années 1980 et 1990. Je voudrais savoir ce qu'il en est aujourd'hui quelles sont les missions réellement exercées, si M. le Ministre dispose de rapports d'activités permettant d'évaluer son travail. Quel est l'avenir de cette unité, puisque certains voudraient la voir réintégrer le DNF ? Qu'en est-il exactement aujourd'hui ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Je réponds à M. Mottard que les moyens qui sont prévus en 2018 pour l'Unité antibraconnage sont stables par rapport à 2017. Cela veut dire que cette unité va pouvoir continuer à mener ses activités.

À la dernière ou l'avant-dernière réunion de commission, j'avais fait le point à la demande d'un de vos collègues concernant le renforcement des effectifs. J'avais indiqué que des effectifs qui étaient manquants allaient pouvoir rejoindre l'unité. J'avais aussi indiqué qu'il m'apparaissait important d'avoir une évaluation globale de la complémentarité et de la bonne complémentarité entre les missions de l'UAB et les missions du DNF en général. J'ai donc demandé à avoir ce rapport-là. Je vais demander que l'on vous envoie le document que j'avais transmis, il y a peu, à la commission, dans lequel je reprenais la nomenclature des interventions en fonction des thématiques au niveau de cette Unité antibraconnage.

M. le Président. - Monsieur Mottard, la réponse vous convient-elle ?

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Juste une réplique pour remercier le ministre pour les différents éléments de

réponse. Par rapport à l'appel à projets halls-relais agricoles, l'utilisation ce sera des crédits alternatifs ? Oui, je vois que M. le Ministre opine du chef. C'est pour le procès-verbal de la réunion.

Par ailleurs, je n'ai pas entendu...

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - C'est le Gouvernement qui va décider à la fois du montant de son plan d'investissement et de ses modalités de liquidation.

M. Desquesnes (cdH). - Les précédents investissements, ce sont les euros que l'on a en crédit de liquidation, ce sont des remboursements d'annuités CRAC ou c'est un paiement direct ?

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Cela n'a pas encore été décidé. Pour le moment, ce qui est dans le budget, c'est l'utilisation de l'appel à projets 2016, où c'est l'encours...

M. Desquesnes (cdH). - C'est donc de l'argent « cash » aux opérateurs ?

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Oui et cela rentre en fonction des dossiers qui sont finalisés.

M. Desquesnes (cdH). - Je n'ai pas entendu la réponse, ou alors j'étais distrait, sur les investissements dans les abattoirs publics.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - J'ai effectivement oublié une ligne dans mes petites notes. Pour l'instant, je n'ai pas connaissance d'un projet précis qui serait porté par une des communes.

M. le Président. - Peut-on entamer le thème du tourisme ? J'ouvre la discussion sur le tourisme, qui veut prendre la parole ?

(Réaction d'un intervenant)

On avait discuté que l'on ferait le tourisme puis le patrimoine, mais on peut faire les deux si l'on veut. En matière de tourisme, qui souhaite la parole ?

La parole est à M. Desquesnes.

Allez-y, car c'est un peu compliqué de présider.

M. Prévot (PS). - Je veux bien tout, mais à un moment donné on fixe un cadre puis, au fur et à mesure, on ajuste en fonction de ses interventions ou des interventions rédigées par les uns ou les autres, notamment les collaborateurs. Je veux bien tout. À

partir du moment où l'on fixe un cadre, je m'y plie, mais ici on avait dit le tourisme. Maintenant, on dit le tourisme et le patrimoine. On peut regrouper ce que l'on veut, je n'ai pas de difficulté, mais que l'on arrête de changer les règles du jeu au fur et à mesure de l'évolution des débats et notamment du temps qui passe.

M. le Président. - Nous ferons le tourisme et nous finirons par le patrimoine, c'est ce qui avait été décidé au départ. En matière de tourisme, qui veut prendre la parole ?

La parole est à M. Desquesnes, suivi par M. Prévot et M. Gardier.

M. Desquesnes (cdH). - Sur le budget général du Commissariat général au tourisme, je constate que les recettes sont de 63 millions d'euros, les moyens d'engagement de 58 millions d'euros et les moyens de paiement de 63 millions d'euros. On a un budget à l'équilibre pour ce qui concerne les recettes et les dépenses si l'on regarde les moyens de liquidation. Par contre, on est 5 millions d'euros en deçà en ce qui concerne les moyens d'engagement. On va chercher 2,8 millions d'euros dans les réserves, cela veut dire que dans l'ensemble les montants d'engagement nouveaux sur moyens propres sont réduits de 2 millions d'euros pour l'année 2018. Est-ce comme cela que je dois comprendre la ligne budgétaire ?

Par ailleurs, et c'est une question relative au budget des UPA qui sont joints, de façon globale, on a pour la première fois un budget détaillé de la SA ImmoWal, mais comme c'est qu'un budget, on n'a pas d'idée de l'activité réalisée. C'est toujours le côté frustrant : on nous donne des chiffres derrière lesquels on ne peut pas mettre de projets ou de perspectives. C'est donc une question que j'avais pour le budget d'ImmoWal.

Pour le budget de WBT, on voit davantage ce dont il s'agit. Il y a un tableau budgétaire classique de WBT comme on l'a déjà vu. Par contre, dans les recettes de WBT, on a les subventions Région wallonne, les cotisations ce sont les droits que doivent payer les membres de l'ASBL WBT, la communauté germanophone, la loterie nationale et une subvention particulière, mais il n'y a pas les montants des contributions dans le cadre des clubs de promotion. Pourquoi ces montants n'apparaissent-ils pas dans des campagnes de marketing partagé ?

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Je réserverais, comme on l'a convenu, toutes mes questions sur le volet tourisme. Je voudrais revenir sur la transparence et la bonne gouvernance, notamment sur le flou qui entoure certains subsides. De manière générale – et on l'a vu après l'appel du 19 juin, on allait mettre la bonne gouvernance, la transparence au fronton de l'ensemble des cabinets ministériels –, force est de constater que

cela pêche à l'un ou l'autre endroit et qu'il faut matérialiser ces grandes paroles sur le terrain.

Dans votre note d'orientation politique, M. le Ministre, vous annonciez que « l'année 2018 sera également marquée par la mobilisation d'une enveloppe de financement alternatif pour soutenir deux grands projets d'investissements touristiques structurants dans le cadre du champ d'intervention du CRAC ». On ne dispose toujours pas de chiffres ni de détails sur la procédure de sélection et d'attribution de ces budgets. Vous aviez dit, à l'époque, vouloir mobiliser plus de 50 millions d'euros. Vous disiez également vouloir investir dans des projets structurants et non dans des petits projets pour lesquels le budget classique du CGT suffit.

Ce qui m'inquiète avec cette manière de fonctionner, c'est qu'à quelques encablures des élections, il me semble qu'il faudrait un minimum d'objectivité, de transparence, dans l'attribution des moyens, avec des critères connus dès le lancement de l'appel à projets. Nous y reviendrons dans la discussion. C'est un peu ce qui a émaillé ce budget, car à différents égards, on se rend compte qu'il y a un manque flagrant de transparence dans l'octroi de certains subsides.

À titre d'exemple, je vais prendre le rapport d'activités 2016 du CGT qui démontre que, si l'on ne retient que les dossiers inférieurs à 250 000 euros, décidés par vous seul, Monsieur le Ministre – le fait du prince – sans accord du Gouvernement, on constate que près de la moitié des dossiers sont relatifs à la seule Province de Luxembourg. Je ne doute pas de la qualité des dossiers luxembourgeois ni du dynamisme des personnes qui rentrent ces dossiers, mais on a quand même l'impression qu'en termes de bonne gouvernance, on a déjà vu mieux. Avoir près de la moitié de ces dossiers – je le répète – décidés par vous seul, Monsieur le Ministre, qui relèvent de la seule Province de Luxembourg, je trouve que c'est un drôle de signal et je voudrais que vous puissiez vous expliquer par rapport à cela.

M. le Président. - La parole est à M. Gardier.

M. Gardier (MR). - Simplement rappeler que le tourisme est une matière très importante qui représente 6 % du PIB et crée environ 60 000 emplois non délocalisables.

On veut souligner l'aboutissement de la révision du Code du tourisme dans le but de clarifier les structures du tourisme wallon, d'accorder un soutien renforcé aux attractions touristiques et aux hébergements touristiques, de trouver une solution au développement de nouveaux types d'hébergement. Nous nous réjouissons également de la mobilisation d'une enveloppe de financement pour les grands projets touristiques. Comme pour le patrimoine, il est évident que notre priorité va aux retombées en termes d'emplois.

Votre soutien à Immowal, dont la mission est de valoriser le portefeuille immobilier du CGT, nous paraît aller dans le bon sens.

Nous pensons également que votre appel à projets « Oser le tourisme » était positif. La lutte contre l'exclusion et l'accompagnement social font également partie de l'ADN de cette majorité. Nous sommes d'accord avec vous : pour toutes ces réformes, un temps d'appropriation est nécessaire. Nous considérons néanmoins que, même si d'importants progrès ont été réalisés, de nombreux sites touristiques restent sous-exploités. Nous pouvons en faire beaucoup plus en la matière.

Le budget en matière de tourisme nous semble cohérent par rapport à la Déclaration de politique régionale et par rapport à la note d'orientation.

Deux petites questions tout de même.

Lors de la présentation de la note d'orientation, nous avons souligné votre volonté de soutien accru à Immowal. Nous remarquons que les revenus engendrés par la société s'élèvent à 1 million d'euros, ce qui nous semble assez peu sur l'ensemble du budget. Êtes-vous satisfait de ce résultat ? Ambitionnez-vous de l'améliorer dans le futur ?

Toujours concernant Immowal, comment expliquez-vous que ce million d'euros de recettes que la société apporte à la CGT soit reversé par après comme subvention de son fonctionnement ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Par rapport à M. Desquesnes, je confirme bien que l'on a les mêmes niveaux d'engagement en 2018 au niveau du tourisme. Par contre, je l'ai mentionné tout à l'heure : on maintient un écart positif au niveau des crédits de liquidation parce que l'on veut continuer à s'attaquer à la problématique de l'encours.

Par rapport à Immowal, Messieurs Gardier et Desquesnes, on a simplement voulu être prudents. Je l'ai dit tout à l'heure dans l'exposé : on a eu plus de recettes cette année-ci, mais on se limite à mettre un million d'euros parce que l'on veut être prudents.

C'est le hasard qui fait que l'on a une subvention de fonctionnement prévue à un million d'euros – elle avait été prévue comme cela précédemment, on la maintient à un million d'euros – et que, dans cet exercice-ci – dans les prévisions en tout cas –, on a un équilibre entre les recettes et la subvention de fonctionnement.

Au niveau des activités, vous connaissez les résultats du travail d'Immowal pour le domaine de Hottemme,

qui était que satisfaisant. On a reparlé récemment du travail effectué par Immowal concernant les Prés de Tilff, où un marché va démarrer pour l'assainissement du site pour un peu plus de 300 000 euros. Il y a au minimum deux dossiers pour lesquels il y a une finalisation de négociation avec des partenaires privés. Ce sont donc des dossiers qui devraient aboutir en 2018, ce qui justifiera sans doute qu'il y ait déjà une modification budgétaire.

On a voulu être prudents par rapport aux recettes. Et puis, une approche de travail qui va au-delà des dossiers que je viens d'évoquer puisque c'est sur l'ensemble des propriétés que l'on peut travailler, voire au-delà.

Par rapport à WBT, vous avez raison de dire que l'avant-projet de budget qui a été transmis ne contient pas la précision concernant les cotisations des clubs. Ce sera rectifié dans le projet définitif.

Par rapport aux réflexions de M. Prévot, le financement alternatif ou le plan d'investissement, je l'ai dit, une décision doit être prise par le Gouvernement. Le tourisme aura sa place dans ce plan d'investissement parce que nous avons besoin d'infrastructures structurantes, d'une politique de consolidation de nos emplois touristiques. C'est un des moteurs de croissance durable.

On pourrait en parler des heures, mais je ne suis pas d'accord avec l'idée qu'il y aurait un manque de transparence par rapport aux subsides. Vous avez évoqué la Province de Luxembourg en disant qu'elle avait été bien servie dans les projets de moins de 250 000 euros.

Je rappelle que ce sont tous dossiers qui sont évidemment instruits par le Commissariat général au tourisme. Je vous invite à aller voir, par contre, les grands dossiers qui sont d'une portée budgétaire beaucoup plus importante et où c'est, à la différence, la Province de Hainaut qui se taille la part du lion.

Concernant M. Gardier, c'est clair que l'emploi touristique doit être soutenu parce que ce sont des emplois qui ne sont pas délocalisables et ce sont en plus des emplois qui, à mon sens, peuvent s'amplifier. Le Code wallon du tourisme voulait justement – merci de l'avoir rappelé – prioriser davantage les soutiens aux activités, qu'il s'agisse de l'hébergement ou des attractions qui sont créatrices de services et d'emplois.

Merci d'avoir fait allusion à l'appel à projets dans le domaine du tourisme pour tous. Je peux vous donner l'information, je l'ai reçue il y a quelques jours à peine : l'appel à projets a donné de très bons résultats. Ils sont pour l'instant à l'analyse au niveau du Commissariat général au tourisme et d'un jury qui va remettre ses conclusions.

En tout cas, je suis très heureux que plusieurs beaux projets – me dit-on – ont été déposés. Je suis d'accord

avec vous pour dire aussi qu'il y a toute une série de sites qui peut être davantage promu, qui mériteraient à être davantage connus et reconnus. C'est aussi un des intérêts de la thématique « La Wallonie insolite ». On ne peut pas déclinier le tourisme wallon simplement sous l'angle de nos habituelles images d'Épinal ; on doit permettre à chaque terroir de faire valoir ses spécificités, ses curiosités, ses originalités. Nous sommes une région qui n'est pas grande et dans laquelle on doit multiplier les points d'intérêts, sans hésiter à renforcer financièrement l'aide à des projets qui sont davantage structurants, comme ce sera le cas dans le plan d'investissement lorsqu'il sera déterminé au niveau de ses balises budgétaires par le Gouvernement wallon.

M. le Président. - Toujours la rubrique tourisme, y a-t-il des expressions dans le cadre d'un deuxième tour éventuel ?

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Pour répondre à M. le Ministre, je ne suis pas d'accord avec lui sur le fait qu'il trouve que la procédure est transparente. Elle ne l'est pas.

Lorsqu'il dit que j'évoque des dossiers, ce n'est pas moi qui les évoque, c'est le rapport d'activités du Commissariat général au tourisme qui stipule que, pour les projets de moins de 250 000 euros, près de la moitié ont été ventilés sur la seule Province de Luxembourg. Si vous n'étiez pas luxembourgeois, je trouverais peut-être cela moins interpellant. Or il se fait que vous l'êtes.

Vous savez, il y a eu, par le passé, André Antoine qui était le spécialiste en matière de saupoudrage et du fait du prince. Carlo Di Antonio ne s'en sort pas trop mal non plus. Je ne voudrais pas que vous puissiez emboîter le mauvais pas de vos deux collègues du cdH. Dès lors, je vous mets en garde par rapport à cela. Cela m'a interpellé. Encore une fois, je ne doute pas du dynamisme de nos amis luxembourgeois et de la qualité de leurs dossiers, mais je trouve que près de la moitié des dossiers pour votre seule province me semble être beaucoup. Peut-être que je me trompe, je n'ai pas le monopole de la bonne gouvernance.

Y a-t-il d'autres expressions ?

La parole est à M. Arens.

M. Arens (cdH). - Je voudrais simplement signaler à M. Prévot qu'à l'époque de Papa, la Province de Luxembourg n'avait pas grand-chose. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Je remercie M. Arens qui est souvent de bon compte de nous confirmer dès lors que, grâce à un ministre luxembourgeois, vous avez évidemment la part du lion.

Je vous remercie en tout cas de votre intervention, Monsieur Arens. Elle a été fort à propos et elle m'aide beaucoup.

(Réactions dans l'assemblée)

(Rires)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Je veux juste citer deux exemples.

L'Abbaye d'Aulne, je suis assez fier qu'il ait fallu attendre que ce soit un ministre luxembourgeois pour enfin finaliser le dossier et faire entrer cette propriété dans le giron du Commissariat général au tourisme, après plusieurs années de tentatives.

Le deuxième exemple que je voudrais citer concerne aussi un ministre luxembourgeois qui aura finalement veillé à ce que l'on puisse mobiliser 9,5 millions euros pour avoir – bientôt, je l'espère – une première auberge de jeunesse dans la première ville wallonne, à savoir la ville de Charleroi.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Je remercie le ministre pour ces deux très beaux exemples, mais j'espère évidemment que nous allons quand même avoir encore quelques projets. Même si M. Arens dit que vous concentrez vos efforts sur la Province de Luxembourg, on espère pouvoir encore glaner quelques euros de la part d'un ministre luxembourgeois pour quelques projets intéressants dans le Hainaut ou ailleurs, en tout cas au-delà des frontières de la Province de Luxembourg !

M. le Président. - Nous allons à présent entamer la discussion générale sur la rubrique du patrimoine.

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Visiblement, aujourd'hui, la majorité me laisse le choix des armes et me laisse me lancer. Comme j'ai prévu d'être un bon élève, je garderai mes questions plus spécifiques pour les discussions.

S'il y avait un point que je souhaitais relever dans la discussion générale, c'est le fait que je m'interroge sur la temporalité entre la mise en place effective du nouveau SACA, la disparition de l'IPW et l'annonce d'un nouveau code du patrimoine, le fameux CoPat.

En effet, plusieurs missions de l'AWAP doivent être définies en lien, justement avec le CoPat qui vient à peine d'être approuvé en seconde lecture par le Gouvernement wallon, alors que c'était à l'époque – si

je ne m'abuse – un projet phare porté, ou en tout cas souhaité, par mon homonyme, Maxime Prévot, et notamment lors de sa prise de fonction.

On peut donc s'interroger sur les moyens dévolus demain à l'AWAP et son adéquation avec ses missions qui ne sont pas encore fixées.

Par ailleurs, à ce jour, plusieurs interrogations subsistent également sur la mise en place effective de l'AWAP d'ici le 1er janvier, puisque c'est la date qui a été annoncée, sachant notamment que plusieurs points importants n'auraient toujours pas été réglés – vous pouvez peut-être faire le point sur ce dossier.

Enfin, concernant l'alliance patrimoine-emploi – on en a énormément parlé il y a quelques mois – celle-ci n'apparaît jamais dans le budget, ni dans les justifications des articles ni même dans d'autres éléments du budget alors que vous aviez spécifiquement, Monsieur le Ministre, également déclaré vouloir vivifier cette alliance patrimoine-emploi. Là aussi, pouvez-vous nous faire un point général ? Des questions plus particulières suivront.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je voudrais revenir – et c'est en lien avec la question plus globale sur les équilibres budgétaires que j'adressais au niveau budgétaire du Commissariat général au tourisme – sur ceux de l'Agence wallonne du patrimoine. Puisque là, si l'on regarde le total des recettes, on est à 42,8 millions d'euros et on a effectivement ce montant-là en équilibre concernant les moyens de liquidation. Par contre, on est à 45 608 000 euros en matière d'engagements.

Qu'est-ce qui justifie que les moyens d'engagement soient supérieurs aux crédits de liquidation et aux recettes ? Si l'on prend des engagements supérieurs à ceux des moyens disponibles, comment va-t-on gérer cela ? Cela veut-il dire que, l'année prochaine, on va mobiliser davantage des moyens qui seraient en réserve – et je ne sais pas s'il y a des réserves à l'Agence wallonne du patrimoine ? Ou cela nous force-t-il à prévoir dans le budget 2019 davantage de moyens de liquidation ?

M. le Président. - La parole est à M. Gardier.

M. Gardier (MR). - Tout d'abord, je salue l'engagement du ministre à ce qu'un décret érigeant l'Agence wallonne du patrimoine nous soit présenté dans les prochains mois.

Il en va de même pour la refonte du Code wallon du patrimoine. Celui-ci vise à optimiser, simplifier et raccourcir les procédures en l'articulant parfaitement avec le Code du développement territorial. Ce qui est prioritaire pour mon groupe, ce sont bien sûr les retombées en termes d'activités économiques et d'emploi. C'est pourquoi nous nous réjouissons qu'en

accord avec la Déclaration de politique régionale, vous fassiez aboutir l'alliance patrimoine-emploi dans toutes ses composantes : techniques, fiscales et économiques.

Le budget en matière de patrimoine me semble cohérent par rapport à la Déclaration de politique générale et à la note d'orientation.

Nous vous disions que nous étions heureux de l'aspect des retombées en termes d'activité économique et d'emploi, mais nous nous posons finalement un peu la même question que notre excellent collègue, M. Prévot : pourriez-vous nous expliquer comment cette démarche se traduit dans votre budget ? C'est vrai que ce n'était pas extrêmement clair.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Par rapport à M. Prévot, j'ai bien précisé tout à l'heure dans l'exposé qu'il y a une pérennisation des budgets. Il n'y a pas un euro en moins affecté aux politiques du patrimoine.

Je voulais aussi indiquer, pour l'alliance patrimoine-emploi, qu'il n'y a effectivement pas d'AB spécifique. Peut-être pourrait-on en créer, mais pour l'instant, plusieurs politiques sont menées sans qu'elles ne nécessitent des moyens spécifiques. En fait, ce sont des moyens qui sont tirés des autres AB, notamment tout ce qui se passe en termes de formation à la Paix Dieu et au nouveau centre de Soignies, tout ce qui se déroule pour l'instant par rapport aux trois thématiques qui ont été indiquées, parmi lesquelles on trouve la thématique des marchés publics, où il ne s'agit pas évidemment de dépenser de l'argent, mais de mettre en commun les expertises des uns et des autres de manière à lutter contre le dumping social dans les marchés publics.

Je suis allé vendredi à ce que l'on appelle les *Roof Days* à Grand-Bigard, où l'on était dans le paradis des entreprises de couverture de bâtiments et où l'on remettait des labels à sept premières entreprises qui bénéficient de ce label et qui vont pouvoir ainsi faciliter leur travail, leurs démarches et les positionner de manière privilégiée par rapport à des marchés où l'on sait que l'excellence est de rigueur puisque la couverture en matériaux naturels est quelque chose de déterminant et de particulièrement difficile.

C'est aussi toute la politique qui est développée au niveau de la formation, mais rien n'exclut qu'il faille à un moment donné donner des coups de pouce purement financiers, que l'on peut déjà faire maintenant au travers les budgets globaux de la future AWAP, mais je n'exclus pas de créer une AB spécifique. Je réponds donc à la fois à M. Prévot et à M. Gardier.

M. Desquesnes, pour l'AWAP, il y avait plus de crédits d'engagement dans le budget du SPW de la

DO4. On a donc reporté l'écart positif engagement/liquidation dans le budget de l'AWAP. L'encours sera donc supporté par une dotation future de l'AWAP.

En ce qui concerne la question très importante qui m'a été posée par M. Prévot – je le remercie de me poser la question parce qu'elle est importante et légitime – de savoir comment on va veiller à ce que la création de l'AWAP, le SACA, se fasse dans les meilleures conditions possible et dans la meilleure temporalité possible. Il y a un décret, Monsieur Gardier, qui a déjà été voté ; il y a une série d'arrêtés qui doivent être pris, certains l'ont été de manière définitive, d'autres l'ont été en première lecture. J'ai une réunion demain avec l'ensemble du personnel pour faire le point sur toutes les questions qui restent à régler sur les options prises de manière à rassurer les membres du personnel. J'y serai avec le management et des échanges francs et constructifs pourront se faire à cet égard.

Entre-temps, toutes les dispositions transitoires seront prises pour assurer le meilleur fonctionnement possible. On peut comprendre qu'il y ait de l'inquiétude ou de l'appréhension chez l'un ou l'autre agent parce que c'est toujours un changement. Mais en principe et je le redirai demain, il n'est pas question d'aller recentraliser les activités ; on va maintenir les directions extérieures. Il n'est pas question non plus d'aller changer les missions d'agents qui sont experts dans un domaine et de les affecter à une autre mission. C'est important.

Par rapport à M. Prévot, il ne lui aura pas échappé que le Gouvernement a approuvé en seconde lecture le Code wallon du patrimoine, de manière à ce que l'on puisse avancer le plus rapidement possible au niveau de cette législation. Je pense ainsi avoir répondu à l'ensemble des questions.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion générale close et j'en viens maintenant plus spécifiquement aux différents tableaux et aux UAP.

En ce qui concerne le tableau des recettes, quelqu'un demande-t-il la parole ?

Personne ne demandant parole, j'en viens au tableau des dépenses. Y a-t-il des questions ?

J'en viens alors à la liste des programmes avec la DO 2 « Dépenses de cabinet », programme 06 « Subsistance », y a-t-il des questions ?

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans avoir lu la presse de ce week-end, où je vous attribuais un moins mauvais bulletin qu'à d'autres membres du Gouvernement par rapport à la transmission des informations des personnes qui travaillent dans votre cabinet, des personnes qui étaient

détachées. Je « busais » M. le Ministre-Président et je mettais une petite note d'encouragement à M. Crucke, à Mme De Bue et à vous-même. Je vous rassure, c'était une note d'encouragement, mais vous étiez busé quand même, au niveau de la transparence des membres de votre cabinet. Je voulais aussi – puisque cela en avait ému, parfois et même souvent à juste titre, dans le précédent Gouvernement – mettre un point sur ces problèmes de conflit d'intérêts que l'on peut rencontrer dans les différents cabinets ministériels. C'est la raison pour laquelle j'avais transmis des questions écrites, il y a peu, et sur lesquelles j'ai pu réagir ce week-end dans la presse.

Je m'étonne également que dans les documents parlementaires que nous avons reçus, on ne mentionne pas l'effectif du cabinet et le nombre de personnes détachées. J'aimerais à l'avenir que l'on puisse identifier ceux qui sont détachés avec remboursement et les autres ainsi que le régime de travail. J'ai fait un tableau pour chaque membre du Gouvernement et il y avait des cases pour lesquelles vous répondiez favorablement, mais elles ne sont pas pléthore, malheureusement pour vous. Vous ne mentionnez pas non plus le coût des détachements remboursés – et donc toujours à charge de l'administration d'origine, régionale, communautaire ou fédérale. C'était d'ailleurs une critique de la Cour des comptes qui estimait ce coût caché des cabinets à plus ou moins 13 millions d'euros. Cela avait été largement relayé à l'époque par l'opposition. Je me rappelle de M. Jeholet et de M. Hazée notamment. On continue à entendre M. Hazée, on entend un peu moins M. Jeholet, mais comme le dit très subtilement ma collègue Mme Galant : « cela, c'était avant ».

À l'époque, M. le Ministre-Président Magnette s'était engagé, en mai 2017, à transmettre à l'avenir systématiquement ces informations au Parlement de Wallonie avec le budget. Des instructions avaient été données en ce sens à chaque cabinet. C'était d'ailleurs une réponse que M. le Ministre-Président Magnette avait faite à M. Jeholet dans le CRA. C'est une question que je pourrais donc poser à chacun des membres du Gouvernement.

Je pense que le temps politique a changé. On doit chacun faire preuve d'introspection, pouvoir regarder à un moment donné les difficultés qui ont pu émerger à l'un ou l'autre endroit. J'assume la responsabilité de certains manquements dans le chef des socialistes. Aujourd'hui, il est impossible d'avoir une vision claire de ce qui se passe dans les cabinets. On n'a pas les régimes de travail, on ne sait pas qui fait quoi, on ne sait pas qui est détaché, quel est le coût de ce détachement. Si l'on veut, à un moment donné, prévoir et pouvoir opérer notre rôle de parlementaire et de contrôler d'hypothétiques conflits d'intérêts... On en a vu un, il y a quelques jours, qui est ressorti dans la presse : un collaborateur également élu au niveau de la province, qui jonglait un peu avec ses casquettes. Je rappelle que

ce jonglage des casquettes a été préjudiciable notamment à l'un de vos anciens collègues, M. Furlan.

Dès lors, j'aimerais que l'on puisse avoir une transparence totale. J'avais déposé des questions écrites, les réponses qui m'ont été formulées sont loin d'être satisfaisantes. J'ai vu dans la presse aujourd'hui que le ministre-président, quelque peu agacé d'avoir été épinglé comme le mauvais élève, m'invitait à l'Élysette. Il n'est pas impossible que je prenne son invitation au bond et j'irai certainement le voir pour qu'il puisse me faire toute la transparence sur les documents, puisque je ne les ai pas reçus d'emblée suite à ma question. Ce qui est toujours un peu agaçant parce que cela nous oblige à faire des recherches et nous fait perdre du temps. Je ne suis jamais aussi aigri que quand je dois perdre mon temps par des choses qu'il aurait été simple de me transmettre dès le départ. Après, je suis un peu plus courroucé et peut-être un peu plus caustique également dans mes interventions.

Avec ce programme 02.06, on n'y voit pas clair. Le Gouvernement précédent s'y était engagé, l'opposition libérale en avait fait son cheval de bataille à l'époque. Les libéraux sont maintenant au Gouvernement, on ne voit pas d'avancée par rapport à cela et l'on a l'impression que le cdH reprend ses mauvaises habitudes, étant donné que le partenaire socialiste n'est plus avec lui.

Dès lors, j'aimerais vous demander ce que vous comptez faire pour davantage de transparence au niveau de vos membres de cabinets. Vous engagez-vous à publier l'ensemble des informations, le régime de travail ? Je demande également si les personnes de votre cabinet ont des mandats communaux, toute une série d'éléments qui nous permettent de voir et de contrôler si ces personnes ne rentrent pas dans un conflit d'intérêts, qui a été largement pointé du doigt à l'époque et qui a même, selon la croyance populaire, irrité votre président à un point qu'il ne pouvait plus tenir et qu'il a dû débrancher la prise.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Il n'y a pas eu d'instruction particulière indiquant que l'on devait, dans l'exposé particulier, remettre toute une série d'informations supplémentaires par rapport à tout ce qui a déjà été dit et tout ce qui est visible sur l'avis et la composition des cabinets. Je n'ai aucune difficulté, s'il y a des directives, à les appliquer.

Je rappelle que le CEPAC garantit la légalité des dépenses, que la Cour des comptes a accès à tout et qu'elle a la possibilité de faire toute une série d'observations.

J'avais le sentiment – mais sans doute n'avons-nous pas été assez précis que pour répondre à vos préoccupations – que l'on avait communiqué de nombreuses informations dans la réponse à la question écrite. Si l'on ne vous a pas communiqué, par exemple, le régime de travail, c'est une distraction ou une lacune de ma part, parce que je ne vois vraiment pas pourquoi on ne pourrait pas vous le communiquer. Savoir si quelqu'un est à mi-temps ou si quelqu'un est à temps plein ou à un dixième temps comme expert, il n'y a aucun souci par rapport à cela. Je suis tout à fait prêt à compléter les informations que vous avez données.

Pour le reste, je suis dans les clous budgétaires de ce qui a été permis et je vous remercie d'ailleurs de m'avoir coté relativement positivement. Franchement, le site Internet reprend déjà la totalité des membres, y compris la fonction qu'ils occupent. Si, dans le cadre notamment du respect de la vie privée, et cetera, on doit mettre davantage d'informations, il n'y a vraiment aucun souci. Vous savez aussi qu'il y a l'obligation de chacun de déclarer ses mandats dans le cadre des déclarations annuelles. Je serais très surpris si j'apprenais un jour que quelqu'un de mon cabinet a quelque part une fonction qui pourrait le placer en conflit d'intérêts potentiel, parce qu'il y a une connaissance approfondie des personnalités qui m'entourent.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre. C'est une réponse en demi-teinte, mais je souligne votre volonté de transparence. J'espère en tout cas qu'elle pourra percoler auprès de l'ensemble des membres de votre Gouvernement. Effectivement, si je vous ai coté un peu moins mal ou un peu mieux que vos autres collègues, c'est parce qu'une série d'éléments m'ont été transmis.

J'entends que vous dites : « On n'a pas eu de directive en la matière ». M. Magnette avait été très clair dans sa réponse à M. Jeholet sur les données qui devaient selon lui figurer sur les sites Internet et pouvoir être accessibles au grand public. Changement de majorité, est-ce à dire que ce n'est pas une demande explicite de la part du nouveau ministre-président Borsus ?

Je trouve aussi que vous pourriez faire preuve de volontarisme, de transparence exacerbée par rapport à vos collègues. Vous dites que cela ne vous pose aucun souci, alors pourquoi attendre des directives d'en haut – qui ne viennent visiblement pas – quand on parle d'un sujet aussi important que la transparence et la gouvernance ? Le monde politique a été suffisamment secoué, je n'ai pas l'impression que les réponses, fussent-elles incomplètes, doivent être réservées aux parlementaires. J'ai reçu des réponses, tantôt très incomplètes, tantôt simplement incomplètes, mais j'ai l'impression que tous les citoyens devraient d'un seul

clic avoir accès à toute une série d'informations pour s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts.

Je vais terminer avec une note un peu plus positive, vous savez que je suis d'un naturel positif. Je prends cette volonté de transparence et le fait que vous m'avez dit qu'il n'y avait aucun souci. Je suppose que dans les jours ou semaines – en tout cas, avant la fin de l'année –, on pourra disposer de toutes ces informations sur votre site Internet. Je ne manquerai pas de le relayer lorsque ce sera le cas – et j'espère que ce le sera. Je vous assure que cette demande sera également formulée à d'autres membres de votre Gouvernement. Je rappelle que quand on a décidé d'inscrire la bonne gouvernance au fronton de ce nouveau Gouvernement et notamment à l'Élysette, il faut également donner l'ensemble des informations.

Je répète une nouvelle fois que beaucoup d'informations m'ont été communiquées par votre cabinet. Ce n'est pas le cas dans d'autres. La copie est à revoir, mais j'entends que vous avez la volonté de mettre l'ensemble des informations publiques et non pas à la faveur d'une question écrite. J'aimerais que cela puisse figurer publiquement sur le site Internet de votre cabinet.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Pour information pour les autres parlementaires – M. Prévot le sait puisqu'il a reçu ma réponse – j'avais notamment indiqué le régime de temps de travail, mais sans donner précision agent par agent, en indiquant par exemple qu'il y avait 47 agents à temps plein, cinq à 80 %, trois à 50 %, un à 40 %, deux à 20 %, quatre à 10 % et un à titre gratuit comme expert.

J'avais aussi indiqué d'où venaient les détachements et l'origine géographique, non pas personne par personne, mais globalement. J'avais également indiqué les mandats locaux, en précisant les communes d'où venaient mes collaborateurs qui sont aussi mandataires locaux, mais en ne citant pas leur nom.

Voilà de manière structurée et globale. Si nous avons chacun et chacune nos apaisements par rapport à la question qui peut toujours se poser à un moment donné sur le respect de la vie privée, et cetera – ici, je ne vois pas trop en quoi cela pourrait jouer – je n'ai vraiment aucune difficulté à ce que tout cela se retrouve sur un site Internet.

M. le Président. - La parole est à M. Gardier.

M. Gardier (MR). - Je souhaite réagir aux propos de M. Prévot. Vous le savez, vous ne pouvez pas être tout le temps distrait. C'est de cette manière que vous qualifiez M. Borsus vous répondant dans *Sudpresse*.

J'imagine que vous avez lu sa réponse ; il me semble qu'elle répond à nombre de vos interrogations.

Il faut admettre qu'il y a des mesures de bonne gouvernance qui ont été prises très rapidement. J'entends bien que vous y soyez attentif – nous le sommes tous –, mais reconnaissez tout de même que passer de 69 équivalents temps plein à 49,5, avoir le parc automobile réduit de 33 %, avoir toute une série de mesures, on n'est pas dans le symbolique, on est dans des choses très importantes.

En ce qui concerne la transmission des informations, elle doit être faite. On ne peut aller que dans votre sens, il faut le faire rapidement. C'est ce qui est voulu et c'est ce qui est fait le plus rapidement possible.

Il y a, à ce que vous dites, des réponses qui ont été données et qui sont extrêmement complètes, en tout cas beaucoup plus complètes que ce que l'on pouvait espérer par le passé. Actons-le aussi, s'il vous plaît.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Je remercie M. Gardier de venir en aide à son ministre-président.

(Réaction de M. Gardier)

Je ne sais pas si vous avez lu l'article samedi, j'ai été de bons comptes avec M. Jacquemart et je lui ai dit – si vous l'avez en ligne, demandez-lui : « Je ne suis pas non plus pour noircir le tableau ». J'ai souligné le fait qu'il y avait eu diminution du nombre de ministres et du budget global de fonctionnement des cabinets.

Là où j'ai des difficultés – et plus j'en parle, plus je pense que vais répondre favorablement à l'invitation du ministre-président Borsus –, c'est qu'il a répondu aux questions que je ne lui posais pas. C'est-à-dire qu'il a parlé des mesures qui avaient été prises, mais il n'a pas répondu sur le problème essentiel des conflits d'intérêts.

On en a vu un surgir dans le cabinet du ministre Jeholet, il y a quelques jours, avec quelqu'un qui est dans ma fédération, qui occupe des fonctions provinciales, mais également à la SOWALFIN. Je rappelle quand même que c'est le genre de chose qui a été reprochée par le passé à un membre de cabinet du ministre Furlan dans l'affaire Publifin.

Dès lors, je pense qu'il ne faut pas prendre ce dossier à la légère. Je l'ai dit sans vouloir noircir le tableau : j'ai commencé par les bonnes avancées, notamment la réduction du nombre de ministres et les coûts de fonctionnement, mais je trouve que l'on ne va pas suffisamment loin.

Je profite de la première commission à laquelle j'assiste – puisqu'il y en aura d'autres dans le courant de la semaine – et je ne manquerai pas d'aller interroger vos autres collègues.

Pour terminer sur une note positive, Monsieur le Ministre, j'ai entendu votre ouverture et j'espère qu'elle se matérialisera également dans les faits.

M. le Président. - Peut-on clore le débat sur la DO 2, programme 06, pour en venir à la DO 9, programme 008 sur le Commissariat général au tourisme ?

Qui demande la parole ? Personne.

Nous en venons à la DO 15, personne ne demandant la parole sur la DO 9, avec « Agriculture, ressources naturelles et environnement ».

Nous commençons par le programme 01 « Fonctionnel ».

Y a-t-il une question ? Non.

J'en viens au programme 02 « Coordination des politiques agricoles et environnementales ». Non plus.

Nous arrivons au programme 03 « Développement et étude du milieu ».

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, l'AB 33.09 « Subventions et indemnités spécifiques aux secteurs autres que publics pour l'organisation de manifestations » voit ses crédits augmenter de 200 000 euros. La Foire de Libramont est explicitement citée dans la justification de cet AB. Quelle est la part de financement de la foire à travers cet AB ?

La Foire agricole de Libramont est l'événement majeur en agriculture, elle draine des dizaines de milliers de visiteurs et aide à faire connaître et reconnaître le métier d'agriculteur. Disposez-vous d'un tableau reprenant l'ensemble des financements publics issus de la Wallonie – SPW, UAP, cabinets – permettant d'estimer le montant total des subsides versés par la Wallonie à la Foire agricole de Libramont ?

Par ailleurs, l'AB 33.24 « Subventions à l'ASBL Comité du lait, prélèvement kilométrique » se voit dotée d'un montant de 1 140 000 euros, tandis que l'AB 52.04 « Subventions à l'ASBL Association des betteraviers wallons, prélèvement kilométrique » se voit doter de 600 000 euros. Deux ASBL se voient créditées de budgets relativement importants, 1 750 000 euros, pour face à l'impact de la redevance kilométrique pour le secteur agricole. Comment cette manne financière sera-t-elle redistribuée au monde agricole ?

M. le Président. - S'il n'y a pas d'autre question sur le programme 03, je cède la parole est à M. le Ministre Collin.

La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Monsieur Prévot, pour votre première question, il y avait déjà 1 100 000 euros engagés cette année-ci, ce qui justifie que l'on a majoré.

En ce qui concerne la Foire de Libramont, une note est passée à l'ancien Gouvernement au début de l'année qui a décidé de majorer l'aide à la foire. Je veillerai à ce que l'on puisse vous donner les précisions à cet égard ou même à vous donner une copie de cette note approuvée par le Gouvernement. Ce serait la meilleure manière de vous éclairer.

M. Prévot (PS). - Pour revenir sur celle-là, je souhaiterais peut-être connaître plus généralement l'ensemble des subsides versés – les subsides cabinets évidemment, mais également au niveau du SPW et autres – pour voir la manne financière wallonne.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - C'est une subvention globale qui reprend la totalité des moyens APAQ-W, CRA, et cetera. Cela fait qu'en vous donnant la note approuvée par le Gouvernement wallon, sauf sous réserve d'autres questions que vous me reposeriez, vous aurez toutes les informations.

Par rapport à la subvention à l'ASBL Comité du lait et à l'Association des betteraviers wallons, c'était des montants qui se trouvaient auparavant en provision dans le budget du ministre Lacroix. Cette année-ci, on les a inscrits directement ici. Cela a été réalloué en cours d'année avec deux objets spécifiques pour la subvention à l'ASBL Comité du Lait. C'est pour prendre en charge le coût des analyses obligatoires de la qualité du lait.

En ce qui concerne les betteraviers wallons, c'est pour l'acquisition de l'équipement visant à la diminution de la tare terre. C'est essentiellement, en fait, un financement des bâches.

M. le Président. - Monsieur Prévot, les réponses vous satisfont-elles ?

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Visiblement, mes collègues de la majorité sont endormis. Je vais donc profiter de cet assoupissement pour pouvoir continuer à garder le ministre éveillé.

On a évidemment parlé des 10 millions d'euros du Fonds des calamités agricoles et de cette enveloppe qui était destinée à venir en aide aux agriculteurs pour faire face aux difficultés rencontrées dans le secteur.

Cette augmentation appelle pour moi, deux commentaires.

Premièrement, d'un point de vue budgétaire, comment cette augmentation sera-t-elle financée ? Le cas échéant, si vous mobilisez les réserves disponibles, pouvez-vous faire le point sur le solde SEC du Fonds des calamités ? C'est une chose qui n'a pas été discutée tout à l'heure lors de la discussion.

Deuxièmement, depuis 2014, le secteur fruitier est en crise. On le sait et on ne conteste pas l'aide. Cette question revenait sur la discussion du débat général et comme je le fais au fur et à mesure, on y avait déjà répondu.

La crise fipronil, on a en beaucoup parlé. Votre collègue en charge du bien-être animal s'est prononcé à plusieurs reprises pour la fin des élevages de poules pondeuses en batterie. Cette proposition est largement partagée par mon groupe politique. Ce sera ma première question. L'est-elle également par l'ensemble du Gouvernement ? Le cas échéant, comment expliquez-vous que le programme 15.04 ne contienne aucune mesure d'accompagnement pour aider les éleveurs à sortir de ce type d'élevage ; ce qui nous paraît évidemment essentiel parce que s'il y a une volonté politique de mettre un terme à ces pratiques, il faut qu'il y ait des moyens alloués pour aider le secteur à sortir de celle-ci ?

Encore une fois, sauf distraction de ma part, je n'ai pas vu de moyens spécifiques alloués. Pouvez-vous m'en dire davantage parce que l'on risque de rester dans l'incantation si l'on ne dote pas le secteur de moyens permettant de sortir de ce type d'élevage ?

Vous annoncez également des renforts au sein de vos services pour traiter tous les dossiers ADISA. Là aussi, où trouve-t-on la traduction budgétaire de ces engagements ?

J'ai repris un peu vos déclarations sur papier et le catalogue des bonnes intentions, mais peut-on aussi, à un moment donné, le voir traduit, budgétairement parlant ?

Je vais également revenir sur le fait que la programmation 2015-2020 à peine commencée, les réflexions sur la PAC post 2020 débute et deux éléments sont repris dans l'exposé général du budget et ont retenu mon attention. Tout d'abord, la régulation des marchés. Vous identifiez comme nous la dérégulation de ceux-ci comme une des principales causes des difficultés rencontrées par nos agriculteurs.

Je partage pleinement ce constat. Ces mécanismes sont mis en place au niveau de la PAC et de l'OMC. Néanmoins, avant d'aller les discuter dans les instances internationales, il convient que la Belgique parle d'une même voix et défende une position claire.

J'aurais donc voulu savoir si votre partenaire de majorité partageait également votre vision sur la régulation des marchés des produits agricoles. Au

niveau belge, quelles initiatives avez-vous prises afin d'aller au-delà du constat et proposer des mécanismes de régulation à vos partenaires européens ?

J'en ai terminé pour le premier tour de questions sur le programme 15.04, Monsieur le Président.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Par rapport au Fonds de calamités, vous m'interrogez sur le solde SEC.

Il y a des recettes pour 14 500 000 euros de prévues. Des dépenses prévues pour 11 700 000 euros, cela veut dire un solde SEC positif de 2 800 000 euros, c'est-à-dire le même solde qu'en 2017.

Mais, si l'on utilise les réserves dont je vous ai dit qu'elles étaient de 7 079 000 euros, on aura alors un solde SEC de plus ou moins - 4 200 000 euros.

J'ai donc dit qu'il y avait en fait trois éléments pour faire face aux deux calamités. Il y a évidemment le fait que l'on avait déjà 4,5 millions d'euros, mais majorés des 10 millions d'euros. C'est le premier élément.

Le deuxième élément concerne les réserves estimées à 7 079 000 euros.

Le troisième élément – j'ai été peut-être un peu vite pour le mentionner tout à l'heure – c'est aussi une clause de rendez-vous à l'ajustement budgétaire qui a été officiellement prévue dans la note au Gouvernement de manière à ce que si, malgré cet effort important, il s'avérait encore insuffisant pour assurer les paiements dans les deux calamités dont on a parlé, il y aura un ajustement budgétaire qui se ferait.

Par rapport au fipronil, ce n'est pas anormal qu'il n'y ait pas un article spécifique. On est vraiment dans les aides aux investissements réservés à l'ensemble des agriculteurs, éleveurs, et cetera, y compris pour le secteur avicole. Vous aurez noté que l'on n'a d'ailleurs pas la possibilité d'aider dans des élevages considérés comme industriels.

Je me suis exprimé et je pense qu'il y a un accord général. Du reste, la profession milite pour cela, pour qu'au maximum, on investisse dans de la qualité différenciée, dans ce que l'on appelle des œufs plein air, dans ce que l'on appelle le bio, dans ce que l'on n'appelle en tout cas plus des élevages de type industriel où, manifestement, il y a une distance beaucoup trop importante par rapport aux soucis et souhaits du consommateur.

Par rapport aux effectifs dans l'administration pour faire face aux dossiers ADISA et pour continuer à être dans les clous des délais puisque maintenant nous y

sommes revenus, ce sont alors des crédits qui se trouvent au niveau du budget de la fonction publique.

Des efforts ont été décidés, mais tout cela se trouve dans les crédits de la fonction publique.

Par rapport à la PAC post 2020, on est toujours dans l'attente d'une communication de la Commission. Pour le moment, qu'avons-nous fait ? J'ai fait un « PAC tour » – comme j'ai appelé cela. J'ai été dans les six provinces aux mois de mai et juin.

On a fait toute une série de réunions du Front vert et je devrai aller bien sûr au Gouvernement pour faire valoir l'état des discussions avec le Front vert qui sont largement consensuelles. Je n'ai pas entendu d'opinion contraire à la mienne concernant la nécessité d'avoir des mécanismes de régulation.

J'ai donc confiance dans le fait que nous pourrions défendre, vis-à-vis de nos compatriotes flamands, une position belge qui soit proactive en matière de régulation. Cela n'empêche pas l'ampleur de la difficulté par rapport aussi à certains autres pays européens, dont certains n'ont pas encore compris qu'à force de faire confiance au marché de manière aveugle, on conduisait tout le monde droit dans le mur, en ce compris sur leur propre territoire et peut-être même parfois surtout sur leur propre territoire.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Je peux comprendre la logique qui est la vôtre et qui consiste à dire qu'il n'y a pas d'AB spécifique pour faire face à l'après fipronil et notamment, sortir de l'élevage des poules pondeuses et que l'on retrouve évidemment cela de manière globale dans l'aide aux investissements, notamment pour le secteur avicole.

Ma crainte est qu'il n'y ait pas d'accompagnement pour ces agriculteurs du secteur agricole et que l'on ne puisse pas sortir de manière structurelle de ces élevages intensifs de poules pondeuses, faute de moyens ou d'accompagnement au niveau du Gouvernement. Si je pouvais attirer votre attention par rapport à cela, je pense qu'il serait de bon ton, selon moi, de pouvoir garder un œil sur cette sortie du secteur avicole, en tout cas du secteur intensif d'élevage en batterie.

Pour les renforts au sein de vos services afin de faire face aux dossiers ADISA, j'irai voir dans le budget de la fonction publique. Je voudrais juste, dans le programme 15.04, revenir sur l'avenir de l'agriculture. Si, parfois, on peut être en désaccord avec certaines mesures prises ou pas prises par le Gouvernement, on constate que le secteur agricole – et on l'a déjà dit à de nombreuses reprises aujourd'hui – est en grande difficulté.

Il y a quelques années, les organisations agricoles s'étaient fendues d'un slogan commun : « Pas d'agriculture sans avenir, pas d'avenir sans agriculture », on a l'impression que plus de 20 ans après, ce slogan est plus pertinent que jamais – malheureusement, j'ai envie de dire.

Dans le cadre de la programmation post-2020, c'est bien de la question de l'avenir du modèle agricole européen en général et wallon en particulier, puisque c'est celui qui nous occupe ici et dont il est question : diminution de l'impact de l'agriculture sur l'environnement ; amélioration de la qualité de vie des agriculteurs, mais également de leur famille ; régulation des marchés – on en a déjà parlé. Tels sont, selon moi, les éléments qui doivent impérativement s'inscrire dans cette nouvelle programmation, car l'agriculture n'a, selon moi, pas d'avenir à défaut de ces grandes modifications à opérer dans les mois et années à venir.

J'avais une autre question en faveur des débats sur l'interdiction des néonicotinoïdes. Vous avez indiqué qu'il fallait mieux accompagner les agriculteurs afin de les conseiller, afin que, justement, les firmes phytopharmaceutiques ne soient plus les seules à franchir le seuil des exploitations. Ce sont des déclarations intéressantes sur papier. Là aussi, je voudrais savoir comment vous avez traduit cet engagement public fort – on peut le dire – en engagement budgétaire.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Avant de répondre, je voudrais vous signaler que l'on vient de retrouver la note au Gouvernement concernant la Foire de Libramont. On va donc pouvoir vous la transmettre tout de suite.

J'ai juste une phrase à ajouter à ce que vous avez dit par rapport à l'avenir de l'agriculture. C'est en réalité un enjeu de société, ce n'est pas qu'un enjeu sectoriel. Le problème, c'est que trop souvent, il s'agit d'un enjeu qui n'est traité que comme un enjeu professionnel et que les citoyens et les consommateurs ne mesurent pas combien ils doivent s'approprier ce débat pour en faire un vrai enjeu de société. C'est comme cela que les agriculteurs seront mieux respectés et compris.

Par rapport à votre dernière question, je vais prendre trois éléments qui se retrouvent indirectement ou parfois directement dans les budgets.

C'est évidemment le travail du Collège des producteurs qui est un travail qui s'est aguerri au fil des mois et qui travaille maintenant beaucoup plus sur des filières, constituer des filières pour évidemment miser sur la qualité et sur ce que tant M. Godfriaux que moi

évoquions tout à l'heure, à savoir une plus grande valorisation des matières premières des productions tant animales que végétales.

En outre, comme je l'ai évoqué au niveau des budgets de la recherche, il va y avoir une partie beaucoup plus importante qu'auparavant dans les budgets menés par le CRA-W et dans les projets approuvés dans le Plan triennal de recherche, qui concerne aussi les universités et les autres centres de recherches. Il va y avoir beaucoup plus de projets affectés indirectement, mais surtout directement à la réduction de la dépendance aux intrants et à la recherche d'alternatives crédibles et économiquement viables au niveau des secteurs végétaux, essentiellement.

Le troisième élément, c'est le soutien que j'ai voulu renforcer aux centres pilotes, et ce, de deux manières : en veillant à ce qu'il y ait une coordination commune assurée par le CRA-W, ce que sommes en train de finaliser, de manière à ce qu'il puisse y avoir une mutualisation, notamment, d'outils informatiques, pour que les centres pilotes puissent encore davantage se consacrer au suivi, à l'encadrement personnalisé des agriculteurs et avec une consolidation de leurs moyens, le but étant de venir avec une convention-cadre qui les dispense, année après année, de se demander si les moyens d'une année N seront encore consolidés ou renforcés dans l'année N+1.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Je voudrais remercier M. le Ministre pour ces éléments de réponse. J'insiste à nouveau sur le fait, et vous avez raison de le préciser, que l'enjeu est sociétal et non pas uniquement sectoriel et on se rend bien compte qu'en matière de santé publique, mais également d'environnement, la société civile s'empare de ces projets. Ce qui ne provoquait que très peu d'émotions il y a dix ans en provoque énormément maintenant. On a pu voir, dans un autre dossier, mais on reste évidemment dans la santé publique et dans les problèmes environnementaux que l'Union européenne vient de prolonger le glyphosate pour cinq ans. C'est encore un très mauvais signal. On sait que ces produits provoquent de nombreuses maladies, dont des cancers, mais on continue à l'autoriser, maintenant pour cinq ans, faute parfois de substituts suffisamment rentables, si j'ose m'exprimer ainsi, mais également suite au lobbying extrêmement important du secteur, notamment au niveau européen.

Si je peux vraiment insister sur ce sujet, Monsieur le Ministre, vous avez raison, c'est un enjeu de société extrêmement important et il serait bon que la Wallonie ne loupe pas son rendez-vous avec ce débat important qui, je l'ai dit, concerne la santé publique des utilisateurs, mais aussi des agriculteurs ainsi que l'environnement.

M. le Président. - Je passe à présent au programme 11 « Nature, forêt, chasse, pêche ». Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Pour les AB 01.01, 33.01, 01.05 – ce seront les AB dont je vais parler ici –, j'ai toute une série de questions.

Tout d'abord, Monsieur le Ministre, vous indiquez dans votre projet de budget que l'aboutissement « du processus de désignation des sites Natura 2000 constitue l'occasion d'impulser une dynamique vertueuse d'amélioration continue au niveau de la protection de la nature ».

Si Natura 2000 est l'outil principal de lutte contre l'érosion de la biodiversité, on ne retrouve pas de trace budgétaire de cette nouvelle impulsion. Qu'en est-il ?

Si je peux continuer au niveau de mes questions, Monsieur le Président, vous indiquez également – je ne travestis pas votre pensée – que « la lutte contre les espèces exotiques envahissantes est une préoccupation de tous les instants ». Là aussi, comment se fait-il qu'aucun budget nouveau ne vienne permettre d'améliorer la lutte contre les espèces invasives ? Comment comptez-vous transformer la préoccupation en actions concrètes ?

Comme nous avons pu le constater, vous utilisez également le mécanisme des cavaliers budgétaires, et mon collègue, M. Mottard, l'a déjà évoqué en déposant un amendement tout à l'heure pour créer un nouveau fonds budgétaire.

On ne reviendra pas sur la manière, qui ne permet ni de consulter le secteur concerné ni les associations de protection de l'environnement, ni même le Conseil d'État. J'aurais voulu que vous puissiez – vous l'avez évoqué, on n'est pas rentré dans le sujet de l'amendement – préciser l'objectif poursuivi à travers à la création de ce fonds budgétaire. Vous avez évoqué tout à l'heure deux éléments. Avez-vous des éléments complémentaires à évoquer par rapport à cela ? La réponse que vous avez donnée tout à l'heure est-elle suffisamment complète ?

On sait également que plusieurs projets d'extensions et de créations de parcs naturels sont en cours. Comment expliquer la diminution des crédits de l'AB 33.01 de ce programme ?

Avec l'AB 01.05, vous créez un nouveau fonds budgétaire, le Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr, pour lequel vous avez déjà été interrogé à de nombreuses reprises au sein de cette commission. D'ailleurs, lors de la dernière séance de commission vous indiquiez que ce massif faisait l'objet « d'une mise à disposition dans le cadre d'un partenariat public-privé sous le couvert d'un contrat de gestion à négocier avec

la Pairi Daiza Foundation. Le projet de partenariat public-privé entre la Région et la Pairi Daiza Foundation repose sur trois objectifs stratégiques : renaturer le massif forestier concerné pour développer la conservation de la nature et restaurer les bases biologiques du fonctionnement de l'écosystème ; réenchanter la forêt et ses usages pour développer un tourisme diffus et de qualité ; maximiser la qualité, la valorisation locale et la durabilité des produits forestiers.

Un contrat de gestion doit être négocié avec le partenaire privé et doit être soumis au Gouvernement, en principe, au début de l'année 2018, si je reprends ce que j'ai pu lire.

Les 165 000 euros prévus au budget représentent-ils la contribution de la Wallonie à ce programme ? Le cas échéant, en plus de mettre à disposition un massif forestier de près de 1 700 hectares qui lui appartient, la Wallonie paie une contribution complémentaire à la gestion de la forêt. C'est donc une question.

N'est-ce pas un peu particulier comme PPP ? Cette contribution devra-t-elle se faire tout au long des 20 ans de la convention ? Dans la négative, à quoi vont servir ces 165 000 euros ? Concernant le contrat de gestion, quand, comment et par qui est-il élaboré ? Là aussi, pouvez-vous nous faire part de ces principaux chapitres ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Je pense que je peux dissiper vos craintes par rapport à Natura 2000 lorsque vous voyez la pluralité et les moyens répartis dans le budget. Il y a plusieurs articles budgétaires qui sont repris : des frais d'études de conventions, mais aussi de l'entretien et de l'amélioration des sites, les dotations pour les commissions de conservation, les subventions et indemnités aux pouvoirs publics, les acquisitions de travaux de restauration et d'entretien dans les sites Natura 2000 ou encore les subventions aux secteurs autres que publics en faveur de l'exécution des travaux de gestion et d'acquisition, les projets LIFE et l'acquisition par la Région de sites Natura 2000.

Pour les espèces exotiques envahissantes, je peux comprendre votre question parce que l'on a intégré l'augmentation qui avait été décidée l'année dernière dans le fonctionnement de l'administration. Ce sont des budgets qui sont valorisés à l'intérieur des budgets globaux de l'administration. Il y a aussi les budgets qui sont consacrés aux cours d'eau non navigables qui sont utilisés à cet effet.

Concernant le fonds budgétaire piscicole et halieutique, je ne vais pas reprendre toute mon

explication. Cela avait été décidé par l'ancien Gouvernement, la structure même du fonds étant telle que cela ne paraît pas de bon sens de pouvoir imposer de nouveaux AGW WBFIn. On avait, déjà à l'époque, décidé de transformer le fonds, actuellement UAP de type 1, en un fonds budgétaire classique intégré au budget de la Région wallonne. Cela ne s'est pas fait d'une manière arbitraire et sommaire puisque, bien entendu, le comité de gestion du fonds a été associé à la démarche de transformation du fonds. Je l'ai dit tout à l'heure, il y aura même une commission budget du fonds qui va être créée, à laquelle sera invitée l'Inspection des finances. Tout le secteur a été vraiment rassuré par la manière dont les décisions ont été prises.

Concernant les parcs naturels, l'AB que vous avez pointée ne vise pas spécifiquement les parcs naturels, mais c'est une AB où l'on s'est calé sur les consommations. Actuellement, pour l'article que vous avez cité, on est à 1,16 million d'euros en crédits d'engagement consommés sur l'année 2017. On a donc prévu 1,192 millions d'euros pour le budget 2018. C'est simplement une adaptation qui s'est faite en fonction de la réalité de la consommation budgétaire.

Par rapport à Saint-Michel-Freyr, ce n'est pas une contribution. La Wallonie ne va pas contribuer à concurrence de 165 000 euros. Ce sont les recettes qui sont générées par le domaine et qui serviront à une série de dépenses à effectuer sur le domaine et dont le domaine sera directement bénéficiaire, et donc la Région wallonne, en sa qualité de propriétaire. Ce n'est pas un montant que l'on va verser dans un pot commun. C'est un fonds budgétaire qui permet d'isoler le montant des recettes liées au domaine, au territoire. C'est, du reste, l'option – je ne veux pas refaire l'histoire, mais il importe que tout le monde soit sur la même longueur d'onde au niveau de l'information – que l'on avait retenue dans l'ancien Gouvernement puisque la décision avait été prise à cette époque.

Le contrat de gestion doit maintenant être discuté entre la fondation et le DNF et il devra, bien entendu, m'être proposé pour que je puisse prendre les dispositions nécessaires. J'ai indiqué que ce serait sans doute au début 2018 puisque l'on avait pris un tout petit peu de retard dans la mesure où le jury avait souhaité évoquer quelques précisions avec la fondation Pairi Daiza. Ce qui explique que je suis venu au Gouvernement wallon quelques semaines après la date que j'avais initialement prévue pour présenter le candidat retenu par le jury au Gouvernement.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Pour le dernier point, pour que l'on soit bien certain et que ce soit inscrit et gravé dans le marbre, les 165 000 euros sont-ils récurrents, chaque année, pendant la convention de 20 ans ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - C'est l'estimation dont on disposait pour les produits essentiellement de la forêt, c'est-à-dire la vente de bois et les quelques invités aux chasses.

M. Prévot (PS). - Mais resteront-ils uniquement dédiés à l'embellissement, à l'entretien du domaine ?

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Bien sûr. Le repeuplement, par exemple, et cetera. Ce ne sera pas nécessairement 165 000 euros.

M. Prévot (PS). - C'est cela. C'est l'estimation.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Ce sera, année par année que l'on va voir, pour les bois, combien l'on a vendu, les montants que l'on a éventuellement reçus pour les participations à des chasses, et cetera.

M. le Président. - Nous en venons maintenant au programme 12 « Espace rural et naturel ».

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - L'AB 63.01 « Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution des travaux d'aménagement et d'acquisition d'espaces verts publics et au secteur public pour des travaux et études en matière de cours d'eau, en ce compris la plaine alluviale » est une AB qui voit ses crédits diminuer de 333 000 euros, mais également de 778 000 euros en crédits de liquidation.

Pouvez-vous nous expliquer la diminution de crédits de l'AB 63.01 ? Cette AB permet de financer les travaux relatifs au maintien de la faune aquatique. Ne doit-on pas y apporter une attention particulière ? Tant que j'y suis, je fais l'AB 63.05. C'est une AB qui voit ses crédits augmenter de 1,95 million d'euros pour atteindre les 2 millions nécessaires pour l'appel à projets relatif au logement tremplin pour l'installation des médecins.

Vous annoncez, Monsieur le Ministre, 2 millions d'euros afin de financer l'appel à projets visant à lutter contre la pénurie de médecins en milieu rural et votre projet de financer la création de logements dans lesquels de jeunes médecins pourraient venir s'installer. À première vue, l'accès au logement pour les jeunes médecins ne semble pas être le principal frein à l'installation. À cet égard, je souhaiterais savoir sur quelle analyse vous vous êtes basé pour lancer l'appel à projets. Parmi le classement des freins à l'installation des médecins en zone rurale, à quelle place se situe l'accès au logement ? Combien de communes ont répondu à votre appel à projets ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Concernant les cours d'eau, nous nous sommes basés, pour l'AB 63.03.21, sur les consommations.

En 2016, on avait à peine dépensé 583 000 euros en crédits d'engagement.

On a encore prévu 1,345 millions d'euros. On n'aura pas de difficulté par rapport à cette politique.

Par rapport à l'appel à projets « médecine rurale », il est toujours en cours. J'ai peur de me tromper, mais si ma mémoire est bonne, je me demande s'il n'est pas encore en cours jusqu'au 12 janvier prochain. Je vous confirmerai. On va le demander. Je vais même vérifier maintenant. Voilà, j'ai raison, le dossier de candidature doit être transmis au plus tard le 12 janvier 2018.

On a construit le contenu de l'appel à projets en discutant avec les cercles des médecins généralistes et avec la Fondation rurale de Wallonie, notamment. Ce sont des dossiers qui vont être portés par les communes. Je pense qu'il devrait y avoir plus de dossiers portés sur la création de cabinets ruraux, mais il nous a été demandé par ces interlocuteurs d'également prévoir la possibilité, puisque ce n'est pas alternatif, cela peut être les deux, au niveau de logements tremplins, dans la mesure où l'expérience a démontré qu'il y avait certains endroits où c'était aussi un frein qui pouvait s'ajouter aux autres difficultés qui poussaient les médecins à choisir tout type d'activité sauf la médecine généraliste en milieu rural.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Sur le dernier élément, en effet, je pense qu'il faut prendre des mesures structurelles pour réintroduire les médecins dans nos zones rurales et certaines en manquent cruellement.

Je vous avoue quand même rester particulièrement dubitatif, car je n'ai pas l'impression que dans l'échelle et dans le classement des freins pour ces médecins qui souhaiteraient ou pas s'installer dans les zones rurales, l'accès au logement soit le point principal. C'est la raison pour laquelle je vous demandais si vous étiez basé sur une étude. Si oui, à quel moment et à quel auteur revenait l'accès au logement ? J'avais l'impression, en effet, que c'était multifactoriel, que le logement pouvait être un de ces facteurs, mais n'était certainement pas un des facteurs principaux.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Vous n'avez pas tort. Ce que j'ai oublié de préciser – on oublie toujours de commencer par ce qui est élémentaire – c'est que l'on doit rester dans nos compétences. On est dans une compétence de développement rural. Je ne peux pas intervenir, par exemple, par le biais de mécanismes Impulso et autres.

Vous savez qu'il y a des compétences à la fois fédérales et à la fois régionales en matière de santé. Les deux domaines, les deux secteurs où l'on pouvait intervenir touchaient des briques, à savoir la création du cabinet rural et éventuellement, aussi cette problématique du logement.

C'était en suite d'une demande des cercles de médecins généralistes de dire : « On prend aussi cet aspect des choses ». Je rappelle que c'est une politique qui s'ajoute à tous les efforts déjà menés à plusieurs niveaux de pouvoir pour encourager l'installation de jeunes.

M. le Président. - Programme 13 « Prévention et protection air-eau-sol ». Y a-t-il une expression ? Non.

J'en viens au programme 14 « Police et contrôles ». Y a-t-il une expression ? Je n'en vois pas.

Nous allons maintenant à la DO 16 « Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie » et le programme 21 « Monuments, sites et fouilles ». Y a-t-il une expression ? Non.

La DO 18 « Entreprises, emplois et recherches » avec le programme 01 « Fonctionnel » et 23 « Formation agricole ».

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Je le sentais triste, c'est la raison pour laquelle j'ai décidé d'intervenir.

Dans ce programme 18.23 et notamment sur le volet de la formation agricole, on le sait, la question de la formation est essentielle, tout comme celle de l'accompagnement des jeunes agriculteurs, mais également de ceux qui sont déjà installés. À l'instar d'autres secteurs économiques, l'agriculture évolue, tout comme les techniques. Dans ce cadre, il nous semble nécessaire de revoir la formation continue aux agriculteurs afin qu'ils s'adaptent et développent de meilleures pratiques. Ma question est très générale, mais elle est essentielle. Comment entendez-vous vous y prendre pour améliorer la formation de nos agriculteurs ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Je pense que l'on a fait pas mal de chemin en deux ou trois ans par rapport à la formation. C'est un chemin qui n'a pas été facile parce qu'il y avait des organismes de formation qui avaient l'habitude de mener leurs formations, de les organiser, et puis de passer au tiroir-caisse régional, si je puis caricaturer par cette expression une situation de fait. Obligation de passer par des appels à projets, cela complique toujours les choses ; ce qui a le mérite aussi d'objectiver. Le but étant d'essayer d'éviter trop de doubles emplois et donc qu'il y ait aussi des formes de spécialisations en fonction des contenus, des objets, mais aussi des territoires. Ce n'est pas toujours facile non plus, mais en tout cas, vous l'avez vu, au niveau du budget, une alimentation qui est largement suffisante par rapport à l'année précédente, avec même, peut-être, la possibilité de préfinancer sur deux ans. On est en train d'essayer de le voir.

Je pense que c'est bien de stabiliser les acteurs de la formation, de veiller à ce qu'ils se consacrent à leur cœur de cible et pas trop à des problèmes administratifs, mais ils doivent, bien entendu, se mettre dans les clous aussi au niveau de leur déclaration de créances et de pièces justificatives.

Au niveau des contenus, il y a eu énormément de travail qui a été fait avec les associations et avec les organismes pour justement coller aux besoins. Je pense que c'est une demande de la profession, c'est une demande aussi de ceux qui sont attachés à l'avenir de la profession, c'est d'avoir vraiment une adéquation entre la définition des cours, la définition des conférences, la définition des cycles, vraiment par rapport à des besoins actualisés de la profession. Il y a toute une série de problématiques auxquelles on ne pensait pas nécessairement il y a 10 ans parce que l'on n'y était pas confronté. Maintenant, on doit absolument y être attentif.

Il y a un élément aussi qui me paraît important, c'est que l'on a pu faire une distinction entre la formation agricole au sens strict et ce que j'appelle la formation hobbyiste, qui n'est pas du tout à négliger. Je pense qu'il faut que l'on ait une adaptation en fonction des publics. Ici, on est dans une orientation professionnelle et dans une formation continuée pour des professionnels. Je suis assez satisfait du travail qui a été mené en concertation, même si je regrette encore qu'il y ait trop de complexités administratives au niveau du suivi des dossiers.

M. le Président. - Nous en venons maintenant aux UAP. Je préfère peut-être globaliser. Peut-être peut-on l'aborder d'une façon générale, et puis passer en revue toutes les UAP et poser toutes les questions ? M. le Ministre répondra à toutes les questions possibles.

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Pour chaque organisme qui relève de ses compétences, M. le Ministre peut-il nous communiquer l'empreinte SEC ? C'est une question de manière générale.

Peut-être pas aujourd'hui, Monsieur le Ministre. Je vois que votre collaborateur a l'air de trouver cela possible. C'est une question plus générale. Maintenant, on passera évidemment organisme par organisme.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - On peut le faire maintenant, mais c'est déjà repris dans le rapport de la Cour des comptes. On peut donner les chiffres par organisme.

M. le Président. - Les chiffres sont-ils repris dans le rapport de la Cour des comptes ?

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Les chiffres par organisme sont repris dans le rapport de la Cour des comptes.

Alors je confirme les chiffres donnés par la Cour des comptes. C'est un peu prétentieux.

(Rires)

M. le Président. - Maintenant que la question générale a été posée. Maintenant les questions essentielles, particulières, sur chaque UAP. Qui souhaite la parole ?

La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Par rapport à l'agence wallonne du patrimoine et l'AB 12.08.11 « Entretien et Fonctionnement des biens classés confiés à l'AWAP » là j'aurais voulu savoir de quels biens classés s'agissait-il ? Sont-ce ceux repris dans l'AGW dressant les biens sur lesquels l'IPW a exercé sa mission de gestion et de valorisation, pas de changement ? D'accord.

L'AB 12.10.11 « Relations publiques, Séminaires, Colloques, Frais de réunion, Réalisation de documents imprimés sonores ou audiovisuels liés à la sensibilisation au patrimoine » les crédits globalisés diminuent d'environ 200 000 euros et après analyse des différents anciens articles budgétaires consacrés à ces dépenses, on constate que les moyens consacrés connaissent une forte diminution, s'agissant de sensibilisation au patrimoine, ne risque-t-on pas avec cette diminution de perdre en visibilité à l'avenir ? Y a-t-il une explication à cette diminution globalisée ?

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Nous sommes partis sur les indices de consommation communiqués par l'IPW, le cas échéant, évidemment nous adapterons. Je ne tiens pas à faire une action de sensibilisation en moins que ce qui était mené. C'est même le contraire, quand il y a eu cette décision de créer l'AWAP, c'était pour consolider l'ensemble des missions des deux institutions qui existaient.

M. Prévot (PS). - C'est évidemment ma crainte et je suis donc rassuré : il n'y a pas de volonté de diminuer les actions.

Au niveau de l'AB 33.04.00 « Subvention à des associations pour des propriétés régionales », le programme justificatif évoque une légère diminution des subventions de fonctionnement aux ASBL de gestion par mesure d'économie.

Quelles sont les ASBL concernées ? Ont-elles déjà été prévenues de ces diminutions ?

Faut-il craindre des répercussions sur l'emploi ou sur la pérennité de ces ASBL ?

L'AB 33.04.00 « Subvention à des associations pour des propriétés régionales ».

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Il s'agit de l'Abbaye de Villers-La-Ville, l'espace tourisme et culture à Stavelot, la Maison du patrimoine médiéval mosan à Dinant. Il s'agit d'une légère diminution qui a été décidée par mesure d'économie. Nous n'avons pas encore fait les arbitrages, mais cela ne doit pas mettre en péril ni le fonctionnement, ni le rayonnement de ces associations qui pour moi, jouent un rôle particulièrement important.

M. Prévot (PS). - Effectivement, c'est parce qu'elles jouent un rôle important que je m'inquiétais quant à leur pérennité et à leur devenir. J'entends que vous avez un discours rassurant comme le point précédent. Il ne faudrait pas qu'il y ait une diminution systématique, il faut que vous puissiez dire que l'on va garder...

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Je vais être même totalement transparent avec vous.

M. Prévot (PS). - C'est parfait.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Lorsqu'il y a cette phrase : « une légère diminution », je ne suis même pas certain que cette phrase soit d'actualité. Je me demande si ce n'est pas une coquille de 2017, car l'économie avait

été faite pour le budget 2017. Nous vérifierons. Je vous dis cela.

M. Prévot (PS). - Il y a parfois des coquilles heureuses.

Enfin, pour l'AWAP, l'AB 63.02.00 « Subventions liées aux accords-cadre pour la restauration des biens immobiliers classés au patrimoine exceptionnel secteur public et cultes » plus 4 millions d'euros en crédits de liquidation, là aussi, pourriez-vous préciser les sites concernés par ces accords-cadre ? S'agit-il de listes approuvées par le Gouvernement Magnette en octobre 2016 qui visaient à dégager 100 millions d'euros en 10 ans ou est-ce une autre liste émanant du nouvel accord du Gouvernement ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Là, je ne vais pas vous assommer de chiffres, mais je vous les donne quand même. C'est une décision du 14 mai 2017 où l'on a approuvé la conclusion de neuf nouveaux accords-cadres en matière de financement des grands chantiers de restauration. Une enveloppe de 11,4 millions d'euros a ainsi été mobilisée en crédit d'engagement dès 2017. Pour prendre en charge les dossiers suivants, si vous êtes d'accord, je ne fais que vous citer les dossiers et pas les montants.

Je tiens à votre disposition, bien entendu, les montants.

Le château de Jehay, la cathédrale Saint-Aubain à Namur, la basilique Saints-Pierre et Paul à Saint-Hubert, le grand théâtre de Verviers, l'abbaye d'Aulne à Thuin, l'église Sainte-Croix à Liège, le stade des jeux à Namur, la cathédrale Notre-Dame à Tournai et le musée des beaux-arts à Tournai – l'investissement total sur 10 ans s'élève à 97 millions d'euros auxquels il conviendra d'ajouter le solde des accords-cadre en cours.

M. Arens m'en voudra de n'avoir, dans cette longue liste, cité qu'un seul édifice en Province de Luxembourg. Je compte sur vous pour plaider ma cause.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Le rendez-vous est pris dans votre cabinet avec M. Arens, pour le surplus, peut-être me transmettre la ventilation de ceux-ci puisque la décision émanait du 14 mai 2017. Cela ne peut être qu'une excellente décision.

(Absence d'enregistrement)

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Nous sommes en train

de faire la copie des autres montants pour les accords-cadres.

M. le Président. - C'est parfait, Monsieur le Ministre. Vous pouvez continuer

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, par rapport à l'APAQ-W pour l'année 2018, les recettes de l'APAQ-W s'élèvent à 7,288 millions d'euros et les dépenses à 9,438 millions d'euros. Concernant cet organisme, votre budget prévoit un renforcement des actions et une modification de la structure pour en faire un UAP de type 2. Ma première question : quel est l'objectif poursuivi de ce reclassement, passer de type 1 à type 2 ? Quelle est la volonté sous-jacente poursuivie à travers cette évolution de structure ? En quoi la politique de promotion menée par l'APAQ-W sera-t-elle plus efficace une fois qu'elle aura basculé de type 1 vers le type 2 ? N'assiste-t-on pas à un nouvel épisode de changement de structure l'ORPAH vers l'APAQ-W 1 demain l'APAQ-W 2 ? Dans votre projet également, comment voyez-vous le conseil d'administration, comment sera-t-il composé ?

Les secteurs y seront-ils associés, cofinancés ?

Voilà, les questions par rapport à l'APAQ-W. Je vous fais grâce de toute une série d'autres considérations.

Je passerai néanmoins au CRA-W. Pour l'année 2018, le budget du CRA-W est estimé à 34 170 000 euros, pour rappel l'année 2017, il était de 34 154 000 euros. Concernant la recherche agricole et le CRA-W, pour l'année 2018, vous prévoyez de poursuivre un plan triennal adopté en 2016 en lui adjoignant trois appels à projets dont le premier concerne la réduction des intrants.

En juillet 2017, lors de la présentation du nouveau Gouvernement, la rationalisation des structures publiques était présentée comme une source quasi inépuisable d'économie, le CRA-W ne devait pas échapper à cette règle puisque la DPR prévoit et je cite, que les administrations centres et instituts wallons actifs en recherche et en monitoring dans le domaine de l'environnement et de l'agronomie seront rationalisés et réorganisés afin d'apporter davantage de cohérences et de synergies, des partenariats sous forme d'unités mixtes de recherches seront mis en place avec les universités et autres centres de recherches.

Alors encore une fois, comment cet engagement se traduit dans ce budget 2018 ? En outre, votre collègue en charge de l'environnement indiquait lors d'une commission, le 9 octobre dernier et je le cite : « Les deux structures autant dans le CRA-W que l'ISSEP sont aujourd'hui dans des phases de réorganisations, de suivis d'audits qui par le passé n'ont pas été excellents. Il y a déjà beaucoup de travail en interne. On n'a pas envie de venir encore compliquer tout cela.

Monsieur le Ministre, qu'en est-il dès lors de la rationalisation promise à la faveur de l'été ? Au niveau du Parlement wallon, nous avons adressé des recommandations claires au Gouvernement en matière de recherche de substituts au glyphosate et aux néonicotinoïdes. Nous vous demandions notamment de charger le CRA-W de certaines missions en la matière. L'avez-vous fait ? Et le cas échéant, quels budgets y sont consacrés ?

Je continue avec le CGT. L'AB 63.01 « Subventions aux pouvoirs subordonnés en matière d'équipements touristiques » voit ses crédits doublés par rapport à 2017. Ils passent à 7 039 000 euros. C'est un besoin pour le secteur et l'on ne peut que s'en réjouir, mais on peut aussi s'étonner de cette inflation en faveur des communes et provinces lors d'une année électorale, d'autant plus – et je l'ai rappelé tout à l'heure dans mon exemple – qu'il y a eu, selon moi, un saupoudrage au niveau des subventions de moins de 250 000 euros.

Pouvez-vous nous indiquer si vous comptez lancer les différents appels à projets avec cette enveloppe ?

Le Parlement pourra-t-il disposer de la liste des projets subsidiés ? Comment ces subventions seront-elles réparties et sur base de quels critères ?

J'ai encore une question, dans ce premier tour, pour l'Office économique wallon du bois. C'est la première fois que le budget de l'Office wallon du bois se trouve dans les documents budgétaires. Il a un budget de 1 407 847,94 euros, mais il n'est pas expliqué.

On peut saluer l'exercice de transparence auquel vous vous êtes livré – je le signale très sincèrement – en donnant le budget de l'Office économique wallon du bois. Cela étant, le tableau présent dans les documents budgétaires ne permet pas une analyse fine de celui-ci. Vous l'avez vu, je pense même que votre collaborateur l'a sous les yeux. Eu égard aux différents enjeux économiques, environnementaux et sociétaux, que représente la dynamisation de la forêt privée ?

Il serait, selon moi, intéressant de disposer à l'avenir d'un budget détaillé. Vous avez déjà fait un premier pas ici en nous donnant le budget. Si à l'avenir, on pouvait avoir le budget détaillé, ce serait un bon signal, mais je vois que vous opinez déjà du chef.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Je commencerai par cette dernière question. C'est clair que lorsque l'on voit le budget, ils ont répondu à la demande formelle qui avait été faite, mais cela devrait être un peu plus détaillé car il y a des choses que l'on apprend, notamment en termes de participation à des projets européens. On parle du projet Regiowood et du projet Forêt Pro Bos,

dont j'ai parlé tout à l'heure en réponse à une question parlementaire, mais il faudrait que l'on puisse identifier un minimum les activités.

Je dois aussi préciser que par rapport à l'Office économique wallon du bois, nous sommes deux ministres à intervenir. Je suis compétent quand l'arbre est encore debout et quand il est couché, la compétence est partagée avec le ministre de l'Économie. Ce qui fait que, par exemple, pour l'action Bois local, il y a eu une subvention qui a été donnée à la fois par le ministre de l'Économie et par le ministre des Forêts pour mettre en place cet outil de labellisation et de promotion du bois local.

Cette année-ci, j'ai renforcé, par exemple, la subvention, mais à destination précise de la cellule d'appui à la petite forêt privée, de manière à ce que l'on puisse bien aider les propriétaires. Je retiens votre demande que j'estime légitime d'avoir, sinon un rapport d'activités, le dernier document qui puisse servir d'exposé de ces chiffres.

Concernant le CGT, c'est la note « Grands projets, infrastructures touristiques » qui revient chaque année. Je dirais que c'est une note qui choisit des projets structurants après une analyse faite par le CGT. Bien entendu, cette note passe au Gouvernement et la moindre des choses est que le délibéré puisse être communiqué à l'ensemble des parlementaires qui le souhaitent, de manière à ce que vous puissiez identifier chacun des projets retenus.

En ce qui concerne l'APAQ-W, pourquoi un UAP de type 2 ? On en discutera bien sûr dans le décret-programme. Rapidement, c'est vraiment pour que les programmes de promotion soient davantage encore partagés avec la profession dans leurs objectifs, leurs modalités et leur impact, non seulement en guise de consultation, mais aussi au niveau de la décision.

Il va y avoir un conseil d'administration dans lequel le monde agricole sera largement représenté. Il n'y sera pas seul. Vous m'avez demandé qui allait le composer. Il faudra aussi veiller à ce qu'il y ait des représentants de la transformation, de la distribution et aussi des consommateurs, de manière très pondérée. Vous verrez dans le projet que l'on a veillé à ce que les agriculteurs soient particulièrement bien représentés.

Ce qui nous paraît important aussi, c'est une responsabilisation du secteur et de la profession. On a parlé tout à l'heure, dans les discussions budgétaires, du montant des cotisations. Pour le moment, il y a déjà quelques années que cela a été fait, c'est finalement le Gouvernement qui a fixé le montant des cotisations, après des consultations, bien sûr.

Ici, c'est le conseil d'administration de l'APAQ-W qui devra, à un moment donné, se prononcer sur, soit une suspension, soit demander une suspension ou même

un accroissement des cotisations. Il y a des domaines où le secteur professionnel est demandeur d'une adaptation des cotisations, parce qu'il a évidemment l'ambition d'avoir des campagnes de promotion beaucoup plus fortes.

Tout cela va être partagé avec la profession dans le cadre d'une consultation préalable, mais cela va être également partagé, discuté, délibéré dans un conseil d'administration, étant entendu que c'est le Parlement, sur proposition du Gouvernement, qui fixera toujours la dotation publique du contribuable wallon pour aider au fonctionnement de l'agence.

Il y a un autre changement dont vous n'avez pas parlé, mais que j'évoque très rapidement : dans la Déclaration de politique régionale, on a aussi prévu la possibilité pour l'APAQ-W de sortir un peu des frontières pour valoriser toute son expertise, essentiellement dans la proximité, en plein accord et en pleine collaboration avec l'AWEx. Il n'est pas question d'aller déposséder l'AWEx de ses responsabilités et de ses attributions.

On a parlé tantôt d'une mission au salon de l'agriculture à Paris. Plus que probablement, il y aura le concours de l'APAQ-W avec le concours de l'AWEx, non pas pour avoir des dépenses supplémentaires – c'est le contraire –, mais pour avoir une valorisation des expertises respectives des deux organismes.

Concernant le CRA-W, il y avait au minimum trois questions que vous m'avez posées. Il y en a une que je ne veux pas balayer, mais je pense qu'elle mérite une réflexion plus approfondie que ce qui a été fait jusqu'à présent : elle concerne les collaborations qui pourraient s'établir avec l'ISSEP. Il y a des métiers qui sont spécifiques, des équipes qui sont spécifiques. Il y a déjà beaucoup de travail à faire au niveau des deux organismes. Je n'exclus rien, mais je ne veux pas travailler dans l'urgence par rapport à ce qui a été indiqué au niveau de la Déclaration de politique régionale à ce sujet.

Je n'évite pas la question, mais je dis que, pour l'instant, ma réflexion reste à construire à cet égard. J'ai entendu les uns et les autres, je pense qu'il y a quand même des spécificités. Il faut vraiment peser le pour et le contre et faire une analyse SWOT de cette proposition.

En ce qui concerne la réforme du travail au CRA-W et du fonctionnement, il y a énormément de travail qui a été fait. Une réorganisation fonctionnelle est en cours. Se pose toujours la question logistique – bâtiments, et cetera – où des options devront être prises parce que c'est difficile de travailler avec plus de 10 bâtiments différents. On peut avoir une vision plus ambitieuse de restructuration logistique au niveau du CRA-W.

Les unités mixtes de recherche sont en train de se créer puisque, notamment dans le plan triennal de recherche, on a vu toute une série de partenariats se nouer dans le cadre des projets qui ont été déposés et pour lesquels le Gouvernement va statuer dans les jours qui viennent.

Dernière question, dans ce plan triennal de recherche, on fait justement la part belle à toute la politique de diminution des intrants, de recherche d'alternatives. C'est une des priorités qui ont été assignées au CRA-W et qui, au-delà du CRA-W, sont aussi assignées à l'ensemble des acteurs de la recherche sur le territoire wallon.

Les soldes SEC, pour l'APAQ-W, on est -2,15 millions d'euros ; pour le CRA-W, -1,9 million d'euros ; pour le CGT, -2,8 millions d'euros.

Le Fonds piscicole et halieutique de Wallonie, vous savez qu'il va être supprimé. Pour l'IPW, qui va s'intégrer dans l'APAQ-W, on met également zéro puisque les recettes égalent les dépenses.

En ce qui concerne le Fonds des calamités naturelles, on est à 2 801 000 euros.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, la méthode de travail n'était pas facile pour vous parce que l'on a du ramasser les différentes questions dans chaque structure.

Bon an mal an, j'ai obtenu les réponses à mes questions. Je me permettrai de déposer des questions écrites plus chiffrées dans les jours qui suivent.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Un amendement (Doc. 942 (2017-2018) N° 4) a été déposé.

Vote

M. le Président. - La Commission de l'agriculture, du tourisme et du patrimoine recommande, par 6 voix contre 4, à la Commission du budget, de l'énergie et du climat l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2018, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - La question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « la réglementation européenne sur le bio », est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 20 heures 40 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Josy Arens, cdH

Mme Laetitia Brogniez, MR

M. René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région

M. Fabian Culot, MR

M. François Desquesnes, cdH

M. Charles Gardier, MR

M. Jordan Godfriaux, MR

Mme Nelly Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes

M. Maurice Mottard, PS

M. Alain Onkelinx, Président

M. Patrick Prévot, PS

M. André-Pierre Puget, Indépendant

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	Allocation budgétaire
ADISA	aides à l'investissement dans le secteur agricole
ADN	acide désoxyribonucléique
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWaP	Agence wallonne du Patrimoine
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
BBB	Blanc-Bleu Belge
SePAC	Secrétariat pour l'Aide à la gestion et au Contrôle internes des cabinets
CGT	Commissariat général au Tourisme
CoPat	Code wallon du Patrimoine
CPAS	Centre public d'action sociale
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CRAC	Centre régional d'aide aux communes / Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées
DGO	Directions générales opérationnelles
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie
DNF	Département de la Nature et des Forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
FEAGA	Fonds européen agricole de garantie
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FWVI	France-Wallonie-Vlaanderen
GW	Gouvernement wallon
HFB	Haut-fourneau B d'Ougrée
IFOP	Instrument financier d'orientation de la pêche
IPW	Institut du patrimoine wallon
ISSEP	Institut scientifique de service public en Région wallonne
LIFE	Fonds européen pour l'environnement
MT	maisons du tourisme
OMC	Organisation mondiale du commerce
ORPAH	Office Régional de Promotion de l'Agriculture et de l'Horticulture
ORTAL	Office Régional du Tourisme des Ardennes Luxembourg
PAC	Politique agricole commune
PIB	Produit intérieur brut
PPP	partenariat public-privé
RTE-T	Réseau transeuropéen de transport
SACA	services à comptabilité autonome
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises S.A.
SPW	Service public de Wallonie
SWOT	strengths (forces), weaknesses (faiblesses), opportunities (opportunités), threats (menaces)
UAP	unité d'administration publique wallonne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WBFIn	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon
WBT	Wallonie-Bruxelles Tourisme